

LISEZ-MOI à propos des différents onglets de L'ANALYSE DES INCIDENCES

L'analyse des incidences a fait l'objet de 3 itérations comprenant chacune une évaluation des incidences et des propositions pour améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux dans les actions proposées. Cette annexe rend compte des résultats obtenus suite à la dernière itération.

ONGLET Tab1 - Incidence par action

COLONNES Caractéristiques de l'action :

Code de l'action, Intitulé de l'action, Intitulé des sous-actions, Typologie des sous-actions

COLONNES Objectifs associés à l'action :

Objectif principal de rattachement, Objectifs secondaires de rattachement, Indicateurs et cibles 2026 des objectifs

COLONNES Articulation

Liens entre les fiches-actions du PDA, lien à des plans/programmes externes au PDA

COLONNES Incidences :

Identification et justification des incidences directes et indirectes

COLONNES Type d'incidence potentielle sur les 17 enjeux environnementaux :

Code couleur	Niveau d'incidence potentielle	Modalités et sources
	Incidence positive	Expertise qui s'appuie sur : - les fiches-action et documents complémentaires fournis par les DIRM - l'évaluation stratégique environnementale réalisée sur les objectifs du programme - l'expertise de l'OFB
	Incidence positive ou négative incertaine	
	Incidence négative	
	Pas d'incidence - non concerné	

COLONNE proposition de mesures ER :

Commentaires

Les mesures ER identifiées en vertes sont celles retenues par la façade au cours des itérations. Sont identifiées en noires celles non retenues au cours des itérations.

Modalités : Les commentaires et mesures sont proposées sur la base de l'expertise du groupement d'étude et prennent en compte les remarques émises par l'OFB

COLONNES Zones de vocation :

Zones de vocation concernées par l'action

COLONNES Structure du plan d'action

Chapitre du PDA rattaché à l'action

ONGLET Tab2 - Caractérisation des incidences

Ce tableau synthétise l'ensemble de la caractérisation des incidences des actions sur les enjeux environnementaux. Une ligne correspond à une ou plusieurs incidences aux mêmes caractéristiques (cf colonne "Enjeux", pouvant renvoyer à un ou plusieurs enjeux). Il rappelle également le type et la justification de l'incidence.

Trois nouvelles colonnes sont ainsi présentées dans le Tab2 concernant la caractérisation des incidences, comme détaillé dans le tableau ci-dessous

Caractéristique	Modalités	Description de la modalité	Questionnement évaluatif
Niveau d'incertitude	Faible	Les effets de l'action sont certains suite à sa réalisation.	Les effets escomptés de l'action sont-ils certains, suite à sa réalisation ?
	Fort	Les effets de l'action sont incertains suite à sa réalisation.	
Échéance de l'incidence	Court-terme	Les effets de l'action surviennent avant la fin de l'actuelle programmation (2026)	A quel horizon la survenue des incidences a-t-elle lieu ?
	Moyen-long terme	Les effets de l'action surviennent après plusieurs programmations.	
Pérennité	Réversible	Les effets de l'action s'estompent au cours du temps ou peuvent être annulés.	Les effets de l'action sont-ils réversibles ?
	Irréversible	Les effets de l'action sont permanents dans le temps.	
	Sans objet	Les effets de l'action sont trop indirects pour qualifier leur réversibilité.	

ONGLET Synthèse incidences PDA

Cet onglet présente une synthèse des incidences selon leur rattachement aux différents chapitres du PDA.

ONGLET Analyse Tab1

Cet onglet présente un certain nombre d'analyses du tab 1 :

- répartition des incidences par enjeu environnemental toutes actions confondues
- répartition des incidences par enjeu environnemental pour les actions socio-économiques
- répartition des incidences par enjeu environnemental pour les actions environnementales

ONGLET Analyse Tab2

Cet onglet présente un certain nombre d'analyses du tab2 :

- répartition du niveau d'incertitude des différentes incidences selon les enjeux environnementaux
- répartition de l'échéance des différentes incidences selon les enjeux environnementaux
- répartition du niveau de pérennité/irréversibilité des différentes incidences selon les enjeux environnementaux
- analyse des caractéristiques de l'ensemble des incidences pour un enjeu donné (17 graphes, un par enjeu environnemental)

ONGLETS Analyse par zone de vocation (ZV)

Pour la façade MED, cette analyse des incidences spatialisée par zone de vocation est présentée en 4 onglets :

- zones de vocation du littoral d'Occitanie (zones 1 à 4)
- zones de vocation du littoral de Provence-Alpes-Côte d'Azur (zones 5 et de 7 à 17)
- zones de vocation du littoral de la Corse (zones de 21 à 26 et de 28 à 30)
- zones de vocation situées au large (zones 6, 18, 19, 20 et 27)

Caractéristiques de l'action				Objectifs associé à l'action			Articulation	
Code action	Intitulé de l'action	Intitulé des sous-actions	Typologie des sous-actions	Objectif principal de rattachement	Objectifs principaux et secondaires de rattachement	Indicateurs et cibles 2026 des objectifs <i>Annexe 4 du DSF</i>	Liens entre les fiches-actions du PDA (articulation interne)	lien à des plans/programmes externes au PDA (articulation externe)
AQUA-NAT01	Planifier les futures zones à vocation aquacole sur la façade	SA1 - Mutualiser les bilans des SRDAM élaborés dans les différentes régions et leur révision/élaboration à l'échelle de la façade pour construire la carte des vocations aquacoles du DSF de chaque façade, qui remplacera à terme les SRDAM. SA2 - Elaborer la carte des vocations aquacoles identifiant notamment les zones propices à terre comme en mer sur la base de la sous-action 1.	SA1 : Planification SA2 : Planification	N1	N1, N5, N6, V1	Indicateur N1-1 : Nombre d'entreprises aquacoles et nombre d'ETP Indicateur N1-2 : Nombre de labellisations "AquacultureStewardship Council" Indicateur N1-3 : Quantité de produits labellisés par rapport à la production totale		scénarios régionaux de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) Schémas départementaux des structures des cultures marines la future stratégie nationale aquacole PNPDA 2021-2027 (fiche 1) prévoit : "la carte des vocations aquacoles du DSF pourrait identifier les zones actuelles avec leurs utilisations à terre, et les zones propices à terre comme en mer"
AQUA-NAT02	Accompagner les procédures d'instruction des demandes d'autorisation d'exploitation des cultures marines	SA1 - Rendre plus lisible le cadre réglementaire pour les porteurs de projets aquacoles SA2 - Utiliser un outil national de modélisation prévisionnelle des impacts d'une ferme aquacole, en vue d'accompagner l'instruction et l'acceptation des futures fermes. SA3 - Former les services instructeurs aux techniques, enjeux et impacts des projets aquacoles	SA1 : Réglementaire SA2 : Accompagnement des services instructeurs et porteurs de projets SA3 : Formation	N1	N1 V1	Indicateur N1-1 : Nombre d'entreprises aquacoles et nombre d'ETP Indicateur N1-2 : Nombre de labellisations "AquacultureStewardship Council" Indicateur N1-3 : Quantité de produits labellisés par rapport à la production totale	SA2 ET SA3 = mesure ER de l'action AQUA NAT 01	SA1 : En cohérence avec la future stratégie nationale aquacole PNPDA 2021-2027 (fiche 1) SA2 : Le projet IFREMER : MOCAA / modélisation de la capacité d'assimilation de l'environnement pour une aquaculture durable
AQUA-PM-MED06	Accompagner les produits de la pêche et de l'aquaculture vers la certification environnementale, et leur valorisation auprès des consommateurs et territoires, locaux et à l'export.	SA1 - Accompagner les entreprises aquacoles vers le développement du bio et l'atteinte d'une certification environnementale adaptée à la profession. SA2 - Promouvoir les signes officiels de qualité et d'origine existant (AOP, Label bio, label rouge, IGP, STG) pour la pêche et d'aquaculture durables auprès des grandes enseignes, marchés de restauration collective et événementielle. SA3 - Valoriser et rendre lisible le métier de pêcheur par une communication adaptée dans les territoires et structurée au sein des professions ou interprofessionnelle. SA4 - Binômer les jeunes pêcheurs avec des pêcheurs expérimentés pour une période d'apprentissage à l'issue de l'enseignement au Lycée maritime, en lien avec les Comités régionaux des pêches.	SA1 : Accompagnement des services instructeurs et porteurs de projets SA2 : Communication SA3 : Communication SA4 : Formation	M2, M3 et U2	N1, N3, N4 U1, U2, U3		SA2 : Enfin, le manque de connaissances est bloquant et justifie pleinement les actions d'amélioration des connaissances (D03-OE03-AN1)	des objectifs partagés entre l'Etat (Plan stratégique national - « Développement des aquacultures durables ») et la profession (plan de filières)
AQUA-PM-MED07	Soutenir la multi-activité de la pêche et de l'aquaculture durables et développer les filières émergentes de la bioéconomie vers un modèle environnemental et économique stable	SA1 - Encadrer, de manière harmonisée, l'activité de dégustation dans chaque département dans le respect des normes sanitaires et de la concurrence. SA2 - Accompagner un projet d'aquaculture multi-trophique intégrée jusqu'à un modèle environnemental stable et économiquement rentable. Identifier des principes de développement. SA3 - Accompagner un projet d'aquaponie jusqu'à un modèle environnemental stable et économiquement rentable. Identifier des principes de développement. SA4 - Structurer et encadrer les projets de diversification d'espèces cultivées pour les biotechnologies bleues (holothuries, algoculture, vers professionnels).	SA1 : Réglementaire SA2 : Amélioration de la connaissance, sensibilisation SA3 : Amélioration de la connaissance, sensibilisation SA4 : Planification	N1	N1, N4, N5 V1	Indicateur N1-1 : Nombre d'entreprises aquacoles et nombre d'ETP Indicateur N1-2 : Nombre de labellisations "AquacultureStewardship Council" Indicateur N1-3 : Quantité de produits labellisés par rapport à la production totale		
AQUA-PM-MED08	En respectant les équilibres économiques existants (créées notamment) et des besoins des professionnels et des territoires, structurer les modalités et les circuits de consommation des produits de la mer issus de la pêche et de l'aquaculture pour valoriser les produits locaux, de saison, et pauvres ou méconnus.	SA1 - Accompagner et soutenir les collectivités et les organisations professionnelles : - en Corse et PACA, dans la pérennisation et la visibilité des circuits courts de vente pour diversifier la consommation et l'étalement toute l'année (zones concertées aquaculteurs-pêcheurs-mareyeurs, halles, etc.) - sur l'ensemble des territoires, dans le dialogue avec les grandes surfaces et la restauration pour valoriser les produits locaux. SA2 - Soutenir les initiatives de valorisation des poissons pauvres ou méconnus auprès des consommateurs, notamment en développant les capacités locales de transformation de ces produits. SA3 - Mettre en place des protocoles et solutions durables pour permettre la vente des produits de la pêche et de l'aquaculture en cas de crise sanitaire et économique.	SA1 : Accompagnement des services instructeurs et porteurs de projets SA2 : Sensibilisation SA3 : Planification	M6, M7	N1, N2, N5	Indicateur M6-1 : Nombre de dossiers validés au titre de la mesure 43 FEAMP (Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris) Indicateur M6-2 : Nombre d'entreprises ayant une activité de transformation Indicateur M7-1 : Nombre de dossiers validés au titre de la mesure 68R FEAMP (Mesures de commercialisation) Indicateur M7-2 : Evolution de la vente en direct dans les halles à marée par les navires français (France AgriMer)		La zone concertée aquaculteur-pêcheur-mareyeur peut jouer un rôle essentiel notamment dans les territoires dépourvus de criées ou halles à marée.
PM-MED10	Poursuivre et structurer les efforts de recherche et d'innovation pour réduire l'impact environnemental des navires et des engins.	SA1 - poursuivre les projets relatifs à l'amélioration de la sélectivité des engins et renforcer le lien avec les professionnels en Méditerranée (formation, partenariat) SA2 - poursuivre les projets et équipements des navires en filets connectés pour faciliter leur récupération, et filets de pêche biodégradables ou techniques de pêche écologiques. Accompagner les pêcheurs en conséquence. SA3 - partager les expériences menées dans le domaine de la réduction, de la maîtrise de la consommation énergétique des navires. Accompagner les pêcheurs en conséquence. SA4 - poursuivre les projets et équipement des navires en dispositifs d'effarouchement des mammifères marins, cétacés, etc.	SA1 : Communication/sensibilisation SA2 : Actions concrètes SA3 : Accompagnement des services instructeurs et porteurs de projets SA4 : Action concrète	V1, V2	V1, V2, V3 M1, M3 + objectifs environnementaux liés à la réduction des collisions avec les mammifères marins et les tortues + ceux liés à la	Indicateur V1-1 : Investissements d'avenir opérés par l'Ademe : effet d'entraînement de l'intervention publique sur les investissements privés (Ademe - Indicateur SNTEDD) Indicateur V2-1 : Nombre de projets de recherche et développement relatifs à la transition écologique et énergétique des activités maritimes		
PM-MED11	Assurer les conditions d'une pêche de loisir durable	SA1 - Définir un quota de prises quotidien permettant d'éclaircir la notion de « consommation familiale » (via un AM ou à l'échelle de la façade) SA2 - Sur la façade, encadrer les concours de pêche par une charte harmonisée (voire créer un label) qui permette d'organiser le décompte et le suivi des individus et des espèces prises, et d'encourager la pratique du no kill SA3 - Evaluer l'impact des rejets de la pêche de loisir sur les fonds au droit des sites les plus fréquentés. SA4 - Guider les pêcheurs de loisirs vers l'utilisation de matériels moins impactants pour les fonds et la ressource, en impliquant les vendeurs de matériel (magasins de sport et grande distribution).	SA1 : Réglementaire SA2 : Réglementaire SA3 : Amélioration de la connaissance SA4 : Sensibilisation		M8 C8 C3, C4, A3		Dans la maquette, lien avec D03-OE03-AN1	
PM-MED12	Sur un site pilote, définir et tester de nouveaux outils de décompte des prises et des pêcheurs de loisir	SA1 - Faire le bilan des méthodes de décompte des prises des pêcheurs de loisirs dans les aires marines protégées et lancer une étude de faisabilité pour un outil de façade. SA2 - Elaborer un outil numérique de recensement des pêcheurs de loisir permettant de déclarer les captures de la pêche de loisir, en particulier celles des espèces protégées, en danger critique ou vulnérables, et les captures accidentelles. SA3 - Tester ce nouvel outil de recensement sur un site pilote voire à l'échelle de la façade et communiquer sur son lancement	SA1 : Amélioration de la connaissance SA2 : Amélioration de la connaissance/ réglementaire SA3 : Actions concrètes		M8 C8 C3, C4, A3		Dans la maquette, lien avec D03-OE03-AN1	
EMP-FOR-MED01	Favoriser, structurer, coordonner les actions de promotion, de valorisation et de sensibilisation aux formations et emplois des métiers de la mer, et accompagner les collectivités dans la définition de leurs besoins et le déploiement de leurs offres.	SA1 - Créer et animer une instance de gouvernance de façade (Commission spécialisée du CMF Méditerranée "Emploi et formation des métiers de la mer") SA2 - A l'échelle de la façade, coordonner les initiatives locales de sensibilisation aux métiers de la mer (information, présentation, valorisation), aux dispositifs existants d'évaluation et de recensement des enveloppes d'emploi et de formation maritimes, aux tendances du marché de l'emploi maritime à l'échelle de la façade, aux besoins en formation de ce secteur. Proposer de nouvelles modalités d'action à une échelle territoriale pertinente. SA3 - A l'échelle de la façade, définir les besoins en acquisition de données et de connaissances complémentaires sur l'emploi et la formation maritimes, évaluer l'adéquation des offres de formation sur le territoire par rapport aux besoins, exprimer les nouveaux besoins en qualification liés à l'évolution des activités et des métiers. Proposer de nouvelles formations ou l'adaptation des référentiels existants le cas échéant	SA1 : Structuration d'acteurs SA2 : Amélioration de la connaissance / sensibilisation SA3 : Amélioration de la connaissance/ formation SA4 : Accompagnement des services instructeurs et porteurs de projets	M5, N3, U2	SA1, 2, 3, 4 : M4, M5, N3, P4, U1, U2, U3, U4 SA5 : M4, M5, U1, U2, U3, U4	Indicateur M5-1 : Nombre de formations disponibles sur la façade, de centres de formation agréés et de jours de formation dans les lycées professionnels maritimes Indicateur M5-2 : Développement de stratégies régionales, ou conjointes Etat-Régions, pour la formation des pêcheurs/gérants d'entreprises maritimes (oui/non) Indicateur N3-1 : Nombre de formations disponibles à destination des aquaculteurs et gérant d'entreprise aquacoles sur la façade, de centres de formations agréés et de jours de formation dans les lycées professionnels maritimes Indicateur N3-2 : Développement de stratégies régionales, ou conjointes Etat-Régions, pour la formation des aquaculteurs/gérants d'entreprises aquacoles (oui/non) de centres de formation agréés et de jours de formation dans les lycées professionnels maritimes		
EMP-FOR-MED02	Créer et animer un Observatoire méditerranéen des métiers de la mer	SA1 - En Commission spécialisée « Emploi et formation des métiers de la mer », préfigurer l'Observatoire : - portage - champ d'application - modalités d'alimentation - plateforme et ergonomie - données et statistiques - mise en relation entre acteurs ou simple portail de données ? SA2 - mettre en œuvre de manière pérenne l'Observatoire	SA1 : Amélioration de la connaissance SA2 : Amélioration de la connaissance	M5, N3, U1	SA1 et 2 : M4, M5, N3, P4, U1, U2, U3, U4	Indicateur M5-2 : Développement de stratégies régionales, ou conjointes Etat-Régions, pour la formation des pêcheurs/gérants d'entreprises maritimes (oui/non) Indicateur N3-1 : Nombre de formations disponibles à destination des aquaculteurs et gérant d'entreprise aquacoles sur la façade, de centres de formations agréés et de jours de formation dans les lycées professionnels maritimes		
EMR-MED01	Capitaliser et diffuser les connaissances relatives à l'éolien flottant offshore et à son impact sur l'environnement, en veillant à un suivi harmonisé des différents projets.	SA1 - Animer un Conseil scientifique de façade adossé à la Commission spécialisée éolien flottant. En fonction du retour d'expérience du conseil scientifique de la Commission spécialisée éolien flottant, envisager le cas échéant son extension à l'ensemble des activités maritimes et littorales SA2 - Harmoniser les mesures de suivi et les protocoles scientifiques des différents projets, ainsi que les actions validées au titre de la séquence ERC SA3 - Identifier les lacunes de connaissances et les priorités d'acquisition de données et conduire, le cas échéant dans la mesure des moyens disponibles, les études complémentaires nécessaires SA4 - Diffuser la connaissance relative à l'état initial de l'environnement en Méditerranée, à l'éolien flottant et à son impact sur l'environnement auprès du public et des institutions (notamment élus, scolaires...)	SA1 : Accompagnement des services instructeurs SA2 : Accompagnement des services instructeurs SA3 : Amélioration de la connaissance SA4 : Communication	K3	K1, K3, K4 A1, A2, A6 A7	Indicateur K3-1 : Puissance installée en 2023 (objectifs PPE) - Cible : 100 MW au 31 décembre 2023 (cible nationale) Et 3 projets pilotes en MED. Indicateur K3-2 : Instances de gouvernance favorisant l'échange et la mutualisation des connaissances entre acteurs (oui/non)		Dans la maquette : -> Décret du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie -> Stratégie française pour l'énergie et le climat - programmation pluriannuelle de l'énergie -> SRADDET PACA (Règle LD1-Obj12A, Règle LD1-Obj19A, Règle LD1-Obj19B) -> SRADDET Occitanie (Règle 17, 19, 26) -> Plan Littoral 21 Méditerranée (Occitanie) -> Mesure 24 du Plan climat régional PACA

EMR-MED02	Déployer une filière "éolien flottant commercial" compétitive, durable et structurée à l'échelle de la façade Méditerranéenne.	SA1 - Établir un calendrier et prévoir un volume d'appel d'offres pour la Méditerranée permettant aux acteurs économiques de la filière d'avoir une visibilité sur l'avenir SA2 - Conduire une planification spatiale prenant en compte les différents enjeux (défense, pêche, environnement, trafic maritime, critères technico-économiques dont la mutualisation des raccordements...) en association avec l'ensemble des acteurs. SA3 - Développer une offre de formation locale adaptée aux métiers et à la temporalité de l'éolien flottant SA4 - Anticiper les problématiques de raccordement par le déploiement d'un plan de raccordement terre-mer sur la façade.	SA1 : Accompagnement des services instructeurs/planification SA2 : Planification/ Zonage SA3 : Formation SA4 : Planification/ Zonage	K1, K4	K1, K2, K3, K4 V3 F6, F7	Indicateur K4-1 : Chiffre d'affaires généré (Observatoire des énergies de la mer, RTE) Indicateur K4-2 : Nombre d'emplois dans la filière (au niveau national et au niveau régional) (Observatoire des énergies de la mer) Indicateur K4-3 : Nombre d'appel d'offres commerciaux (cibles PPE) Indicateur K4-4 : Puissance installée (cible PPE)	SA2 et sans doute SA3 peuvent être considérées comme des premières mesures ER	Dans la maquette : -> Décret du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie -> Stratégie française pour l'énergie et le climat - programmation pluriannuelle de l'énergie -> SRADDET PACA (Règle LD1-OB12A, Règle LD1-OB19A, Règle LD1-OB19B) -> SRADDET Occitanie (Règle 19, 26) -> Plan Littoral 21 Méditerranée (Occitanie) -> Mesure 24 du Plan climat régional PACA Dans la maquette : -> SRADDET PACA (Règle LD1-OB12A, Règle LD1-OB12B, Règle LD1-OB19A, Règle LD1-OB19B) -> SRADDET Occitanie (Règle 19, 20) -> Mesure 28 du Plan climat régional PACA -> Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDDUC) - Orientations et
EMR-MED03	Évaluer le potentiel et soutenir le développement de la filière thalassothermie sur la façade Méditerranéenne	SA1 - Réaliser l'état des lieux des projets existants, leurs résultats et leur impact environnemental. SA2 - Proposer des territoires pertinents/volontaires, en accord avec les critères techniques et réglementaires relevés dans la sous-action 1, pour développer ces trois énergies marines renouvelables.	SA1 : Amélioration de la connaissance SA2 : Planification	K1	K1	Indicateur K1-1 : Puissance électrique raccordée par type (éolien flottant, autres) dans les communes littorales (Observatoire des énergies de la mer, RTE)	SA1 mesure ER	
INN-NAT01	Contribuer au dialogue entre l'Etat et la filière en matière de soutien à la R&D et rendre plus lisible le soutien de l'Etat	SA1 (national) - Poursuivre la montée en puissance du CORIMER dans la dynamique de soutien aux projets et la représentativité des entreprises des industries maritimes françaises dans les programmes de recherche nationaux et européens. SA2 (façade) - Faire connaître auprès des acteurs locaux la gouvernance issue du nouveau Contrat stratégique de filière avec le rôle du comité R&D et les guichets de financements mobilisables par des actions de communication adaptées notamment vers les PME SA3 - Favoriser la recherche et développement pour le déploiement des carburants et des propulsion alternatives, des infrastructures de recharge. SA1 - Soutenir et structurer la recherche et l'innovation sur les bateaux intelligents, autonomes et sur les robots sous-marins, permettant notamment l'acquisition de connaissances environnementales SA2 - Bancariser et harmoniser les modalités de passage au numérique (digitalisation, stockage, interopérabilité, cybersécurité, intelligence artificielle) de l'ensemble de la chaîne de la filière, notamment pour les PME-TPE, selon des standards communs. Accompagner les PME critiques de la filière vers la transformation numérique. SA3 (national et façade) - former les entreprises à l'utilisation de ces standards numériques et à leur déploiement sur l'ensemble de leur chaîne SA1 - Poursuivre et valoriser les actions du Campus des industries navales (CINav) pour mieux anticiper les besoins en compétences et en volumes d'emplois, et mieux prendre en compte les besoins des industries nautiques. En façade, accompagner les acteurs de la formation, avec le soutien des centres des métiers et des qualifications, dans l'intégration des formations labellisées par le CINav dans les référentiels et dispositifs locaux. SA2 - Appuyer les actions du réseau des lycées et des campus des métiers et des qualifications (CMQ) du nautisme et de la plaisance afin de renforcer l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins des SA1 (nationale) - Dimensionner la filière de déconstruction des navires pour qu'elle puisse assumer le coût du transport des navires jusqu'au lieu de déconstruction. SA2 - Inciter les particuliers, les associations de plaisanciers et les centres nautiques à mutualiser la déconstruction des navires, par des campagnes de collecte. SA3 - Cartographier les épaves sur milieu naturel sensible, identifier la stratégie d'enlèvement la plus respectueuse de l'environnement, la voie de financement associée et les capacités des territoires à traiter les déchets.	SA1 : Structuration d'acteurs SA2 : Communication SA3 : Démarches contractuelles, de conventionnement, de labellisation SA4 : Démarches contractuelles, de conventionnement, de labellisation		O1 P1, P2, P3, P4 V1, V2, V3, V4, V5			Contrats de filières régionaux
INN-NAT02	Accompagner la transformation numérique des entreprises, de la chaîne de production (entreprises mères et sous-traitants) et des produits des industries navales et nautiques.	SA1 - Poursuivre et valoriser les actions du Campus des industries navales (CINav) pour mieux anticiper les besoins en compétences et en volumes d'emplois, et mieux prendre en compte les besoins des industries nautiques. En façade, accompagner les acteurs de la formation, avec le soutien des centres des métiers et des qualifications, dans l'intégration des formations labellisées par le CINav dans les référentiels et dispositifs locaux. SA2 - Appuyer les actions du réseau des lycées et des campus des métiers et des qualifications (CMQ) du nautisme et de la plaisance afin de renforcer l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins des SA1 (nationale) - Dimensionner la filière de déconstruction des navires pour qu'elle puisse assumer le coût du transport des navires jusqu'au lieu de déconstruction. SA2 - Inciter les particuliers, les associations de plaisanciers et les centres nautiques à mutualiser la déconstruction des navires, par des campagnes de collecte. SA3 - Cartographier les épaves sur milieu naturel sensible, identifier la stratégie d'enlèvement la plus respectueuse de l'environnement, la voie de financement associée et les capacités des territoires à traiter les déchets.	SA1 : ? SA2 : Amélioration de la connaissance/ Accompagnement des services instructeurs et porteurs de projets SA3 : Formation		O1 P1, P3, P4		INN-NAT01	Cette transformation correspond à l'atteinte des engagements n°4, 5 et 6 du projet structurant n°2 du Contrat stratégique de filière.
INN-NAT03	Anticiper les besoins en compétences et en volumes d'emplois pour renforcer l'attractivité de la filière des industries maritimes	SA1 - Poursuivre et valoriser les actions du Campus des industries navales (CINav) pour mieux anticiper les besoins en compétences et en volumes d'emplois, et mieux prendre en compte les besoins des industries nautiques. En façade, accompagner les acteurs de la formation, avec le soutien des centres des métiers et des qualifications, dans l'intégration des formations labellisées par le CINav dans les référentiels et dispositifs locaux. SA2 - Appuyer les actions du réseau des lycées et des campus des métiers et des qualifications (CMQ) du nautisme et de la plaisance afin de renforcer l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins des SA1 (nationale) - Dimensionner la filière de déconstruction des navires pour qu'elle puisse assumer le coût du transport des navires jusqu'au lieu de déconstruction. SA2 - Inciter les particuliers, les associations de plaisanciers et les centres nautiques à mutualiser la déconstruction des navires, par des campagnes de collecte. SA3 - Cartographier les épaves sur milieu naturel sensible, identifier la stratégie d'enlèvement la plus respectueuse de l'environnement, la voie de financement associée et les capacités des territoires à traiter les déchets.	SA1 : Communication, sensibilisation SA2 : Communication, sensibilisation SA3 : Communication, sensibilisation SA4 : Formation SA5 : Formation		O1 P1, P3, P4			Au niveau national ces actions sont cohérentes avec l'atteinte des engagements 7, 8 et 9 du projet structurant 3 du Contrat stratégique de filière.
INN-NAT04	Déployer la filière de déconstruction des navires de plaisance par un accompagnement renforcé des éco-organismes en charge de la filière dans la montée en charge de la filière, aux particuliers et aux collectivités, et aux gestionnaires de ports	SA1 - Inciter et accompagner les collectivités et les clubs d'activités nautiques dans l'obtention des marques du tourisme accessible (Tourisme & Handicap, Destinations pour tous) SA2 - Pour pérenniser et favoriser leur utilisation, accompagner les collectivités dans la formation des personnels municipaux et des moniteurs à l'utilisation et l'entretien du matériel permettant l'accès à la mer aux personnes en situation de handicap. SA3 - Au sein des clubs, des fédérations, des plages et des territoires, organiser et optimiser la communication des informations relatives aux territoires et activités accueillant les personnes en situation de handicap et aux bonnes conditions d'utilisation des équipements.	SA1 : Incitation financière SA2 : Communication, sensibilisation SA3 : Amélioration de la connaissance	P2	P2	Indicateur P2-1 : Nombre de centre de déconstruction labellisés APER sur la façade Indicateur P2-2 : Nombre de bateaux de plaisance hors d'usages déconstruits dans des centres de déconstruction		
INN-MED05	Dresser au niveau de la façade un bilan régulier de l'économie bleue et favoriser l'adéquation des besoins des acteurs avec les opportunités de recherche	SA1 - Organiser, par une gouvernance adaptée, au niveau de la façade, l'expression annuelle d'un bilan de l'économie bleue en Méditerranée devant les acteurs du CMF. SA2 - Organiser au niveau de la façade l'expression des besoins, projets et opportunités des industriels, y compris des petites entreprises, et des unités de recherche	SA1 : Amélioration de la connaissance SA2 : Amélioration de la connaissance		Ensemble des OSE (action transversale)			
LAM-MED01	Renforcer un accès durable au littoral, aux plages et aux activités nautiques aux personnes présentant des besoins spécifiques.	SA1 - Inciter et accompagner les collectivités et les clubs d'activités nautiques dans l'obtention des marques du tourisme accessible (Tourisme & Handicap, Destinations pour tous) SA2 - Pour pérenniser et favoriser leur utilisation, accompagner les collectivités dans la formation des personnels municipaux et des moniteurs à l'utilisation et l'entretien du matériel permettant l'accès à la mer aux personnes en situation de handicap. SA3 - Au sein des clubs, des fédérations, des plages et des territoires, organiser et optimiser la communication des informations relatives aux territoires et activités accueillant les personnes en situation de handicap et aux bonnes conditions d'utilisation des équipements.	SA1 : Démarches contractuelles, de conventionnement, de labellisation SA2 : Formation/ Accompagnement des services instructeurs et porteurs de projets SA3 : Communication	T1	T1 R3	Indicateur T1-1 : Linéaire côtier (km) ouvert au public par la servitude de passage (ONML)		La loi du 30 juin 1975, loi d'orientation en faveur des personnes handicapées La loi n° 91-663 du 13 juillet 1991 modifiée portant diverses mesures destinées à favoriser l'accèsibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public La Charte des droits fondamentaux
LAM-MED02	Accompagner l'amélioration des équipements permettant l'accès à la mer pour tous et intégrant l'innovation	SA1 - Réaliser un état des lieux qualitatif sur la façade des cales de mise à l'eau en dégagant leurs opportunités d'exploitation et en analysant les possibilités d'essais innovants (robots, drones) en mer, au droit de ces aménagements SA2 - Sensibiliser les collectivités à l'intérêt d'exploitation de ces équipements et au déploiement des services associés, en termes de gestion des déchets notamment. Les accompagner dans la définition d'un modèle technico-économique d'exploitation adapté à leur territoire. SA3 - Accompagner un projet et/ou une stratégie de création d'un pôle exemplaire et multi-activités d'accès à la mer.	SA1 : Amélioration de la connaissance SA2 : Sensibilisation/ Accompagnement des services instructeurs et porteurs de projets/ formation SA3 : Accompagnement des services instructeurs et porteurs de projets	T2	Q4, Q5 T2 W5	Indicateur T2-1 : Nombre de cales de mises à l'eau sous gestion ou en projet Indicateur T2-2 : Nombre de manifestations de loisirs et sports organisés sur la façade (DDTM-DML) Indicateur Q2-2 : Nombre de manifestations de loisirs et sports organisés sur la façade (DDTM-DML) Indicateur Q2-3 : Nombre de licenciés par discipline (DRJSC, Fédérations) Indicateur Q2-4 : Réalisation des plans départementaux d'équipements sportifs sur la façade (oui/non) Indicateur Q2-5 : Développement de stratégies régionales, ou	La SA2 sur la gestion des déchets peut être considérée comme une mesure R vis à vis de la potentielle augmentation de fréquentation.	- SRADDET Occitanie : règle 26 - Plan Mer de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : Horizon 1, Axe 1 - Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDDUC) - Orientations et prescriptions du Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) Volet 1, 2, B
LAM-MED03	Encourager et renforcer l'accès à la pratique, durable ou ponctuelle, des sports nautiques et subaquatiques, notamment pour les jeunes publics, les populations éloignées du littoral, et les personnes présentant des besoins spécifiques.	SA1 - Renforcer le lien entre les fédérations sportives et les collectivités, par l'incitation à la souscription de licence de sports nautiques et subaquatiques, dans les dispositifs régionaux ou locaux d'accès aux sports pour tous publics, dont public en situation de handicap. SA2 - Réaliser les plans régionaux d'équipements et les mettre en cohérence avec la stratégie de gestion du DPM. SA3 - Accompagner le maintien et la modernisation des bases nautiques, dans une optique de rééquilibrage territorial et de réversibilité d'occupation. SA4 - Accompagner le renouvellement des flottes des activités nautiques vers des stratégies de décarbonation (hybrides, électriques ou voile)	SA1 : Accompagnement des services instructeurs et porteurs de projets SA2 : Planification SA3 : Incitation financière/ accompagnement des services instructeurs et porteurs de projets SA4 : Accompagnement des services instructeurs et porteurs de projets	Q2	Q2 T1 R3			
LAM-MED04	Renforcer la coopération territoriale pour participer au déploiement de l'écotourisme sur la façade Méditerranéenne	SA1 - Valoriser les acteurs qui proposent des activités vertueuses autour de la mer et du littoral. SA2 - Inciter à la prise en compte dans les instances de gouvernance régionale de l'interaction touristique entre l'arrière-pays littoral et la frange côtière. Accompagner les professionnels qui développent une offre en ce sens. SA3 - Inciter à la création locale d'offres collaboratives entre professionnels de la mer et du littoral, de l'hôtellerie et de la restauration (« packs touristiques durables »)	SA1 : Structuration d'acteurs SA2 : Structuration d'acteurs SA3 : Actions concrètes	R1	R1 S1 S3	Indicateur R1-1 : Evolution de la population et des capacités d'accueil touristique dans les communes littorales (Indicateur SNML) Indicateur R1-2 : Projets régionaux relatifs à la dessaisonnalisation/ diversification/ régulation de l'offre touristique sur le littoral (oui/non)		
LITT-MED01	Améliorer la qualité des eaux de baignade sur la façade	SA1 - Encourager les communes littorales à obtenir la certification « Démarche qualité eaux de baignade » SA2 - Réaliser un état des lieux de l'établissement des profils de baignade à l'échelle de la façade et un recueil des obstacles auxquels les communes font face (rejet d'une station d'épuration en amont de la zone de baignade sur lequel la commune ne peut agir, etc.) SA3 - Sur la base de l'état des lieux réalisé et dans l'hypothèse où des défaillances sont observées, formuler des pistes d'actions permettant une gestion intégrée de la qualité de l'eau, i.e. avec une logique amont-aval SA4 - Permettre à l'ARS de disposer d'un levier d'action coercitif sur les communes dépourvues de profils de baignade	SA1 : Démarches contractuelles, de conventionnement, de labellisation SA2 : Amélioration de la connaissance/ planification SA3 : Planification SA4 : Réglementation		Pas d'OSE rattaché			- SDAGE Rhône Méditerranée : Orientation fondamentale 5E - Disposition 5E-05 - SDAGE Corse : Orientation fondamentale 2 - Disposition 2A-09 et 2A-10 - Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDDUC) - 1 - Orientations et prescriptions du Schéma de mise en valeur de la mer
LITT-MED02	Renforcer les moyens de lutte contre les pollutions accidentelles en mer et sur le littoral	SA1 - Elaborer les PCS infra-POLMAR dans les collectivités concernées SA2 - Renforcer l'animation des groupes de travail régionaux SA3 - Mettre en place des actions de formation en lien avec les correspondants POLMAR des DDTM	SA1 : Sensibilisation/ communication SA2 : Accompagnement des services instructeurs et porteurs de projets SA3 : Formation		Pas d'OSE rattaché H1, H2, H4			
LITT-MED03	Décliner sur la façade méditerranéenne, à une échelle territoriale pertinente et en collaboration Etat-collectivités, la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et en assurer le suivi.	SA1 - Acquiescer et valoriser, notamment par la formation des services instructeurs, les connaissances relatives à l'évolution locale du trait de côte dans le temps et établir des préconisations de prise en compte dans les projets et stratégies locales. SA2 - Décliner à l'échelle régionale la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et porter auprès des territoires les enjeux et orientations à considérer pour une nouvelle approche de l'aménagement du littoral. SA3 - Inciter à la réalisation de stratégies locale de gestion intégrée du trait de côte (SLGITC), comprenant des solutions de reconstitution spatiale, et cohérentes avec la cible de limitation de l'artificialisation. SA4 - Inciter à la prise en compte par les territoires, au titre des	SA1 : Amélioration de la connaissance/ Accompagnement des services instructeurs et porteurs de projets SA2 : Planification SA3 : Sensibilisation SA4 : Sensibilisation	R3	SA1 et 3 : W2, W3, W4 SA2 : Pas d'OSE rattaché	Pas d'indicateur défini		Stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte (SRGITC)
LITT-MED04	Aider les autorités locales à se préparer à faire face à un tsunami en Méditerranée, et travailler sur les planifications opérationnelles et l'information des populations.	SA1 - Elaborer les dispositions spécifiques ORSEC, définir les zones d'évacuation et intégrer ce risques dans les PCS des communes littorales de la façade. SA2 - Elaborer la chaîne d'alerte, organiser les acteurs, informer et sensibiliser la population.	SA1 : Planification SA2 : Sensibilisation	W3	W3	Indicateur W3-1 : Part des communes littorales disposant d'au moins un plan de prévention des risques naturels (indicateur SNML MTEs - BRGM)		- SRADDET PACA : LD1-OB19 et LD1-OB10B - SRADDET Occitanie : Règle 23 et 25 - PADDDUC : Ensemble des prescriptions G (en zones côtières), notamment 2 (Prendre en compte les
LITT-MED05	Accompagner les démarches contractuelles de gestion du domaine public maritime (DPM) sur la façade, en tenant compte de l'ensemble des objectifs stratégiques du DSF.	SA1 - Inciter à l'élaboration de concessions de plage sur le littoral méditerranéen (en prenant en compte les nouveaux enjeux du DSF) SA2 - Rédiger ou actualiser les stratégies départementales de gestion du domaine public maritime	SA1 : Planification SA2 : Planification	R2	R2, R3 T1 W3, W5 lien aussi avec des OE	Indicateur R2-1 : Taux ou temps de réponse aux problèmes rencontrés par les usagers sur l'accès au littoral dans l'application dédiée (SURICATE)		

LITT-MED06	Animer et harmoniser le recueil, la bancarisation et l'analyse des données relatives à l'évolution du trait de côte et du littoral, et favoriser leur communication à l'ensemble des publics concernés.	SA1 - Renforcer le retour d'expérience des régions sur les plateformes de bancarisation et de mise à disposition des données relatives à l'évolution du trait de côte et du littoral. SA2 - Définir une méthodologie harmonisée (un standard) de collecte des données, notamment données brutes, et l'imposer aux bureaux d'études par des cahiers des charges harmonisés entre financeurs. SA3 - Mettre en place des actions de sensibilisation aux évolutions du littoral renforcées par le changement climatique.	SA1 : Amélioration de la connaissance SA2 : Amélioration de la connaissance SA3 : Sensibilisation			Pas précisé dans la maquette		
PTM-MED-01	Renforcer le rôle du port comme vecteur de valorisation et de transmission des savoirs-faire, enjeux et innovations maritimes.	SA1 - Inciter les principaux ports de la façade Méditerranéenne à devenir port Center (Charte des Missions d'un Port Center et label Port Center by AIVP) SA2 - En interaction avec les ports, développer et coordonner les initiatives locales de sensibilisation aux emplois et formations maritimes, notamment à destination des élèves du primaire et du secondaire. SA3 - Renforcer les actions d'ouverture au public, valorisation, renaturation du patrimoine bâti industriel ou historique dans l'enceinte portuaire.	SA1 : Démarches contractuelles, de conventionnement, de labellisation SA2 : Sensibilisation SA3 : Démarches contractuelles, de conventionnement, de labellisation	S3		SA1 : L2, L4, P4, U1 SA2 : L2, L4, P4, U1, U3 SA3 : L2, L4, S1, S2	et évolution Indicateur S3-2 : Nombre de sentiers du patrimoine en cours d'élaboration Indicateur S3-3 : Nombre de chartes architecturales et paysagères	
PTM-MED-02	Favoriser les démarches contractuelles de meilleure intégration des ports de plaisance et de commerce dans la ville, avec les usagers et les citoyens, dans un but de réduction des nuisances notamment.	SA1 - Favoriser l'élaboration de chartes ou de démarches contractuelles entre les institutions publiques, les ports, ses acteurs économiques et portuaires, et les usagers du port, prenant en compte les objectifs et dispositions du DSF. SA2 - Inciter à la réalisation des PCAET, lorsqu'ils ne sont pas obligatoires, sur les villes portuaires et à la prise en compte des enjeux de développement de l'activité lors de leur constitution/révision. SA3 - mettre en valeur les initiatives des territoires ou des compagnies pour la réduction des nuisances et le développement d'une écologie industrielle dans les zones portuaires.	SA1 : Démarches contractuelles, de conventionnement, de labellisation SA2 : Planification SA3 : ?	L2		SA1 : L1, L2, L4, Q3, U4 SA2 et SA3 : L2	CPER/CPER pour le développement des activités logistiques, la massification des flux dans les ports maritimes, la transition écologique et énergétique des ports Indicateur L2-2 : Nombre de ports de commerce engagés dans les démarches environnementales et porteurs de projets innovants Indicateur L2-3 : Existence de chartes/documents contractuels/instances de participation entre les ports de commerce Indicateur L3-1 : Quantité de marchandises/ Nombre de bateaux passant de la mer aux fleuves et de la mer aux trains	
PTM-MED-04	Faire progresser la coopération interportuaire sur la base de stratégies communes, dans la lignée notamment du Pacte de Toulon	SA1 - Réussir la coopération des ports sur les enjeux du 'Green Port' : branchements à quai, hydrogène, photovoltaïque. Envisager l'idée d'une certification pour les ports de commerce à gestion environnementale exemplaire. SA2 - Réussir la coopération des ports sur les enjeux de gestion de la grande plaisance, en cohérence avec la stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages SA3 - Réussir la coopération des ports sur les enjeux de transition numérique et de cybersécurité notamment	SA1 : Amélioration de la connaissance SA2 : Actions concrètes SA3 : Actions concrètes SA4 : Actions concrètes	Q4 L3, L5		L1, L2, L3, L4, L5 Q1, Q3, Q4, Q5, Q6 V1, V2, V3	Indicateur L3-2 : Evolution de la place des ports français pour le transport de marchandises en Europe Indicateur L5-1 : Nombre de projets de navettes maritimes de fret et à passagers sur les territoires pertinents de la façade	
PTM-MED-06	Étendre et pérenniser les démarches de gestion dynamique des places (à quai ou de passage) et/ou de la propriété des navires.	SA1 - Inciter à la mise en place d'outils numériques à destination des gestionnaires de port et/ou des plaisanciers pour faciliter l'accès temporaire à une place (à quai, ou place de passage), à une bouée ou à un coffre. SA2 - Soutenir et étendre les démarches innovantes de copropriété des bateaux de plaisance dotés d'une place de port dans les zones en tension.	SA1 : Actions concrètes ? SA2 : Action concrètes	Q5		SA1 et 2 : Q1, Q3, Q5	Indicateur Q5-1 : Nombre de projets de gestion dynamique et dématérialisée des places à quai et de passage	Mesure ERC sur la sensibilisation aux thématiques environnementales à travers les guides évoqués dans la sous action 1
SPP-MED01	Fédérer les réseaux d'observation et de suivi des paysages littoraux et sous-marins, pour mieux accompagner les politiques stratégiques, et notamment anticiper, ménager et évaluer les effets du changement climatique sur les territoires et les paysages	SA1 - Intégrer, au sein des atlas des paysages départementaux littoraux, un volet dédié aux problématiques paysagères littorales SA2 - Inciter les intercommunalités disposant d'une façade littorale à engager la réalisation d'un plan paysage en préalable à toute planification et tout projet, afin d'intégrer les enjeux majeurs d'aménagement spatial SA3 - Réalisation de cartes des paysages sous-marins sur les sites emblématiques de la façade littorale et mise en valeur au travers d'une animation et d'une communication auprès du grand public (site internet, expositions). SA4 - Animer, valoriser et étendre les dispositifs d'Observatoire du Paysage littoral vu depuis la mer dans chaque région pour accompagner les politiques et caractériser les effets du changement climatique sur les paysages littoraux (ex : observatoire photographique des paysages littoraux (ex : observatoire photographique du paysage littoral vu depuis la mer) (oui/non)	SA1 : Amélioration de la connaissance SA2 : Planification SA3 : Communication/sensibilisation SA4 : Amélioration de la connaissance	S1		S1, S2, S3	Indicateur S1-1 : Pourcentage du territoire de la façade acquis par le Conservatoire du Littoral ou géré conjointement avec le Réseau des grands sites de France Indicateur S1-2 : Mise en œuvre des plans de paysages Indicateur S1-3 : Nombre de chartes architecturales et paysagère, de SPR et d'itinéraires photographiques	-SRADET PACA : Objectif 50 -SRADET Occitanie : Règles 16, 17, 18 -PADDUC : l'ensemble du F et notamment F4 / l'ensemble du G et notamment G1 -Orientations et prescriptions du Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) - volet 1 - 3
SPP-MED02	Rendre accessible le patrimoine sous marin au grand public, dans le respect du patrimoine rendu disponible, et par des pratiques innovantes.	SA1 - Poursuivre la création de sentiers archéologiques sous-marins, au sein des aires marines protégées notamment et en cohérence avec leurs stratégies de gestion des usages nautiques (plongée, plaisance). SA2 - Poursuivre la sensibilisation des référents archéologiques au sein des activités liées au milieu marin et des services instructeurs pour la préservation du patrimoine archéologique. SA3 - Accompagner la mise en place et la diffusion des nouvelles technologies de valorisation du patrimoine sous-marin auprès des publics.	SA1 : Actions concrètes SA2 : Formation SA3 : Sensibilisation	S2 Incidences Q2, S1 et S3		S1, S2, S3	Indicateur S2-2 Évolution de l'occupation du sol suivant la distance à la mer de 0 à 500 m de la cote Indicateur S2-3 Mise en oeuvre des plans de paysages Indicateur S2-4. Nombre de chartes architecturales et paysagères,	
D01-HB-OE05-AN1	Renforcer la prise en compte des habitats benthiques dans les autorisations en mer	SA1 : Synthétiser les informations disponibles dans une cartographie évolutive des habitats benthiques et de leurs enjeux à destination des porteurs de projets et des services instructeurs SA2 : Collecter et bancariser les données associées aux nouvelles autorisations délivrées, permettant le suivi de l'artificialisation associée SA3 : Élaborer des guides par type d'activités sur l'analyse du lien de compatibilité des autorisations avec les objectifs environnementaux.	SA1 et 2 : Amélioration de la connaissance SA3 : Communication	D01-HB-OE06			Indicateur A7bis-1: Proportion de surface d'habitats sédimentaires subtidiaux et circalittoraux situés dans des zones de protection forte (Définie et concertée en façade dans le cadre de la mesure M003, et adoptée simultanément au plan d'action du DSF)	
D01-HB-OE06-AN3	Partager une meilleure connaissance « amont » des impacts des opérations de réduction de la vulnérabilité des territoires littoraux	SA1 : Accompagner la réalisation d'étude hydrosédimentaires adaptées pour mieux appréhender les solutions de réduction de vulnérabilité, leur suivi et les mesures correctives éventuellement mises en place, à une échelle hydrosédimentaire pertinente SA2 : Favoriser la prise en compte de l'aspect coût-efficacité des opérations de réduction de la vulnérabilité et en particulier celles qualifiées de méthodes "douces" SA3 : Mieux faire connaître les études réalisées sur les impacts du rechargement des plages auprès des collectivités et des services	SA1 et 2 : Amélioration de la connaissance SA3 : Communication	D01-HB-OE06			Indicateur A7bis-1: Proportion de surface d'habitats sédimentaires subtidiaux et circalittoraux situés dans des zones de protection forte (Définie et concertée en façade dans le cadre de la mesure M003, et adoptée simultanément au plan d'action du DSF)	
D01-HB-OE7-AN1	Renforcer les connaissances relatives à l'état écologique du corail rouge en Méditerranée et assurer, si nécessaire, sa préservation	SA1 : Inventorier et analyser les données relatives aux quantités prélevées de corail rouge dont le diamètre est inférieure à 7 mm SA2 : Sur la base du diagnostic réalisé, actualiser et/ou renforcer la réglementation en vigueur.	SA1 : Amélioration de la connaissance SA2 : Réglementaire	D01-HB-OE07			Indicateur A4-1 : nombre d'autorisation de pêche professionnelle au corail rouge en plongée sous-marine pour la Méditerranée continentale et en Corse (Maintenir le nombre d'autorisations de pêche au corail rouge en Méditerranée Continentale et Corse, en accord avec le plan de gestion corail rouge)	
D01-HB-OE09-AN1	Mettre en œuvre la stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages des navires	SA1 : Mettre en œuvre les arrêtés départementaux permettant la déclinaison territoriale de l'arrêté cadre 123/2019 sur les mouillages en Méditerranée SA2 : Impulser et organiser la gestion du mouillage sur les sites à enjeux identifiés dans la stratégie méditerranéenne, notamment via le renouvellement ou la mise en place de Zones de Mouillages et d'Équipements Légers (ZMEL) SA3 : Renforcer la sensibilisation des usagers des mouillages (plaisanciers, joueurs de bateaux, etc) dans les ports, sur les plans d'eau.	SA1 : Réglementaire SA2 : Zonage SA3 : Amélioration de la connaissance	D01-HB-OE09			Indicateur A5-1 : Nombre de nouvelles autorisations ou de renouvellement d'autorisations de mouillage générant une abrasion de fond, hors mouillages écologiques, dans les herbiers de phanérogames (notamment les herbiers de posidonies) et dans le coralligène (0, à compter de l'adoption de la stratégie de façade maritime) Indicateur A5-2 : Proportion de surface d'herbiers de phanérogames et de coralligène soumis à des pressions physiques dues au mouillages (Définie, concertée et adoptée en façade simultanément au plan d'action du DSF) Indicateur A5-3 : Estimation de la surface d'herbiers de posidonies Indicateur A5-1 : Nombre de nouvelles autorisations ou de renouvellement d'autorisations de mouillage générant une abrasion de fond, hors mouillages écologiques, dans les herbiers de phanérogames (notamment les herbiers de posidonies) et dans le coralligène (0, à compter de l'adoption de la stratégie de façade maritime)	
D01-HB-OE09-AN4	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de gestion durable de la croisière en Méditerranée	SA1 : Mettre en place et animer une instance de concertation sur la gestion durable de la croisière en Méditerranée SA2 : Capitaliser les données existantes pour réaliser une étude des flux de passagers et du poids socio-économique au regard de ses impacts sur l'environnement. Identifier les territoires, sites et routes maritimes à enjeux SA3 : Organiser les mouillages des navires de croisière SA4 : Développer une campagne de sensibilisation ciblant les croisiéristes	SA1 : Structuration d'acteurs SA2 : Amélioration de la connaissance SA3 : ? SA4 : Sensibilisation	D01-HB-OE09			Indicateur A5-2 : Proportion de surface d'herbiers de phanérogames et de coralligène soumis à des pressions physiques dues au mouillages (Définie, concertée et adoptée en façade simultanément au plan d'action du DSF) Indicateur A5-3 : Estimation de la surface d'herbiers de posidonies Indicateur A5-1 : Nombre de nouvelles autorisations ou de renouvellement d'autorisations de mouillage générant une abrasion de fond, hors mouillages écologiques, dans les herbiers de phanérogames (notamment les herbiers de posidonies) et dans le coralligène (0, à compter de l'adoption de la stratégie de façade maritime)	
D01-HB-OE09-AN2	Décliner la stratégie de gestion durable des sites de plongée de Méditerranée	SA1 : Développer des outils de connaissance, sensibilisation et formation SA2 : Favoriser le mouillage écologique pour la plongée sous-marine SA3 : Au regard du poids socio-économique de l'activité, définir puis tester des mesures de régulation de la fréquentation sur les sites sensibles de plongée	SA1 : Amélioration de la connaissance SA2 : Actions concrètes SA3 : Réglementaire	D01-HB-OE09			Indicateur A5-2 : Proportion de surface d'herbiers de phanérogames et de coralligène soumis à des pressions physiques dues au mouillages (Définie, concertée et adoptée en façade simultanément au plan d'action du DSF) Indicateur A5-3 : Estimation de la surface d'herbiers de posidonies Indicateur A5-1 : Nombre de nouvelles autorisations ou de renouvellement d'autorisations de mouillage générant une abrasion de fond, hors mouillages écologiques, dans les herbiers de phanérogames (notamment les herbiers de posidonies) et dans le coralligène (0, à compter de l'adoption de la stratégie de façade maritime)	
D01-HB-OE09-AN3	Réduire l'impact de la pêche au gangui dans les zones d'herbiers de posidonies	SA1 : Réduire le nombre d'autorisations européennes de pêche (AEP) accordées pour la pêche au gangui en Méditerranée (autorisations annuelles). SA2 : Réduire l'effort de pêche (jours de mer) effectués annuellement par les ganguis méditerranéens	SA1 et 2 : Réglementaire	D01-HB-OE09			Indicateur A5-2 : Proportion de surface d'herbiers de phanérogames et de coralligène soumis à des pressions physiques dues au mouillages (Définie, concertée et adoptée en façade simultanément au plan d'action du DSF) Indicateur A5-3 : Estimation de la surface d'herbiers de posidonies Indicateur A5-1 : Nombre de nouvelles autorisations ou de renouvellement d'autorisations de mouillage générant une abrasion de fond, hors mouillages écologiques, dans les herbiers de phanérogames (notamment les herbiers de posidonies) et dans le coralligène (0, à compter de l'adoption de la stratégie de façade maritime)	
D01-HB-OE10-AN1	Renforcer la prise en compte de la sensibilité des habitats profonds en Méditerranée	SA1 : Faire une recommandation à la Commission européenne et utiliser la cartographie française des écosystèmes marins vulnérables (EMV) pour accompagner la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) sur la désignation de ces derniers, afin de les rendre cohérents avec la démarche Natura 2000 au large et les enjeux définis par la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) SA2 : Formuler à la Commission européenne une proposition de réglementation du chalutage sur les dunes sableuses sous-marines profondes et une proposition de réglementation de la pêche sur les écosystèmes marins vulnérables sur substrat meuble du centre du golfe du Lion et du plateau oriental de la Corse SA3 : Suite aux résultats des analyses des risques associés à la pêche dans les sites Natura 2000, formuler à la Commission européenne une proposition de réglementation des pratiques de pêche au niveau des zones entourant les habitats récifs dans les sites Natura 2000 du large et au sein de ces sites SA4 : Suite aux résultats des analyses des risques associés à la pêche dans les sites Natura 2000, évaluer les mesures de réduction des impacts	SA1, 2, 3 et 4 : Réglementaire	D01-HB-OE10			Indicateur B1-2: Proportion de surface d'EMV connus située dans des zones de protection forte (Définie et concertée en façade dans le cadre de la mesure M003, et adoptée simultanément au plan d'action du DSF) Indicateur B1-3: Part des structures géomorphologiques particulières connues soumises à la pêche aux engins trainants de fond (autres que ceux de type chalutage) dans les zones de protection forte	
D01-MT-OE01-AN1	Renforcer l'encadrement et la réglementation des sports et loisirs de pleine nature affectant les mammifères marins et des activités commerciales d'observation des mammifères marins	SA1 : Définir les conditions d'approche des mammifères marins (dans la zone des 300 mètres dite zone de vigilance pour les cétacés) adaptées au contexte local et promouvoir leur mise en œuvre par voie contractuelle (charte) ou le cas échéant par voie réglementaire (arrêté préfectoral) afin de limiter l'impact potentiel sur les mammifères marins des sports et loisirs de pleine nature (y compris les manifestations nautiques) et des activités commerciales d'écotourisme. SA2 : Sensibiliser le public au respect de bonnes pratiques d'observations des mammifères marins (pratique d'activités de sports et loisirs de pleine nature comme d'observations commerciales), au moyen de guides pédagogiques et autres actions de sensibilisation	SA1 : Démarches contractuelles, de conventionnement, de labellisation SA2 : Sensibilisation	D01-MT-OE01			Indicateur D1-1 : Pourcentage d'opérateurs pratiquant une activité de whale dolphin ou seal watching ayant adhéré et respectant une démarche de bonnes pratiques (charte) (Tendance à la hausse)	
D01-MT-OE02-AN1	Réduire l'impact des captures accidentelles de tortues marines par la formation des marins-pêcheurs et le maintien d'un réseau adapté de centres de soin	SA1 : Développer la sensibilisation des marins-pêcheurs et pêcheurs de loisirs aux bonnes pratiques d'évitement des captures accidentelles et de remise à l'eau en cas de capture et optimiser la remontée des observations d'interactions prévues dans le cadre du programme de surveillance DCSMM SA2 : Assurer le maintien et l'efficacité du réseau de centres de soins des tortues marines, notamment en assurant la formation des agents des réseaux d'échouages tortues marines	SA1 : Sensibilisation SA2 : Actions concrètes	D01-MT-OE02			Indicateur D2-1 (marsouins communs et dauphins communs) : Taux de mortalité (évalué sur les mortalités absolues) par capture accidentelle et par espèce (Diminution à une valeur inférieure à 1% de la meilleure estimation de population (ASCOBANS 2000) pour chaque espèce) Indicateur D2-2 (autres mammifères marins) : Taux apparents de mortalité (nombre d'échouages observés avec traces de capture accidentelle / nombre d'échouages total) par capture accidentelle et par espèce (Diminution du tiers du taux apparent de mortalité)	
D01-MT-OE03-AN2	Réduire les risques de collision pour les cétacés à l'échelle de la façade méditerranéenne par la soumission auprès de l'Organisation maritime internationale (OMI) d'une proposition de zone maritime particulièrement vulnérable	SA1 : Réaliser les études amont (impact/risque/assessment), élément préalable indispensable à tout processus de soumission, en lien avec l'Italie, Monaco et l'Espagne, à l'OMI SA2 : Porter le projet de ZMPV au niveau européen, puis soumettre le dossier auprès de l'OMI SA3 : Veiller à ce que l'ensemble de la flotte devant être équipé du système REPCET le soit et poursuivre la formation à l'utilisation du système REPCET	SA1 : Zonage SA2 : Réglementaire SA3 : Formation SA4 : Actions concrètes	D01-MT-OE03			Indicateur D3-1 : Taux apparent de mortalité par collision des tortues marines et des mammifères marins échoués (Tendance à la baisse)	

D01-OM-OE01-AN1	Identifier et réduire les risques de capture accidentelle pour chacune des espèces d'intérêt communautaire	<p>SA1 : Elaborer une méthode nationale d'analyse des risques d'atteinte au bon état de conservation des espèces d'intérêt communautaire à l'échelle de chaque façade</p> <p>SA2 : Réaliser une analyse des risques pour l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire et renforcer l'effort d'observation sur les pêcheries, les secteurs et les périodes les plus à risque</p> <p>SA3 : Sur la base d'un état des lieux des méthodes de réduction des captures accidentelles, tester et déployer des mesures de réduction sur des sites pilotes et encourager la mise en œuvre d'actions innovantes</p> <p>SA4 : Adopter les mesures réglementaires adéquates pour réduire les captures accidentelles, en passant lorsque nécessaire par une procédure de régionalisation</p>	<p>SA1 et 2 : Amélioration de la connaissance</p> <p>SA3 : Actions concrètes</p> <p>SA4 : Réglementaire</p>	D01-OM-OE01	Indicateur E1-1 : Proportion des surfaces des zones d'alimentation des colonies d'oiseaux marins à enjeu fort dans lesquelles des mesures d'évitement ou de réduction des captures accidentelles sont prévues (Définie, concertée et adoptée en façade simultanément au plan d'action du DSF et à la cartographie des habitats fonctionnels)	
D01-OM-OE02-AN1	Préfigurer une instance de coordination nationale des conseils scientifiques de façade et évaluer son mandat (CSF) relatifs à l'éolien en mer	<p>SA1 : Installer la préfiguration de l'instance de coordination nationale des conseils scientifiques de façade et élaborer son mandat</p> <p>SA2 : Initier un programme d'acquisition des connaissances pour limiter les impacts des énergies marines renouvelables</p>	<p>SA1 : Accompagnement des services instructeurs</p> <p>SA2 : Amélioration de la connaissance</p>	D01-OM-OE02	Indicateur E2-1 : Taux de projets autorisés dont l'étude d'impact, après application de la séquence ERC, évalue l'impact résiduel sur les oiseaux marins comme compatible avec l'atteinte du bon état écologique de chaque espèce fréquentant la zone du projet évalué, au niveau de la (les) façade(s) marine(s) concernée(s) par chacune de ces espèces (100% des projets autorisés à compter de l'adoption de la stratégie de façade maritime)	
D01-OM-OE03-AN1	Développer et mettre en œuvre des outils de gestion et de protection adaptés pour des espèces d'oiseaux marins à enjeu fort à l'échelle de la sous-région marine	<p>SA1 : Identifier les espèces particulières à enjeu fort pour lesquelles l'élaboration de mesures de gestion adaptées est pertinente</p> <p>SA2 : Elaborer et mettre en œuvre des outils de gestion et de protection locaux pour les espèces identifiées</p>	<p>SA1 : Amélioration de la connaissance</p> <p>SA2 : Réglementaire</p>	D01-OM-OE03	Indicateur E3-1 : Pourcentage de surface d'estran artificialisé et pourcentage de linéaire artificialisé par site fonctionnel à enjeu fort (Pas d'augmentation de la surface artificialisée suite à l'application de la séquence ERC à compter de l'adoption de la stratégie de façade maritime)	
D01-OM-OE04-AN1	Assurer une veille et des actions de lutte contre les espèces introduites et domestiques sur les sites de reproduction des oiseaux marins.	<p>SA1 : Réaliser un diagnostic, notamment avec le GISOM, identifiant les sites à enjeux forts éligibles à des mesures de veille ou de réduction des espèces introduites et domestiques, présentant un coût/efficacité acceptable et sur des sites complémentaires hébergeant des espèces en danger critique</p> <p>SA2 : Mettre en œuvre une stratégie de piégeage des espèces introduites et domestiques sur les sites de reproduction des oiseaux marins et/ou de stérilisation des chats et d'élimination des rats sur les îles et îlots où cette action est possible.</p> <p>SA3 : Pour les sites continentaux et ceux proches de la côte, mettre en œuvre des actions de contrôle des espèces et de réduction des impacts de ces espèces sur les populations nicheuses</p>	<p>SA1 : Amélioration de la connaissance</p> <p>SA2 et 3 : Actions concrètes</p>	D01-OM-OE04	Indicateur E4-1 : Proportion de colonies insulaires d'oiseaux marins nicheurs à enjeu fort pour lesquelles les espèces introduites et domestiques représentent une pression avérée (définie, concertée et adoptée en façade simultanément au plan d'action du DSF)	
D01-OM-OE05-AN1	Identifier, maintenir et restaurer les habitats méditerranéens et les habitats fonctionnels des oiseaux marins dégradés et/ou exposés à la compression des habitats littoraux.	<p>SA1 : Identifier les secteurs d'habitats de l'estran (et les habitats fonctionnels pour les oiseaux marins) dégradés et/ou exposés au "costal squeeze" (compression des habitats littoraux)</p> <p>SA2 : Mettre en œuvre une/des actions de restauration ou d'entretien des habitats fonctionnels des oiseaux marins</p> <p>SA3 : Mettre en œuvre une action de restauration des habitats littoraux</p>	<p>SA1 : Amélioration de la connaissance</p> <p>SA2 et 3 : Actions concrètes</p>	D01-OM-OE05	Indicateur E5-1 : Nombre et surface de sites fonctionnels restaurés sur la façade (Définie, concertée et adoptée en façade simultanément au plan d'action du DSF et à la cartographie des habitats fonctionnels)	Indicateur E5-2 : Surface d'habitat fonctionnel des oiseaux marins dans les zones humides des communes littorales (Définie, concertée et adoptée en façade simultanément au plan d'action du DSF et à la cartographie des habitats fonctionnels)
D01-OM-OE06-AN1	Renforcer la prise en compte de la sensibilité des espèces (oiseaux marins, mammifères marins et tortues) aux dérangements dans les autorisations en mer et dans la réglementation locale.	<p>SA1 : Synthétiser les informations spatiales et temporelles disponibles sur la sensibilité des espèces au dérangement et à la perte d'habitats fonctionnels, en particulier dans une cartographie évolutive des habitats fonctionnels des espèces et les diffuser sur support numérique</p> <p>SA2 : Elaborer des guides pour chaque activité visant à réduire leur impact et former les services instructeurs pour assurer la compatibilité des autorisations en mer avec les objectifs environnementaux</p> <p>SA3 : Mettre en place des mesures de protection spatiales (et le cas échéant temporelles) dans le cadre d'une gouvernance partagée basée sur la connaissance des activités autorisées et de la sensibilité des milieux (cf. sous-action 1)</p>	<p>SA1 : Amélioration de la connaissance</p> <p>SA2 : Communication</p> <p>SA3 : Réglementaire</p>	D01-OM-OE06	Indicateur E6-1 : Proportion de colonies à enjeu fort ou majeur* selon le travail de classification de l'AFB de priorisation des enjeux pour lesquels les dérangements physiques, sonores et lumineux constituent un risque pour le maintien à terme (aucune colonie à enjeux fort ou majeur)	Indicateur E6-2 : Pourcentage de recouvrement des activités anthropiques de toute nature sur les zones (et les périodes) fonctionnelles des limicoles côtiers (diminution au regard des valeurs qui seront calculées à partir de 2018 sur les sites appliquant le protocole développé par RNF)
D01-OM-OE06-AN2	Structurer la pratique des sports et loisirs de nature côtiers et littoraux (informations, sensibilisation et réglementation) sur les questions de sensibilité des espèces et des milieux	<p>SA1 : Diffuser des informations spatialisées et des messages de prévention adaptés pour promouvoir les bonnes pratiques et éviter les pressions induites</p> <p>SA2 : Mettre en place des mesures de protection spatiales (et le cas échéant temporelles) dans le cadre d'une gouvernance partagée basée sur la connaissance des pratiques et de la sensibilité des milieux.</p> <p>SA3 : Insérer un module dédié à la connaissance de l'environnement marin dans les formations professionnelles d'éducateurs sportifs nautiques (Certificat de Qualification Professionnelle (CQP), les Brevets Professionnels de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS), les Diplômes d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS) et DESJEPS), les formations STAPS) amenant à encadrer des activités littorales, nautiques et subaquatiques [A valider avec le Ministère en charge de l'enseignement supérieur]</p>	<p>SA1 : Sensibilisation</p> <p>SA2 : Réglementaire</p> <p>SA3 : Formation</p>	D01-OM-OE06	Indicateur E6-1 : Proportion de colonies à enjeu fort ou majeur* selon le travail de classification de l'AFB de priorisation des enjeux pour lesquels les dérangements physiques, sonores et lumineux constituent un risque pour le maintien à terme (aucune colonie à enjeux fort ou majeur)	Indicateur E6-2 : Pourcentage de recouvrement des activités anthropiques de toute nature sur les zones (et les périodes) fonctionnelles des limicoles côtiers (diminution au regard des valeurs qui seront calculées à partir de 2018 sur les sites appliquant le protocole développé par RNF)
D01-PC-OE01-AN2	Sensibiliser et former les usagers à la reconnaissance et à la prise en charge des élasmobranches susceptibles d'être capturés accidentellement, et améliorer la déclaration de ces captures accidentelles	<p>SA1 : Former à la reconnaissance des espèces</p> <p>SA2 : Produire des guides d'aide à la reconnaissance</p> <p>SA3 : Elaborer des consignes relatives à la remise à l'eau directe des élasmobranches</p>	<p>SA1 : Formation</p> <p>SA3 : Communication</p> <p>SA4 : Réglementaire</p>	D01-PC-OE01	Maintenance de l'objectif, mais pas d'indicateur opérationnel sur ce cycle. Un indicateur est à construire pour le 3ème cycle	
D01-PC-OE01-AN1	Réviser la réglementation relative aux captures d'élasmobranches et, sur cette base, identifier les actions à mettre en œuvre au niveau national et au niveau local	<p>SA1 : Cartographier la présence et la sensibilité des différentes espèces d'élasmobranches réglementées</p> <p>SA2 : Réviser la réglementation portant sur les interdictions de capture des élasmobranches, et en particulier, mettre à jour la liste restreinte des espèces d'élasmobranches susceptibles de faire l'objet de déclaration de captures accidentelles</p> <p>SA3 : Etablir des plans de gestion en fonction des cartographies de présence et de sensibilité</p>	<p>SA1 : Amélioration de la connaissance</p> <p>SA2 : Planification</p> <p>SA3 : Réglementaire</p>	D01-PC-OE01	Maintenance de l'objectif, mais pas d'indicateur opérationnel sur ce cycle. Un indicateur est à construire pour le 3ème cycle	
D01-PC-OE02-AN1	Elaborer et mettre en œuvre un plan national d'action (PNA) multi-espèces relatif aux élasmobranches	<p>SA1 : Attribuer le statut d'espèces protégées aux élasmobranches en danger (EN) et en danger critique (CR) d'après la liste rouge de l'UICN, et dont l'exploitation est interdite</p> <p>SA2 : Elaborer un PNA multi-espèces relatif aux élasmobranches, en concertation avec les parties prenantes</p> <p>SA3 : Mettre en œuvre le PNA multi-espèces relatif aux élasmobranches</p>	<p>SA1 : Réglementaire</p> <p>SA2 : Planification</p> <p>SA3 : Communication</p>	D01-PC-OE02	Indicateur C2-1 : Nombre d'espèces d'élasmobranches en danger critique d'extinction présentes dans les eaux métropolitaines françaises (Stable ou en diminution)	
D01-PC-OE3-AN1	Elaborer et mettre en œuvre un plan national migrateurs amphihalins pour une gestion optimisée des poissons migrateurs sur l'ensemble du continuum Terre-Mer	<p>SA1 : élaborer un plan national migrateurs amphihalins</p> <p>SA2 : Mise en œuvre du plan national migrateurs amphihalins (PNMA)</p>	<p>SA1 : Planification</p> <p>SA2 : Actions concrètes</p>	D01-PC-OE03	Indicateur C3-1 : Nombre de captures d'amphihalins déclarées/an par les pêcheurs professionnels dans les estuaires, les panaches estuariens et les graux à l'aval de la limite de salure des eaux (LSE) (a) pour l'anguille : Cibles du PGA, i.e. - 60% de mortalité par pêche entre les années de référence 2004-2008 (pêche maritime-pêche fluviale, pêche professionnelle-pêche récréative) b) pour les autres espèces : Maintien ou réduction)	
D01-PC-OE3-AN2	Eviter ou réduire les risques d'atteintes à la dynamique de population des espèces amphihalines liées aux captures dans les secteurs à enjeux pour les amphihalins en complément des plans de gestion existants	<p>Sous action 1 : Réaliser une analyse de risque à l'échelle des façades pour identifier les secteurs où les captures d'amphihalins sont les plus importantes.</p> <p>Sous-action 2 : Mettre en œuvre des mesures de réduction des risques liés aux captures accidentelles au niveau des secteurs identifiés notamment via des mesures réglementaires</p> <p>Sous-action 3 : Mettre en place une gestion des stocks terre-mer qui permette de maintenir une population, via la régulation des captures ciblées.</p> <p>Sous-action 4 : Travailler sur des sites pilotes pour homogénéiser des méthodes de suivi et de réduction de la pression de capture d'anguilles lors des opérations de dragage dans les estuaires</p>	<p>SA1 : Amélioration de la connaissance</p> <p>SA2 : Réglementaire</p> <p>SA3 : Planification</p> <p>SA4 : Actions concrètes</p>	D01-PC-OE03	Indicateur C3-1 : Nombre de captures d'amphihalins déclarées/an par les pêcheurs professionnels dans les estuaires, les panaches estuariens et les graux à l'aval de la limite de salure des eaux (LSE) (a) pour l'anguille : Cibles du PGA, i.e. - 60% de mortalité par pêche entre les années de référence 2004-2008 (pêche maritime-pêche fluviale, pêche professionnelle-pêche récréative) b) pour les autres espèces : Maintien ou réduction)	
D01-PC-OE5-AN1	Renforcer les protections des Zones fonctionnelles halieutiques d'importance (ZFIH), notamment par la mise en place de zones de conservation halieutique (ZCH) pilotes sur chaque façade	<p>SA1 : Identifier et cartographier les ZFIH à une échelle pertinente</p> <p>SA2 : Identifier les pressions et leurs effets sur les ZFIH</p> <p>SA3 : Mettre en place de projets pilotes de ZCH pour prendre des mesures de conservation pour toutes les activités sources de pressions présentes dans la ZCH</p> <p>SA4 : Réduire l'impact des activités et aménagements autorisés en mer sur les ZFIH, en accompagnant les services instructeurs dans le traitement des demandes d'autorisation.</p>	<p>SA1 et 2 : Amélioration de la connaissance</p> <p>SA3 et 4 : Accompagnement des services instructeurs</p>	D01-PC-OE05	Indicateur C4-1 : surface de zone fonctionnelle halieutique d'importance (ZFIH)* protégée au travers d'une zone de conservation halieutique (ZCH) par façade (Tendance à la hausse)	
D02-AN1	Améliorer la gestion des espèces non indigènes marines	<p>SA1 : Identifier les espèces non-indigènes marines prioritaires pour réglementer leur introduction et l'ensemble des usages associés (transit, détention, transport, colportage, utilisation, échange, mise en vente, vente ou achat de marchandises)</p> <p>SA2 : Elaborer des stratégies nationales de gestion pour les espèces non-indigènes marines réglementées</p> <p>SA3 : Sensibiliser les gestionnaires d'aires marines protégées et les autres acteurs intervenant sur le milieu littoral et marin à l'identification et à la gestion des espèces non-indigènes marines</p>	<p>SA1 : Amélioration de la connaissance</p> <p>SA2 : Planification</p> <p>SA3 : Sensibilisation</p>	D02-OE01	Indicateur I1-1 : Nombre de contrôles révélant la présence d'espèces non indigènes de niveau 2 à l'occasion de contrôles aux frontières, prévus par l'art. 15 du règlement européen du 22 octobre 2014 et l'art. L. 411-7 du Code de l'environnement (Tendance à la baisse)	
D03-OE02-AN1	Identifier les stocks d'importance locale prioritaires qui ne sont pas sous gestion communautaire pour lesquels la gestion pourrait être mise en place ou améliorée, selon leur état de conservation et leur importance socio-économique et rédiger les plans de gestion correspondants	<p>SA1 : Identifier les stocks faisant l'objet d'une gestion locale, pour lesquels cette gestion pourrait être améliorée, ou à fort intérêt halieutique, pour lesquels une gestion locale apparaîtrait nécessaire.</p> <p>SA2 : Définir et réaliser les études nécessaires pour mieux connaître l'enjeu de préservation des stocks locaux pressentis comme sensibles, en lien avec les enjeux de la filière</p> <p>SA3 : Accompagner les professionnels de la pêche dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion prenant en compte le repos biologique des stocks permettant d'améliorer l'état des stocks, prenant en compte la zone biologique des stocks et/ou en vue d'atteindre la</p>	<p>SA1 et 2 : Amélioration de la connaissance</p> <p>SA3 : Planification</p>	D03-OE02	Maintenance de l'objectif, mais pas d'indicateur opérationnel sur ce cycle. Un indicateur est à construire pour le 3ème cycle	

D03-OE02-AN2	Mener une réflexion relative à l'extension des compétences de contrôle des agents opérant dans le réseau d'aires marines protégées au titre des codes des transports et du CRPM	SA1 : Mettre en place une réflexion évaluant la pertinence et/ou les difficultés relatives à l'habilitation à la police de la circulation maritime (code des transports) et à la police de la pêche maritime (code rural et des pêches maritimes) des gardes du littoral et agents des collectivités gestionnaires d'aires marines protégées en priorité.	SA1 : Amélioration de la connaissance	D03-OE02	Maintien de l'objectif, mais pas d'indicateur opérationnel sur ce cycle. Un indicateur est à construire pour le 3ème cycle
D03-OE3-AN1	Harmoniser et renforcer la réglementation relative à la pêche de loisir et sensibiliser les pêcheurs à sa mise en œuvre	SA1 : Réaliser une analyse comparative des réglementations en vigueur, prendre des mesures d'harmonisation de la réglementation à l'échelle de la façade ou à des échelles territoriales pertinentes définies en fonction de la nature de la ressource et de son état, sur la base des connaissances actuelles SA2 : Elaborer un outil de recensement des pêcheurs de loisir embarqués SA3 : Construire un outil permettant de déclarer les captures de la pêche de loisir embarquée, dans le cadre d'une démarche volontaire, en particulier celles des stocks sensibles, des espèces protégées, et les captures accidentelles	SA1 : Réglementaire SA2 : Amélioration de la connaissance SA3 : Actions concrètes	D03-OE03	Maintien de l'objectif, mais pas d'indicateur opérationnel sur ce cycle. Un indicateur est à construire pour le 3ème cycle
D04-AN1	Contribuer à une meilleure gestion des prélèvements des espèces fourrages au niveau européen.	SA1 : Formuler une recommandation de l'Etat français à destination de la Commission européenne, visant à ce que pour 100 % des espèces fourrages, les besoins trophiques des grands prédateurs soient pris en compte dans le niveau de capture au RMD recommandé par l'organisme international compétent SA2 : Formuler une recommandation à la Commission européenne en vue d'interdire le prélèvement sur les espèces fourrages de micronecton sur le talus et au-delà.	SA1 et 2 : Réglementaire	D04-OE1 et 3	D04-OE1 : - Indicateur C9-1 : Biomasse de chaque espèce fourrage (sardine et anchois) (B2026 dans le milieu ≥ 0,33 de la biomasse maximale historique (ou référence politique commune de la pêche PCP)) - Indicateur C9-2 : Mortalité par pêche de chaque espèce fourrage (sardine et anchois) (Conforme au RMD en application de la PCP) D04-OE3 : - Indicateur C10-1 : Prélèvement sur les espèces fourrages de micronecton sur le talus et au-delà (0 N.B.: en fonction des connaissances disponibles sur un niveau d'exploitation acceptable pour les écosystèmes, la Cible pourra être éventuellement revue en 2024)
D06-OE01-AN1	Développer une vision stratégique de façade vers « zéro artificialisation nette »	Sous-action 1 : A l'échelle de chaque façade, cartographier les espaces où l'artificialisation doit impérativement être évitée Sous-action 2 : Mettre en place un suivi de l'artificialisation prévisionnelle et effective et identifier des sites susceptibles d'être dés-artificialisés, en intégrant les collectivités. Sous-action 3 : Développer les actions des services et des opérateurs de l'Etat pour accompagner les porteurs de projets en vue de l'objectif de réduction de l'artificialisation	SA1 : Zonage SA2 : Amélioration de la connaissance SA3 : Accompagnement des services instructeurs	D06-OE01	Indicateur A6-1 : Pourcentage de linéaire artificialisé (ouvrages et aménagements émergés) a) Dans les AMP, < 0,1% d'augmentation cumulée suite à l'application de la séquence ERC, à compter de l'adoption de la stratégie de façade maritime b) Pour l'ensemble de la façade, définie et adoptée simultanément au plan d'action du DSF et dans l'optique d'une stabilisation du rythme d'artificialisation suite à l'application de la séquence ERC et à compter de l'adoption de ce plan d'action) Indicateur A6-2 : Pourcentage de fonds côtiers artificialisés (ouvrages et aménagements émergés et immergés) entre 0 et 10 m a) Dans les AMP, < 0,1% d'augmentation cumulée suite à l'application de la séquence ERC, à compter de l'adoption de la stratégie de façade maritime b) Pour l'ensemble de la façade, définie et adoptée simultanément au plan d'action du DSF et dans l'optique d'une stabilisation du rythme d'artificialisation suite à l'application de la séquence ERC et à compter de l'adoption de ce plan d'action) Indicateur A6-3 : Pourcentage de linéaire artificialisé (ouvrages et aménagements émergés) a) Dans les AMP, < 0,1% d'augmentation cumulée suite à l'application de la séquence ERC, à compter de l'adoption de la stratégie de façade maritime b) Pour l'ensemble de la façade, définie et adoptée simultanément au plan d'action du DSF et dans l'optique d'une stabilisation du rythme d'artificialisation suite à l'application de la séquence ERC et à compter de l'adoption de ce plan d'action) Indicateur A7-1 : Etendue des nouvelles pertes physiques des habitats particuliers en km2 dues aux ouvrages maritimes (incluant les ouvrages sous-marins) à l'extraction de matériaux, au dragage et à l'immersion de matériaux de dragage, suite à l'application de la séquence ERC (0 pertes nettes sur les habitats particuliers, après application de la séquence ERC) Indicateur A7-2 : Proportion de surface de chaque habitat particulier situés dans des zones de protection forte (Définie et concertée dans le cadre de la mesure M003, et adoptée simultanément au plan d'action du DSF)
D06-OE01-AN2	Accompagner la mise en œuvre de la séquence ERC en mer dans le cadre des autorisations de projets conduisant à artificialiser le milieu marin	SA1 : Organiser l'échange et la synthèse des travaux régionaux relatifs à la séquence Eviter, Réduire, Compenser et Accompagner (ERCa) SA2 : Identifier sur la façade des sites à fort potentiel de gain écologique et définir, sur au moins un site pilote, les modalités de gain écologique à titre d'exemple	SA1 : Amélioration de la connaissance SA2 : Communication	D06-OE01	Indicateur A6-2 : Pourcentage de fonds côtiers artificialisés (ouvrages et aménagements émergés et immergés) entre 0 et 10 m a) Dans les AMP, < 0,1% d'augmentation cumulée suite à l'application de la séquence ERC, à compter de l'adoption de la stratégie de façade maritime b) Pour l'ensemble de la façade, définie et adoptée simultanément au plan d'action du DSF et dans l'optique d'une stabilisation du rythme d'artificialisation suite à l'application de la séquence ERC et à compter de l'adoption de ce plan d'action) Indicateur A7-1 : Etendue des nouvelles pertes physiques des habitats particuliers en km2 dues aux ouvrages maritimes (incluant les ouvrages sous-marins) à l'extraction de matériaux, au dragage et à l'immersion de matériaux de dragage, suite à l'application de la séquence ERC (0 pertes nettes sur les habitats particuliers, après application de la séquence ERC) Indicateur A7-2 : Proportion de surface de chaque habitat particulier situés dans des zones de protection forte (Définie et concertée dans le cadre de la mesure M003, et adoptée simultanément au plan d'action du DSF)
D06-OE02-AN1	Améliorer la gestion des banquettes de posidonie sur les plages en conciliant l'acceptabilité sociale avec les enjeux de gestion de l'érosion et de l'espèce protégée	SA1 : Accompagner, les collectivités et les gestionnaires pour une meilleure gestion des banquettes de posidonie entre maintien de l'activité balnéaire et protection de l'espèce. SA2 : Intégrer à chaque nouvelle concession de plages ou à chaque renouvellement de la concession, des clauses de gestion durable des banquettes de posidonie en tant que de besoin SA3 : Poursuivre les actions de sensibilisation auprès du grand public permettant de changer le regard sur les banquettes de posidonie sur les plages, en expliquant leur importance et leur rôle écologique SA4 : Valoriser et fédérer les gestionnaires et acteurs de la préservation des banquettes de Posidonie de Méditerranée	SA1 : Actions concrètes SA2 : Réglementaire SA3 : Sensibilisation SA4 :	D06-OE02	Indicateur A7-1 : Etendue des nouvelles pertes physiques des habitats particuliers en km2 dues aux ouvrages maritimes (incluant les ouvrages sous-marins) à l'extraction de matériaux, au dragage et à l'immersion de matériaux de dragage, suite à l'application de la séquence ERC (0 pertes nettes sur les habitats particuliers, après application de la séquence ERC) Indicateur A7-2 : Proportion de surface de chaque habitat particulier situés dans des zones de protection forte (Définie et concertée dans le cadre de la mesure M003, et adoptée simultanément au plan d'action du DSF)
D06-OE02-AN2	Poursuivre la déclinaison territoriale de la stratégie de restauration écologique des habitats naturels en Méditerranée	SA1 : Mettre en œuvre des STERE sur les territoires identifiés dans la stratégie de façade de la restauration écologique des habitats naturels, et les intégrer dans les documents de gestion existants en prenant en compte les instances de gouvernance en place. SA2 : Porter à connaissance les documents synthétiques auprès des services instructeurs, en s'appuyant sur les travaux actualisés du guide DRIVER SA3 : Réaliser une évaluation environnementale et socio-économique des opérations de restauration à l'échelle d'un territoire pertinent.	SA1 : Planification SA2 : Communication SA3 : Amélioration de la connaissance	D06-OE02	Indicateur A7-1 : Etendue des nouvelles pertes physiques des habitats particuliers en km2 dues aux ouvrages maritimes (incluant les ouvrages sous-marins) à l'extraction de matériaux, au dragage et à l'immersion de matériaux de dragage, suite à l'application de la séquence ERC (0 pertes nettes sur les habitats particuliers, après application de la séquence ERC) Indicateur A7-2 : Proportion de surface de chaque habitat particulier situés dans des zones de protection forte (Définie et concertée dans le cadre de la mesure M003, et adoptée simultanément au plan d'action du DSF)
D07-OE03-AN1	Favoriser la connectivité terre-mer au niveau des estuaires et des lagunes en articulation avec ce qui est fait sur la continuité écologique au titre du SDAGE et des PLAGEPOMI, par l'intervention sur les obstacles impactant la courantologie et la sédimentologie	SA1 : Compléter les recensements des obstacles à l'écoulement (les ouvrages à la mer) déjà établis dans le cadre des SDAGE et PLAGEPOMI. Produire, si besoin et au regard de ce qui est fait dans les SDAGE et PLAGEPOMI, un diagnostic des principaux impacts de ces obstacles à la continuité sur les volets courantologie et sédimentologie au niveau de la façade et sur les habitats estuariens et lagunaires connectés avec le milieu marin. SA2 : Présenter ce diagnostic aux collectivités territoriales et articuler le travail avec les collectivités territoriales compétentes pour la gestion des milieux aquatiques et des inondations et les MO des ouvrages (sur les sédiments, la courantologie et la continuité écologique) et avec la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) SA3 : Supprimer au moins un obstacle OU adapter au moins un obstacle qui ne peut pas être supprimé pour réduire son impact sur la connectivité, sur la courantologie, sédimentologie ou la continuité avec les milieux lagunaires et estuariens. SA4 (uniquement pour les façades MEMN, NAMO et SA) : Identifier les sites où une action de ré-estuarisation* serait pertinente. [Action à étendre en MED pour les marais salants abandonnés :retour façade MED attendu]	SA1 : Amélioration de la connaissance SA2 : Formation SA3 : Actions concrètes	D07-OE03	Indicateur A10-1 : Pourcentage des estuaires soustraits durablement aux pressions affectant la connectivité (Définie et concertée dans le cadre de la mesure M003, et adoptée simultanément au plan d'action du DSF) Indicateur A10-2 : Nombre d'obstacles ne pouvant être supprimés dont les impacts sur la courantologie, la sédimentologie ou la continuité ont été minimisés (Définie et concertée en façade et adoptée simultanément au plan d'action du DSF)
D07-OE04-AN1	Définir les modalités d'une meilleure prise en compte des besoins d'apports en eau douce des milieux marins dans la réglementation	SA1 : Définir la salinité aux périodes clés sur des secteurs à enjeu identifié* permettant d'atteindre le bon état des écosystèmes littoraux et marins, et préserver les usages humains (tels que la conchyliculture) sensibles à la salinité. SA2 : Réaliser une étude prospective sur une longue période sur les débits des fleuves et évaluer les évolutions prévisibles de salinité dans les estuaires. La sous action s'attachera aussi à mieux définir l'emprise spatiale des panaches estuariens. SA3 : Statuer sur le risque de non satisfaction des besoins en eau douce des milieux marins et définir, en cas de risque, le niveau d'apport en eau douce nécessaire pour répondre à ces besoins.	SA1 et 2 : Amélioration de la connaissance SA3 : Réglementaire	D07-OE04	Maintien de l'objectif, mais pas d'indicateur opérationnel sur ce cycle. Un indicateur est à construire pour le 3ème cycle
D08-OE03-AN1	Rendre obligatoire la déclaration sous format numérique des rejets en mer de produits chimiques par les navires chimiques	Sous-action 1 : Formuler une recommandation à la Commission européenne et/ou à l'Organisation Maritime Internationale (OMI) en vue de rendre obligatoire la déclaration sous format numérique par les navires chimiques des rejets autorisés effectués en mer	1 réglementaire	D08-OE03	Indicateur H2-1 : Nombre de ports équipés de plans de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires (PRTD) individuel ou commun à plusieurs ports, hors petits ports de plaisance non commerciaux dont les installations de réception portuaires sont intégrées dans le système de traitement de déchets géré par ou pour le compte d'une municipalité (100%) Indicateur H2-2 : Nombre de ports de plaisance certifiés Ports Propres (Tendance à la hausse)
D08-OE04-AN1	Recenser et équiper en système de traitement des effluents les aires de carénages des ports de plaisance, des zones de mouillage et des chantiers nautiques. Sensibiliser les gestionnaires et les usagers aux bonnes pratiques de carénage.	SA1 : Poursuivre le recensement des aires de carénage des ports de plaisance, des zones de mouillage et des chantiers nautiques et mettre à jour annuellement la couche SIG du portail Géolittoral SA2 : Poursuivre l'équipement des aires de carénage en système de traitement des effluents et/ou leur mutualisation en coordination avec le PDM DCE. Etudier les opportunités d'utiliser des équipements de carénage mobiles adaptés. SA3 : Echanger, mutualiser, harmoniser à l'échelle nationale les actions, documents, bonnes pratiques sur les aires de carénage : - Ecrire un guide pour fixer les seuils à prendre en compte dans les arrêtés préfectoraux relatifs à l'exploitation des aires de carénage et s'assurer de la conformité des arrêtés avec ce guide. - Créer une plateforme nationale d'échanges et de mutualisation des documents SA4 : Sensibiliser les gestionnaires des aires de carénage et les plaisanciers aux bonnes pratiques de carénage et d'entretien des carènes des bateaux ainsi qu'aux méthodes de carénage alternatives.	SA1 : Amélioration de la connaissance SA2 : Actions concrètes SA3 : Communication SA4 : Sensibilisation	D08-OE04	Indicateur F2-1 : Nombre de ports équipés d'aires de carénage disposant d'un système de traitement des effluents (Définie, concertée et adoptée simultanément au plan d'action du DSF en fonction de chaque valeur de référence par façade (programme CEREMA en cours))

D08-OE05-AN1	Limitier/interdire les rejets des scrubbers (laveurs des gaz d'échappement des navires) à boucle ouverte dans des zones spécifiques	SA1: Mettre en place une réglementation pour limiter/interdire les rejets des scrubbers à boucle ouverte puis dans les eaux françaises dans la limite des 3 milles. SA2: Contribuer à la mise en place d'une réglementation harmonisée au niveau de l'Organisation maritime internationale (OMI) et de l'Union européenne (UE) sur les rejets des scrubbers à boucle ouverte : limiter/interdire ces rejets dans des zones spécifiques comme les ports, les baies fermées, les zones écologiquement sensibles.	SA1, 2 : Réglementaire	D08-OE05	Indicateur H4-1: Nombre d'anodes sacrificielles contenant des substances dangereuses prioritaires (substances dangereuses prioritaires mentionnées en annexe 10 de la DCE, dont cadmium et ses composés, nickel, mercure et plomb) utilisés sur les ouvrages portuaires et autres ouvrages installés en mer, à l'exception de traces compatibles avec les dispositions de l'arrêté du 8 juillet 2010 établissant la liste des substances prioritaires et fixant les modalités et délais de réduction progressive et d'élimination des déversements, écoulements, rejets directs ou indirects respectivement des substances prioritaires et des substances dangereuses visées à l'article R. 212-9 du code de l'environnement (0, à compter de 2021 (échéance DCE))	
D08-OE06-AN1	Encourager et accompagner la réalisation de dragages mutualisés et favoriser la création pérenne de filières de valorisation des sédiments adaptés aux territoires	SA1: Encourager la réalisation des dragages mutualisés couplés au traitement et à la valorisation des sédiments, au travers de schémas d'orientation territorialisés des opérations de dragage et de gestion des sédiments dragués. SA2: Promouvoir les techniques de valorisation existantes tout en développant de nouvelles méthodologies de valorisation à terre des sédiments dragués, par exemple en techniques routières, travaux maritimes, ballastières, aménagements et constructions, agriculture.	SA1: Planification SA2: Communication SA3: Actions concrètes	D08-OE06	Indicateur H3-1: Quantité de sédiments de dragage immergés dont la concentration est supérieure à N1 (arrêté du 9 août 2006, version en vigueur au moment de l'adoption de la stratégie de façade maritime) (pas d'augmentation) Indicateur H3-2: Quantité de sédiments de dragage immergés dont la concentration est supérieure à N2 (arrêté du 9 août 2006, version en vigueur au moment de l'adoption de la stratégie de façade maritime) (pas d'augmentation)	
D08-OE08-AN2	Réduire les apports atmosphériques de contaminants liés au transport maritime notamment par le soutien aux stratégies locales de décarbonation (GNL, GNV, hydrogène, voile)	SA1: Accompagner la mise en place des stratégies régionales et portuaires de développement des carburants à moindre émission pour une réduction des émissions atmosphériques et gaz à effet de serre. SA2: contribuer à la mise en place d'une zone SECA en méditerranée	SA1: Actions concrètes SA2: Réglementaire	D08-OE08	Maintien de l'objectif, mais pas d'indicateur opérationnel sur ce cycle. Un indicateur est à construire pour le 3ème cycle	
D10-OE01-AN1	Prévenir les rejets de déchets en amont des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales	SA1: Mettre en place un cadre réglementaire pour prévenir les fuites de granulés plastiques industriels dans l'environnement SA2: Mobiliser les filières à responsabilité élargie du producteur concernées par la production de déchets sauvages pour prévenir l'entrée de ces déchets dans les réseaux d'eaux usées et pluviales	SA1: Réglementaire SA2: Actions concrètes	D10-OE01	Indicateur G1-1: Quantités de déchets d'origine terrestre les plus représentés sur les fonds marins et sur le littoral (Tendance à la baisse)	
D10-OE01-AN2	Lutter contre les déchets dans les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales	SA1: Expérimenter des dispositifs de lutte contre les déchets dans les réseaux SA2: Définir un cadrage national harmonisé précisant la méthode pour évaluer l'efficacité des dispositifs et la manière dont les données des déchets collectés dans les réseaux seront centralisées SA3: Identifier les stations d'épuration des collectivités et des industries utilisant les biomédias filtrants ainsi que les modèles utilisés à l'origine des pollutions à l'origine de pollutions et mettre en place des actions correctives pour prévenir les fuites. SA4: Développer des actions de recherche et innovation afin de développer des méthodes alternatives aux biomédias filtrants et/ou de réduction des fuites	SA1: Actions concrètes SA2, 3, 4: Amélioration de la connaissance	D10-OE01	Indicateur G1-1: Quantités de déchets d'origine terrestre les plus représentés sur les fonds marins et sur le littoral (Tendance à la baisse)	
D10-OE01-AN3	Identifier les décharges prioritaires et les zones d'accumulation des déchets et les différentes possibilités de financement en vue de leur résorption	SA1: Inventorier et cartographier les décharges historiques SA2: Cartographier et étudier le coût de résorption des zones d'accumulation des déchets dans les cours d'eau et sur le littoral SA3: Identifier les sources financement possibles en vue d'une éventuelle résorption des zones d'accumulation et des décharges historiques prioritaires	SA1, 2 et 3: Amélioration de la connaissance	D10-OE01	Indicateur G1-1: Quantités de déchets d'origine terrestre les plus représentés sur les fonds marins et sur le littoral (Tendance à la baisse)	
D10-OE01-AN4	Sensibiliser, informer, éduquer sur la pollution des océans par les déchets	SA1: Soutenir et animer le réseau associatif qui intervient sur le terrain pour informer et sensibiliser le grand public et les scolaires à la lutte contre les déchets marins SA2: Déployer la plateforme de sciences participatives « zéro déchet sauvage » SA3: Poursuivre le déploiement et renforcer la charte "une plage sans déchet plastique"	SA1: Sensibilisation SA2: Communication SA3: Démarches contractuelles, de conventionnement, de labellisation	D10-OE01	Indicateur G1-1: Quantités de déchets d'origine terrestre les plus représentés sur les fonds marins et sur le littoral (Tendance à la baisse)	
D10-OE01-AN5	Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets issus des activités maritimes et accompagner les activités vers des équipements durables	SA1: Accompagner aquaculteurs, pêcheurs, mareyeurs, criées, halles à marée dans la réduction des déchets et la mutation des équipements vers des solutions recyclables et durables pour la distribution des produits de la mer et mettre en place des matériaux innovants pour les activités aquacoles et de pêche. SA2: Structurer et pérenniser les actions consistant à retirer les filets perdus en cas d'impact avéré sur la bioécologie et/ou la ressource halieutique SA3: Accompagner la structuration d'une filière de valorisation et de recyclage des sous-produits des activités aquacoles et de la pêche professionnelle	SA1: Incitation financière SA2: Action concrète SA3: Structuration d'acteur SA4: Sensibiliser	D10-OE01	Indicateur G1-1: Quantités de déchets d'origine terrestre les plus représentés sur les fonds marins et sur le littoral (Tendance à la baisse)	
D10-OE01-AN6	Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets d'origine terrestre impactant le littoral et la mer	SA1: Produire et diffuser auprès des gestionnaires des méthodes permettant de réduire les apports des déchets provenant des dépendances routières (bords de route) SA2: Réduire les apports des déchets provenant des dépendances routières SA3: Réduire les apports de déchets d'origine terrestre et poursuivre les actions de sensibilisation sur les territoires littoraux (restaurants, marchés en bord de mer, etc)	SA1: Sensibilisation SA2 et 3: Amélioration de la connaissance SA4: Planification	D10-OE01	Indicateur G1-1: Quantités de déchets d'origine terrestre les plus représentés sur les fonds marins et sur le littoral (Tendance à la baisse)	
D10-OE02-AN1	Améliorer la gestion des déchets dans les ports et faciliter la collecte des déchets lorsqu'ils sont pêchés accidentellement.	SA1: Améliorer la mise en œuvre de la directive relative aux installations de réception portuaires (IRP) [réserve DIGITM] SA2: Faciliter la collecte des déchets lorsqu'ils sont pêchés accidentellement lors des opérations de pêche. SA3: Accompagner les filières de la pêche professionnelle et de la conchyliculture dans l'identification des bonnes pratiques pour réduire les déchets issus du ramassage des filets de pêche et des déchets issus de la conchyliculture et la diffusion de ces bonnes pratiques	SA1: Réglementaire SA2: Actions concrètes SA3: Amélioration de la connaissance	D10-OE02	Indicateur G2-1: Quantités de déchets les plus représentés issus des principales activités maritimes sur le littoral et sur les fonds marins (Tendance à la baisse) Indicateur G2-2: Quantités de déchets collectés dans les ports de pêche issus des activités de pêche maritime (Tendance à la hausse)	
D10-OE02-AN2	Poursuivre le déploiement de la certification européenne Ports Propres et Ports Propres actifs en biodiversité	SA1: Accroître le nombre de ports de plaisance certifiés Port Propres. Organiser un suivi des engagements menés par les ports certifiés, notamment concernant la réduction des déchets marins. SA2 (spécifique MED): Accompagner les ports certifiés « Ports Propres » dans la certification environnementale « Ports propres actifs en biodiversité » et renforcer la formation des gestionnaires SA3: Renforcer le réseau de formateurs Ports Propres et Ports Propres actifs en Biodiversité sur la façade en adéquation avec les besoins en formations des ports candidats. (spécifique MED). SA4: Intégrer l'écoconception des ouvrages dans les constructions nouvelles et ou lors des restaurations d'ouvrages	SA1: Démarches contractuelles, de conventionnement, de labellisation SA2: Formation SA3: Démarches contractuelles, de conventionnement, de labellisation SA4: Action concrète	D10-OE02	Indicateur G2-1: Quantités de déchets les plus représentés issus des principales activités maritimes sur le littoral et sur les fonds marins (Tendance à la baisse) Indicateur G2-2: Quantités de déchets collectés dans les ports de pêche issus des activités de pêche maritime (Tendance à la hausse)	
D11-OE1-AN1	Collecter les données relatives au bruit impulsif émis dans le cadre d'opérations industrielles et les diffuser	SA1 - Rendre obligatoire la collecte de données de bruit impulsif pour les industriels dont les activités sont les suivantes : dérochage par explosif/minage, sismique (canon à air), sismique (boomer et sparker), battage de pieux, sondeurs monofaisceaux, sondeurs multifaisceaux, sonars siccils, pingérs SA2 - Assurer le stockage et la diffusion des données	SA1 et 2: Amélioration de la connaissance	D11-OE01	Indicateur J1-1: Emprise spatiale des événements recensés de niveau « fort » à « très fort » en pourcentage sur la façade (Définie, concertée et adoptée en façade simultanément au plan d'action du DSF) Indicateur J1-2: Taux de projets générant des émissions impulsives présentant un risque de dérangement et de mortalité des mammifères marins (suite à l'évaluation environnementale) et ayant mis en place des mesures de réduction de l'impact acoustique (100% des projets autorisés à compter de l'adoption de la stratégie de façade maritime)	
AT01	Développer le réseau des zones de protection fortes et en renforcer le contrôle	SA1: Développer le réseau des zones de protection forte et mettre en place un dispositif de suivi SA2: Renforcer le contrôle des zones de protection forte, en inscrivant leur caractère prioritaire dans les plans de contrôle de l'environnement marin SA3 (spécifique MED): Expérimenter un balisage virtuel d'une zone de protection forte	SA1 et 2: Réglementaire SA3: Zonage	?	Pas d'indicateur défini	
AT-02	Développer le réseau des aires marines éducatives	SA1: Territorialiser la gouvernance en créant des groupes régionaux SA2: Renforcer les liens AME-AMP pour une meilleure prise en compte mutuelle de leurs objectifs et ceux de la DCSMM, notamment via une inscription dans la stratégie AMP SA3: Développer et expérimenter le concept pour des élèves plus âgés	SA1: Planification SA2 et 3: Sensibilisation	?	Pas d'indicateur défini	
AT-03	Développer une application intégratrice de la réglementation et des informations liés aux espaces à destination de la navigation de plaisance	SA1: Réaliser un état des lieux des démarches développées dans les autres territoires et des données utiles à mettre à disposition des usagers SA2: Mettre en place des applications mobiles nationale (ou par territoire) le cas échéant	SA1: Amélioration de la connaissance SA2: Communication	?	Pas d'indicateur défini	
AT-04	Améliorer le dispositif de contrôle de l'environnement marin	SA1: Améliorer l'identification des enjeux environnementaux pour fiabiliser les orientations de contrôle SA2: Poursuivre l'effort de formation des agents de terrains, au moyen notamment de supports pédagogiques (à créer ou existants) SA3: Renforcer les opérations « inter-services » SA4: Renforcer les relations entre les administrations déconcentrées et les services judiciaires	SA1 et 2: Formation SA3: Actions concrètes SA4: Réglementaire	?	Pas d'indicateur défini	
AT-05	Mettre en place des projets d'éducation à l'environnement marins dans les écoles, collèges et lycées. [A valider avec le ministère de l'éducation nationale]	SA1: Organiser des formations de formateurs de l'éducation nationale SA2: Mobiliser les collectivités pour favoriser le développement de projets d'éducation à l'environnement marin SA3: Créer et mettre à disposition des centres de ressources	SA1: Formation SA2: Sensibilisation SA3: Amélioration de la connaissance	?	Pas d'indicateur défini	

AT-06	Déposer et mettre en œuvre un projet Life « Espèces marines mobiles »	<p>SA1 : Montage et dépôt d'un Projet Life « Espèces marines mobiles » sous réserve de 24 mois CDD pour montage et dépôt projet UE SA2 : Mise en œuvre du projet Life « Espèces marines mobiles »</p> <p>SA1 : incitation financière SA2 : SA3 : Actions concrètes</p>	?		Pas d'indicateur défini	
AT-08	Mettre en place des campagnes de sensibilisation coordonnées à l'échelle de la façade adaptées aux différents catégories d'enjeux et d'usagers de la mer et du littoral	<p>SA1 : Poursuivre les campagnes de sensibilisation auprès des plaisanciers et des usagers des plages (journée sécurité mer, campagne Ecogestes, campagne Inf'eau Mer, DSL Occitanie,...) SA2 : Développer une campagne de sensibilisation spécifiquement dédiée à la grande plaisance (salon nautique, yacht show, etc.) SA3 : Développer un campagne de sensibilisation spécifiquement tournée vers les loueurs de bateaux (bateau bleu) SA4 : Bancariser et structurer les données issues des campagnes de sensibilisation réalisées en Méditerranée pour définir des orientations de gestion adaptées</p> <p>SA1, 2 et 3 : Sensibilisation SA4 : Amélioration e la connaissance</p>	?		Pas d'indicateur défini	
AT-09	Améliorer la compréhension et la prise en compte des effets cumulés des activités anthropiques et de la capacité de charge écologique	<p>SA1 : Dans une aire marine protégée pilote, définir et expérimenter une méthode ainsi qu'un outil de visualisation pour la prise en compte des effets cumulés et de la capacité de charge écologique. SA2 : Déployer cette méthode à l'échelle de la façade et former les gestionnaires et services instructeurs à son utilisation. Sous-action 3 : Application d'une méthode de qualification des effets cumulés dans le cadre des parcs éoliens offshore</p> <p>SA1 : Amélioration de la connaissance SA2 : Formation SA3 : Actions concrètes</p>	?		Pas d'indicateur défini	
AT-10	Structurer la formation des services de l'État et des collectivités territoriales à la prise en compte des objectifs environnementaux dans leurs missions	<p>Sous-action 1 : Mettre en place des sessions de formation sur la façade à destination des services instructeurs de l'État en lien avec les CVRH Sous-action 2 : Mettre en place des conventions régionales CNFPT et régions, et décliner un programme sur l'environnement marin</p> <p>SA1 et 2 : Formation</p>	?		Pas d'indicateur défini	

Code action	Incidences		TYPE D'INCIDENCE POTENTIELLE SUR LES 17 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX														Proposition mesures ER		
	Incidences directes	Incidences indirectes	HB	MT	OM	PC	EC	RT	Eut	Cont	ENI	Int	Hyd	De	Br	Pay		Air	Ris
			Habitats benthiques	Mammifères et tortues	Oiseaux marins	Poissons et céphalopodes	Espèces commerciales	Réseaux trophiques	Eutrophisation	Contaminants	Espèces non indigènes	Intégrité des fonds marins	Modif. des conditions hydrographiques	Déchets	Bruit	Paysage	Qualité de l'air	Risques	Connaissances
AQUA-NAT01	Prévention des impacts liés au développement aquacole par une prise en compte des enjeux en amont	Incidence potentiellement négative sur les habitats et les espèces par le développement de nouvelles installations Incidences incertaines concernant les espèces commerciales, l'eutrophisation et le paysage Incidence potentiellement positive sur la connaissance	N		N	N	I		I	N	N	N	N	N		I			P
AQUA-NAT02	Incidence potentiellement positive sur les enjeux concernés par l'OSE N1 et les enjeux des espèces commerciales et l'eutrophisation de par une meilleure prise en compte des impacts des fermes aquacoles Incidence potentiellement positive sur l'amélioration des connaissances		P		P	P	P		P	P	P	P	P	P		P			P
AQUA-PM-MED06	Incidence potentiellement positive sur la prise en compte de l'environnement dans certains label cité (AOC, IGP, Label rouge)		P			P	P			P	P	P	P	P					
AQUA-PM-MED07	Incidence potentiellement positive ou négative incertaine du fait que l'action concerne certes des filières performantes sur le plan environnementales mais participe au développement de l'aquaculture Incidence potentiellement positif sur la connaissance, l'eutrophisation et les contaminants		I			I	I		P	P	I	I	I	I					P
AQUA-PM-MED08	Incidence potentiellement positive ou négative incertaine car l'action vise un soutien à la vente de poissons et favorise les circuits courts mais quid de la plus value environnementale		I			I	I			I	I	I	I	I					
PM-MED10	Incidence potentiellement positive sur la connaissance	Incidence potentiellement positive sur les mammifères et tortues, les poissons et céphalopodes, les espèces commerciales, les réseaux trophiques, les déchets et l'aide par une meilleure sélectivité des engins de pêches, la limitation des déchets en mer (filet), la limitation des GES et des captures accidentelles Incidence incertaine sur les habitats lié à l'OSE M1 et l'intégrité des fonds marins	I	P		P	P	P				I		P	I		P		P
PM-MED11	Incidence potentiellement positive sur les habitats, les poissons et céphalopodes et les espèces commerciales lié à l'OSE M8 et les déchets		P			P	P							P					
PM-MED12	Incidence potentiellement positive sur la connaissance																		P
EMP-FOR-MED01	Incidence potentiellement positive sur la connaissance car démarche d'acquisition de données																		P
EMP-FOR-MED02	Incidence potentiellement positive sur la connaissance car mise en place d'un observatoire																		P
EMR-MED01	Incidence potentiellement positive sur la production de connaissances	Incidence potentiellement positive sur de nombreux enjeux du fait de l'amélioration de la connaissance	P	P	P	P	P	P		P	P	P	P		P	P	P		P

Veiller à l'intégration des dispositions environnementales du DSF lors de la planification des zones aquacoles
Effet peut être évité sur les espèces commerciales si évitement des zones fonctionnelles halieutiques

SA2 ET SA3 = mesure ER de l'action AQUA NAT 01

Privilégier les labels avec plus value environnementale
Cibler les démarches de valorisation sur les métiers de petite pêche côtière et pratiques peu impactantes
Orienter la communication et la formation (les binômes) sur les pratiques bio et labellisées

Eviter toute nouvelle artificialisation liée au développement des activités de dégustation ou au pécaturisme
Pour SA4 mettre une prise en compte environnementale dans les nouvelles filières

Analyser la plus value environnementale des circuits courts et favoriser le cas échéant les types de circuits courts les plus favorables de ce point de vue
Il pourrait aussi être précisé que seuls les circuits courts reposant sur des métiers peu impactants (et potentiellement labellisés) seront valorisés.

Cette SA pourrait aussi porter sur l'aspect non impactant des engins pour les habitats

Aller jusqu'à la sensibilisation et l'amélioration des pratiques si ce n'est pas déjà prévu (et si ça l'est le faire apparaître plus clairement dans la fiche)

On pourrait sans doute renforcer la partie environnementale des formations.
Bien veiller au lien avec les enjeux écologiques prioritaires définis dans le DSF (enjeux DCSMM) pour structurer ces modules.

On pourrait sans doute renforcer la partie environnementale de cet observatoire.
Penser un lien avec le plan de suivi du DSF sur les volets usages mais aussi environnementaux.
-> Intérêt pour mutualisation des moyens
-> Intérêt pour la diffusion/communication vers le public.

EMR-MED02		La mise en oeuvre des projets EMR aura des incidences négatives sur les habitats, la mégafaune marine (en phase travaux) et oiseaux (en phase de fonctionnement, perte de zone de chasse notamment), l'intégrité des fonds et le bruit, incertain sur le paysage, les ENI et les poissons et espèces commerciales (selon mode d'exploitation retenu) et positif sur la qualité de l'air et les connaissances	N	N	N	I	I	I	N	I	N	I	N	I	P	P	SA2 et sans doute SA3 peuvent être considérées comme des premières mesures ER	
EMR-MED03	Incidence potentiellement positive sur connaissance car réalisation d'un état des lieux des projets sur leur impact environnemental	Incidence potentiellement négatives liées au développement de ces filières (HB, MT et Int) Incidence incertaine sur PC, EC, RT, Cont, ENI, Hyd et le bruit Incidence potentiellement positive sur qualité de l'air (diminution GES)	N	N		I	I	I	I	I	N	I	I		P	P	SA1 mesure ER	
INN-NAT01	Incidence potentiellement positive sur la connaissance et sa diffusion, partage et valorisation	Incidence potentiellement positive sur les contaminants, déchets et la qualité de l'air							P				P		P	P		
INN-NAT02	Incidence potentiellement positive sur la connaissance et sa diffusion et partage															P	Possibilité d'introduire des considérations sur les dispositifs de suivi du trafic maritime, sur les dispositifs de prévention des collisions (ex repcet, modulation de la vitesse en fonction du risque...).	
INN-NAT03	Pas d'incidence prévisible	Pas d'incidence prévisible															Insister davantage sur l'intégration de l'environnement dans ces réseaux de formation	
INN-NAT04	Incidence potentiellement positive sur la connaissance, les contaminants, les déchets et le paysage et les habitats		P						P				P	P		P	Attention cependant aux modalités d'enlèvements ou parfois même à l'opportunité de les réaliser (peut entraîner plus de dégâts sur les habitats) - effet positif tout de même.	
INN-MED05	Pas d'incidence potentielle de cette action sur les enjeux environnementaux																	
LAM-MED01	Pas d'incidence potentielle de cette action sur les enjeux environnementaux																La nouvelle rédaction de la SA2 est une mesure ER sur l'artificialisation / intégrité	
LAM-MED02	Incidence potentiellement positive ou négative incertaine car on vise à la fois une augmentation de la pratique nautique et une gestion "optimisée" des cales existantes		I	I	I	I			I	I		I					Proposer le démantèlement des cales inutilisées. Si démantèlement de certaines cales, il peut y avoir un effet positif sur les conditions hydrographiques. Recommander d'inscrire dans l'action l'objectif 0 artificialisation (et donc pas de création de nouvelles cales). La SA2 sur la gestion des déchets peut être considérée comme une mesure R vis à vis de la potentielle augmentation de fréquentation.	
LAM-MED03	Incidence potentiellement positive ou négative incertaine sur les enjeux concernés par l'OSE Q2, l'intégrité des fonds marins et OM, car l'effet sur l'augmentation éventuelle des pratiquants est difficile à estimer Incidence potentiel positive sur l'air de par la stratégie de décarbonation des flottes des activités nautiques		I	I	I					I	I	I			P			
LAM-MED04	Incidence incertaine sur les enjeux impactés par l'activité touristique		I	I	I	I			I			I				I		
LITT-MED01	Incidence potentiellement positive sur les contaminants, l'eutrophisation, les déchets et la connaissance	Incidence potentiellement positive sur les habitats et les espèces	P	P	P	P			P	P			P			P		
LITT-MED02	Incidence potentiellement positive sur les contaminants et les risques car vise à renforcer les moyens de lutte contre les pollutions accidentelles								P							P		
LITT-MED03	Incidence potentiellement positive sur les enjeux concernés par l'OSE R3, et également sur les risques et la connaissance		P		P						P	P				P	P	Le recours aux solutions fondées sur la nature (préservation de la végétation littorale, renaturation des cours d'eau, préservation des harbiers...) pourrait être mentionné.
LITT-MED04	Incidence potentiellement positive sur le risque															P		
LITT-MED05		Incidence potentiellement positive sur les enjeux concernés par R2 car prise en compte des enjeux de l'ensemble du DSF	P		P		P		P		P	P	P		P		P	

D08-OE05-AN1	- Réduction des pollutions : amélioration de la qualité de l'eau et des écosystème		P	P	P	P	P	P	P										
D08-OE06-AN1	- Sensibilisation des professionnels - Réduction des pollution ; - Réduction des destruction des fonds marins - amélioration de la qualité de l'eau et des écosystème		P	P	P	P	P	P	P	P	P								
D08-OE08-AN2	- Diminution des pollutions (transition énergétique et écologiques)									P								P	
D10-OE01-AN1	- Diminution des déchets	LA réduction des déchets a une incidence sur la qualité de l'eau et des écosystèmes marins, ainsi que sur le paysage	P	P	P	P	P	P	P	P					P			P	
D10-OE01-AN2	- Diminution des déchets - Améliorer la connaissance - Sensibiliser les professionnels	LA réduction des déchets a une incidence sur la qualité de l'eau et des écosystèmes marins, ainsi que sur le paysage	P	P	P	P	P	P	P	P					P			P	P
D10-OE01-AN3	- Améliorer la connaissance - Diminution des déchets dans le milieu marin	LA réduction des déchets a une incidence sur la qualité de l'eau et des écosystèmes marins, ainsi que sur le paysage	P	P	P	P	P	P	P	P					P			P	P
D10-OE01-AN4	- Sensibiliser le grands public - Diminution des déchets	LA réduction des déchets a une incidence sur la qualité de l'eau et des écosystèmes marins, ainsi que sur le paysage	P	P	P	P	P	P	P	P					P			P	
D10-OE01-AN5	- Sensibiliser les acteurs économiques afin de diminuer les déchets en mer et littoral		P	P	P	P	P	P	P	P					P				P
D10-OE01-AN6	- Améliorer la connaissance - Sensibiliser les acteurs économiques afin de diminuer les déchets en mer et littoral		P	P	P	P	P	P	P	P					P				
D10-OE02-AN1	- Diminution des déchets - Amélioration des connaissances	- la réduction des déchets a une incidence sur la qualité de l'eau et des écosystèmes marins, ainsi que sur le paysage	P	P	P	P	P	P	P	P					P				P
D10-OE02-AN2	- Amélioration des pratiques : diminution des pressions (Cont, De, ENI, Eut), - L'écoconception des ouvrages aura une incidence positive sur les poissons (juvéniles)	- La réduction des pressions sur les milieux aura induira une incidence positive sur les habitats et espèces (HB, MT, OM, PC, EC, RT)	P	P	P	P	P	P	P	P	P				P				
D11-OE1-AN1	- Amélioration des connaissances sur l'impacts liés au bruit sur les espèces marines	- A ce jour, les incidences liés au bruit restent spartiates sur les espèces ; L'amélioration des connaissances est donc un préalable indispensable pour pouvoir prendre des mesures réductrices sur les diverses espèces marines (MM, tortues, poissons, crustacés et ensemble du réseau trophique, y compris les oiseaux marins plongeurs).		P	P	P	P	P										P	P
AT01	- Protection du milieu et des espèces		P	P	P	P	P	P							P	P			P
AT-02	- Sensibilisation du public - Protection et de gestion de la biodiversité : incidence possiblement positif sur tous les compartiments, en fonction des actions entreprises		P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	
AT-03	- Sensibilisation du public - Meilleure prise en compte des enjeux écologiques dans le cadre des activités de plaisance		P	P	P	P	P	P							P	P			
AT-04	- Surveillance accrue du respect de la réglementation en lien avec la biodiversité - Sensibilisation des professionnels - Sensibilisation du public (via Les contrôles)		P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P			
AT-05	- Formation du public à l'environnement marin (éducation à l'environnement)		P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P		P	P

Code action	Nom de l'action	Enjeux	Niveau et nature de l'incidence (tab1)	Incidence	Niveau d'incertitude	Échéance de la survenue des incidences	Pérennité
AQUA-NAT01	Planifier les futures zones à vocation aquacole sur la façade	HB, OM, PC, Cont, ENI, Int, Hyd, De	N	Incidence potentiellement négative sur les habitats et les espèces par le développement de nouvelles installations	Faible	moyen-long terme	réversible
AQUA-NAT01	Planifier les futures zones à vocation aquacole sur la façade	EC, Eut, Pay	I	Incidences incertaines concernant les espèces commerciales, l'eutrophisation et le paysage	Fort	moyen-long terme	réversible
AQUA-NAT01	Planifier les futures zones à vocation aquacole sur la façade	Co	P	Prévention des impacts liés au développement aquacole par une prise en compte des enjeux en amont	Faible	court terme	irréversible
AQUA-NAT02	Accompagner les procédures d'instruction des demandes d'autorisation d'exploitation des cultures marines	HB, OM, PC, EC, Eut, Cont, ENI, Int, Hyd, De, Pay, Co	P	Incidence potentiellement positive sur la connaissance Incidence potentiellement positive sur les enjeux concernés par l'OSE N1 et les enjeux des espèces commerciales et l'eutrophisation de par une meilleure prise en compte des impacts des fermes aquacoles	Faible	court terme	irréversible
AQUA-PM-MED06	Accompagner les produits de la pêche et de l'aquaculture vers la certification environnementale, et leur	HB, PC, EC, Cont, ENI, Int, Hyd, De	P	Incidence potentiellement positive sur la prise en compte de l'environnement dans certains label cité (AOC, IGP, Label rouge)	Fort	moyen-long terme	réversible
AQU-PM-MED07	Soutenir la multi-activité de la pêche et de l'aquaculture durables et développer les filières émergentes de la	Eut, Cont, Co	P	Incidence potentiellement positif sur la connaissance, l'eutrophisation et les contaminants	Faible	court terme	irréversible
AQU-PM-MED07	Soutenir la multi-activité de la pêche et de l'aquaculture durables et développer les filières émergentes de la	HB, PC, EC, ENI, Int, Hyd, De	I	Incidence potentiellement positive ou négative incertaine du fait que l'action concerne certes des filières performantes sur le plan environnementales mais participe au développement de l'aquaculture	Fort	moyen-long terme	réversible
AQUA-PM-MED08	En respectant les équilibres économiques existants (cristaux notamment) et des besoins des professionnels et des	HB, PC, EC, Cont, ENI, Int, Hyd, De	I	Incidence potentiellement positive ou négative incertaine car l'action vise un soutien à la vente de poissons et favorise les circuits courts mais quid de la plus value environnementale	Fort	moyen-long terme	réversible
PM-MED10	Poursuivre et structurer les efforts de recherche et d'innovation pour réduire l'impact environnemental des	MT, PC, EC, RT, De, Air	P	Incidence potentiellement positive sur les mammifères et tortues, les poissons et céphalopodes, les espèces commerciales, les réseaux trophiques, les déchets et l'airde par une meilleure sélectivité des engins de pêches, la	Fort	moyen-long terme	irréversible
PM-MED10	Poursuivre et structurer les efforts de recherche et d'innovation pour réduire l'impact environnemental des	Co	P	Incidence potentiellement positive sur la connaissance	Faible	court terme	irréversible
PM-MED10	Poursuivre et structurer les efforts de recherche et d'innovation pour réduire l'impact environnemental des	HB, Int, Br	I	Incidence incertaine sur les habitats lié à l'OSE M1 et l'intégrité des fonds marins Incidence incertaine sur le bruit lié aux techniques	Fort	moyen-long terme	irréversible
PM-MED11	Assurer les conditions d'une pêche de loisir durable	HB, PC, EC, De	P	Incidence potentiellement positive sur les habitats, les poissons et céphalopodes et les espèces commerciales lié à l'OSE M8 et les déchets	Fort	court terme	irréversible
PM-MED12	Sur un site pilote, définir et tester de nouveaux outils de décompte des prises et des pêcheurs de loisir	Co	P	Incidence potentiellement positive sur la connaissance	Faible	court terme	irréversible
EMP-FOR-MED01	Favoriser, structurer, coordonner les actions de promotion, de valorisation et de sensibilisation aux formations et emplois des métiers de la mer, et accompagner les collectivités dans la définition de leurs besoins et le déploiement de leurs offres.	Co	P	Incidence potentiellement positive sur la connaissance car démarche d'acquisition de données	Faible	court terme	sans objet
EMP-FOR-MED02	Créer et animer un Observatoire méditerranéen des métiers de la mer	Co	P	Incidence potentiellement positive sur connaissance car mise en place d'un observatoire	Faible	court terme	sans objet
EMR-MED01	Capitaliser et diffuser les connaissances relatives à l'éolien flottant offshore et à son impact sur l'environnement, en veillant à un suivi harmonisé des	HB, MT, OM, PC, EC, RT, Cont, ENI, Int, Hyd, Br, Pay, Air	P	Incidence potentiellement positive sur de nombreux enjeux du fait de l'amélioration de la connaissance	Fort	moyen-long terme	sans objet
EMR-MED01	Capitaliser et diffuser les connaissances relatives à l'éolien flottant offshore et à son impact sur l'environnement, en veillant à un suivi harmonisé des	Co	P	Incidence potentiellement positive sur la production de connaissances	Faible	court terme	sans objet
EMR-MED02	Déployer une filière "éolien flottant commercial" compétitive, durable et structurée à l'échelle de la façade Méditerranée.	Air, Co	P	Incidence potentiellement positive sur la qualité de l'air et les connaissances	Faible	court terme	irréversible
EMR-MED02	Déployer une filière "éolien flottant commercial" compétitive, durable et structurée à l'échelle de la façade Méditerranée.	PC, EC, RT, ENI, Hyd, Pay	I	La mise en oeuvre des projets EMR aura des incidences incertain sur le paysage, les ENI et les poissons et espèces commerciales (selon mode d'exploitation retenu)	Fort	moyen-long terme	irréversible
EMR-MED02	Déployer une filière "éolien flottant commercial" compétitive, durable et structurée à l'échelle de la façade Méditerranée.	HB, MT, OM, Cont, Int, Br	N	La mise en oeuvre des projets EMR aura des incidences négatives sur les habitats, la mégafaune marine (en phase travaux) et oiseaux (en phase de fonctionnement, perte de zone de chasse notamment), l'intégrité des fonds et le bruit	Faible	moyen-long terme	irréversible
EMR-MED03	Evaluer le potentiel et soutenir le développement de la filière thalassothermie sur la façade Méditerranée	Air, Co	P	Incidence potentiellement positive sur connaissance car réalisation d'un état des lieux des projets sur leur impact environnemental Incidence potentiellement positive sur qualité de l'air (diminution GES)	Faible	moyen-long terme	irréversible
EMR-MED03	Evaluer le potentiel et soutenir le développement de la filière thalassothermie sur la façade Méditerranée	PC, EC, RT, Cont, ENI, Hyd, Br	I	Incidence incertaine sur PC, EC, RT, Cont, ENI, Hyd et le bruit	Fort	moyen-long terme	irréversible

EMR-MED03	Evaluer le potentiel et soutenir le développement de la filière thalassothermie sur la façade Méditerranée	HB, MT, Int	N	Incidence potentiellement négatives liées au développement de ces filières (HB, MT et Int)	Fort	moyen-long terme	irréversible
INN-NAT01	Contribuer au dialogue entre l'Etat et la filière en matière de soutien à la R&D et rendre plus lisible le soutien de l'Etat	Cont, De, Air, Co	P	Incidence potentiellement positive sur la connaissance et sa diffusion, partage et valorisation Incidence potentiellement positive sur les contaminants, déchets et la qualité de l'air	Fort	moyen-long terme	irréversible
INN-NAT02	Accompagner la transformation numérique des entreprises, de la chaîne de production (entreprises mères et sous-traitants) et des produits des industries Déployer la filière de	Co	P	Incidence potentiellement positive sur la connaissance et sa diffusion et partage	Fort	court terme	sans objet
INN-NAT04	déconstruction des navires de plaisance par un accompagnement renforcé des éco-organismes en charge de la filière dans la montée en	HB, Cont, De, Pay, Co	P	Incidence potentiellement positive sur la connaissance, les contaminants, les déchets et le paysage et les habitats	Faible	court terme	sans objet
LAM-MED02	Accompagner l'amélioration des équipements permettant l'accès à la mer pour tous et intégrant l'innovation	HB, MT, OM, PC, Cont, Int, De	I	Incidence potentiellement positive ou négative incertaine car on vise à la fois une augmentation de la pratique nautique et une gestion "optimisée" des cales existantes	Fort	moyen-long terme	réversible
LAM-MED03	Encourager et renforcer l'accès à la pratique, durable ou ponctuelle, des sports nautiques et subaquatiques.	Air	P	Incidence potentiellement positive sur l'air de par la stratégie de décarbonation des flottes des activités nautiques	Faible	court terme	réversible
LAM-MED03	Encourager et renforcer l'accès à la pratique, durable ou ponctuelle, des sports nautiques et subaquatiques.	HB, MT, OM, Int, Hyd, De	I	Incidence potentiellement positive ou négative incertaine sur les enjeux concernés par l'OSE Q2, l'intégrité des fonds marins et OM, car l'effet sur l'augmentation éventuelle des pratiquants est difficile à estimer	Fort	court terme	réversible
LAM-MED04	Renforcer la coopération territoriale pour participer au déploiement de l'écotourisme sur la façade Méditerranée	HB, MT, OM, PC, Cont, De, Ris	I	Incidence incertaine sur les enjeux impactés par l'activité touristique	Fort	court terme	sans objet
LITT-MED01	Améliorer la qualité des eaux de baignade sur la façade	Eut, Cont, De, Co	P	Incidence potentiellement positive sur les contaminants, l'eutrophisation, les déchets et la connaissance	Faible	moyen-long terme	réversible
LITT-MED01	Améliorer la qualité des eaux de baignade sur la façade	HB, MT, OM, PC	P	Incidence potentiellement positive sur les habitats et les espèces	Fort	moyen-long terme	réversible
LITT-MED02	Renforcer les moyens de lutte contre les pollutions accidentelles en mer et sur le littoral	Cont, Ris	P	Incidence potentiellement positive sur les contaminants et les risques car vise à renforcer les moyens de lutte contre les pollutions accidentelles	Faible	court terme	irréversible
LITT-MED03	Décliner sur la façade méditerranéenne, à une échelle territoriale pertinente et en collaboration Etat-collectivités, la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et en assurer	HB, OM, Int, Hyd, Ris, Co	P	Incidence potentiellement positive sur les enjeux concernés par l'OSE R3, et également sur les risques et la connaissance	Faible	moyen-long terme	sans objet
LITT-MED04	Aider les autorités locales à se préparer à faire face à un tsunami en Méditerranée, et travailler sur les planifications opérationnelles et l'information des populations.	Ris	P	Incidence potentiellement positive sur le risque	Faible	moyen-long terme	sans objet
LITT-MED05	Accompagner les démarches contractuelles de gestion du domaine public maritime (DPM) sur la façade, en tenant compte de l'ensemble des objectifs stratégiques du DSF.	HB, OM, EC, Cont, Int, Hyd, De, Pay, Ris	P	Incidence potentiellement positive sur les enjeux concernés par R2 car prise en compte des enjeux de l'ensemble du DSF	Fort	moyen-long terme	sans objet
LITT-MED06	Animer et harmoniser le recueil, la bancarisation et l'analyse des données relatives à l'évolution du trait de côte et du littoral, et favoriser leur communication à l'ensemble des publics	Ris, Co	P	Incidence potentiellement positive sur la connaissance et les risques	Faible	court terme	sans objet
PTM-MED-01	Renforcer le rôle du port comme vecteur de valorisation et de transmission des savoirs-faire, enjeux et innovations maritimes	Pay, Co	P	Incidence potentiellement positive sur paysage et connaissance	Faible	court terme	réversible
PTM-MED-02	Favoriser les démarches contractuelles de meilleure intégrations des ports de plaisance et de commerce dans la ville, avec les usagers et les citoyens, dans un but de réduction des nuisances notamment	Cont, ENI, Int, Hyd, De, Br, Air	P	Incidence potentiellement positive sur les enjeux concernés par l'OSE L2 car dépendant du contenu de la charte et du lien à une éventuelle augmentation du trafic Incidence potentiellement positive sur qualité de l'air	Faible	moyen-long terme	sans objet
PTM-MED-04	Faire progresser la coopération interportuaire sur la base de stratégies communes, dans la lignée	Air	P	Incidence positive sur la qualité de l'air	Fort	court terme	sans objet
PTM-MED-04	Faire progresser la coopération interportuaire sur la base de stratégies communes, dans la lignée notamment du Pacte de	Cont, ENI, Int, Hyd, De, Br	P	Incidence potentiellement positive sur les enjeux concernés par l'OSE Q4	Faible	court terme	sans objet
PTM-MED-06	Etendre et pérenniser les démarches de gestion dynamique des places (à quoi on pense et à quoi on ne pense pas)	HB, MT, OM, PC, Eut, Cont, Int, Hyd, De	I	Incidence potentiellement positive ou négative incertaine sur les enjeux concernés par l'OSE Q5 car il est difficile de savoir si l'action se traduira ou non par une augmentation de l'activité de plaisance	Fort	court terme	réversible
SPP-MED01	Fédérer les réseaux d'observation et de suivi des paysages littoraux et sous-marins, pour mieux	Co	P	Incidence potentiellement positive sur la connaissance	Faible	court terme	sans objet
SPP-MED01	Fédérer les réseaux d'observation et de suivi des paysages littoraux et sous-marins, pour mieux	HB, OM, Pay	P	Incidence potentiellement positive sur le paysage voire les habitats et les oiseaux marins	Fort	moyen-long terme	sans objet
SPP-MED02	Rendre accessible le patrimoine sous marin au grand public, dans le respect du patrimoine rendu	Pay	P	Incidence potentiellement positive sur le paysage	Faible	court terme	sans objet

SPP-MED02	Rendre accessible le patrimoine sous marin au grand public, dans le respect du patrimoine rendu disponible, et par des pratiques innovantes.	HB, Int, De	I	Incidence positive ou négative sur les habitats, Intégrité des fonds et déchets en fonction de l'augmentation de fréquentation générée par les sentiers sous marins	Fort	moyen-long terme	sans objet
D01-HB-OE06-AN1	Renforcer la prise en compte des habitats benthiques dans les autorisations en mer	Co	P	- Amélioration des connaissances et de leur diffusion, partage et valorisation - Sensibilisation aux problématiques environnementales des professionnels	Fort	moyen-long terme	irréversible
D01-HB-OE06-AN1	Renforcer la prise en compte des habitats benthiques dans les autorisations en mer	HB, Int, Hyd, Pay, Ris	P	- amélioration de la prise en compte des habitats benthiques dans les activités et projets	Faible	court terme	irréversible
D01-HB-OE06-AN3	Partager une meilleure connaissance des impacts des opérations de réduction de la vulnérabilité des territoires littoraux	Co	P	- Amélioration des connaissances et de leur diffusion, partage et valorisation	Faible	moyen-long terme	irréversible
D01-HB-OE06-AN3	Partager une meilleure connaissance des impacts des opérations de réduction de la vulnérabilité des territoires littoraux	HB, Int, Hyd, Pay, Ris	P	- Réduction des pressions liées aux aménagements littoraux et rechargement de plages	Fort	moyen-long terme	irréversible
D01-HB-OE7-AN1	Renforcer les connaissances relatives à l'état écologique du corail rouge en Méditerranée et assurer, si nécessaire, sa préservation	HB, EC, RT, Int, Pay, Co	P	- Amélioration des connaissances et leur valorisation - Réduction de la pression sur un type d'habitat spécifique (corail rouge), maintien des réseaux trophiques et des espèces associées	Faible	court terme	réversible
D01-HB-OE09-AN1	Mettre en œuvre la stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages des navires	HB, PC, EC, RT, Int, Pay, Co	P	- Amélioration des connaissances - Réduction, sur certain site, de la pression sur les habitats (maintien des réseaux trophiques et des espèces associées) - Protection des habitats sur des sites identifiés (Maintien des réseaux trophiques et des espèces associées)	Faible	court terme	irréversible
D01-HB-OE09-AN4	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de gestion durable de la croisière en Méditerranée	HB, PC, EC, RT, Int, Pay, Co	P	- Amélioration des connaissances - Réduction, sur certain site, de la pression sur les habitats (maintien des réseaux trophiques et des espèces associées) - Protection des habitats sur des sites identifiés (Maintien des réseaux trophiques et des espèces associées)	Faible	court terme	irréversible
D01-HB-OE09-AN2	Décliner la stratégie de gestion durable des sites de plongée de Méditerranée	HB, MT, PC, EC, RT, Int, Pay, Co	P	- Amélioration des connaissances et de leur diffusion, partage et valorisation - Réduction de la pression sur les habitats (maintien des réseaux trophiques et des espèces associées)	Faible	court terme	réversible
D01-HB-OE09-AN3	Réduire l'impact de la pêche au gangui dans les zones d'herbiers de posidonies	HB, PC, EC, RT, Pay	P	- Réduction de la pression sur les habitats (maintien des réseaux trophiques et des espèces associées)	Faible	court terme	réversible
D01-HB-OE10-AN1	Renforcer la prise en compte de la sensibilité des habitats profonds en Méditerranée	HB, EC, RT, Int	P	- Réduction de la pression sur les habitats profonds sur les sites Natura 2000 (maintien des réseaux trophiques et des espèces associées)	Fort	moyen-long terme	irréversible
D01-MT-OE01-AN1	Renforcer l'encadrement et la réglementation des sports et loisirs de pleine nature affectant les mammifères marins et des activités commerciales d'observation des mammifères marins	MT	P	- Réduction des dérangements sur les MM - Sensibilisation aux problématiques environnementales des professionnels	Faible	court terme	irréversible
D01-MT-OE02-AN1	Réduire l'impact des captures accidentelles de tortues marines par la formation des marins-pêcheurs et le maintien d'un réseau adapté de centres de soin	MT	P	- Sensibilisation aux problématiques environnementales des professionnels - Réduction des mortalités de Tortues suite aux prises accidentelles	Faible	court terme	réversible
D01-MT-OE03-AN2	Réduire les risques de collision pour les cétacés à l'échelle de la façade méditerranéenne par la soumission auprès de l'Organisation maritime internationale (OMI) d'une proposition de zone maritime particulièrement vulnérable (ZMPV) co-construite avec l'Italie, Monaco et l'Espagne et étendre l'utilisation du système REPCET	MT, RT	P	- Réduction de la mortalité des mammifères marins dû à des collisions	Fort	moyen-long terme	réversible
D01-OM-OE01-AN1	Identifier et réduire les risques de capture accidentelle pour chacune des espèces d'intérêt communautaire	Co	P	- Amélioration des connaissances et de leur diffusion, partage et valorisation	Faible	court terme	sans objet
D01-OM-OE01-AN1	Identifier et réduire les risques de capture accidentelle pour chacune des espèces d'intérêt communautaire	MT, OM, EC, RT	P	- Réduction de la mortalité des oiseaux et cétacés - Des effets sur les espèces pêchées peuvent potentiellement être induites ?	Fort	moyen-long terme	sans objet
D01-OM-OE02-AN1	Préfigurer une instance de coordination nationale des conseils scientifiques de façade (CSF) relatifs à l'éolien en mer	OM, PC, EC, Br, Co	P	- Amélioration des connaissances et de leur diffusion, partage et valorisation - Limiter les impacts liés à l'éolien en mer sur la biodiversité et notamment sur les oiseaux marins, les chiroptères, les poissons et les incidences liées au bruit	Fort	court terme	sans objet
D01-OM-OE03-AN1	Développer et mettre en œuvre des outils de gestion et de protection adaptés pour des espèces d'oiseaux marins à enjeu fort à l'échelle de la sous-région marine	Co	P	- Amélioration des connaissances et de leur diffusion, partage et valorisation	Faible	moyen-long terme	irréversible
D01-OM-OE03-AN1	Développer et mettre en œuvre des outils de gestion et de protection adaptés pour des espèces d'oiseaux marins à enjeu fort à l'échelle de la sous-région marine	HB, OM, PC, EC, RT, Cont, Int, De, Pay	P	- Réduire les impacts sur les oiseaux marins et notamment sur leurs habitats fonctionnels - Les mesures de gestion prises pour Les oiseaux pourront induire des effets bénéfiques sur les autres espèces marines associées à ces milieux	Fort	moyen-long terme	irréversible
D01-OM-OE04-AN1	Assurer une veille et des actions de lutte contre les espèces introduites et domestiques sur les sites de reproduction des oiseaux marins.	OM, RT	P	- Amélioration des connaissances et de leur diffusion, partage et valorisation - Réduction de la mortalité des oiseaux marins - Amélioration de l'équilibre trophique	Faible	moyen-long terme	réversible

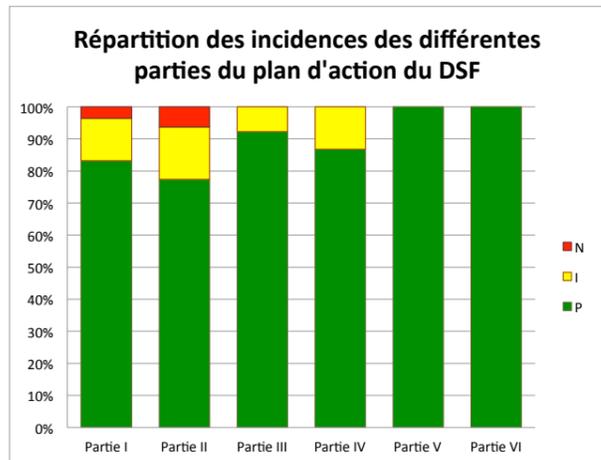
D01-OM-OE05-AN1	Identifier, maintenir et restaurer les habitats méditerranéens et les habitats fonctionnels des oiseaux marins dégradés et/ou exposés à la compression des habitats littoraux.	HB, OM, PC, EC, RT, Int, Hyd, Pay, Ris, Co	P	- Amélioration des connaissances et de leur diffusion, partage et valorisation - Protection et restauration des habitats d'espèce d'oiseaux - Protection et restauration des habitats intertidaux et méditerranéens induit une amélioration des espèces associées (oiseaux, mais également poissons, et ensemble du réseau trophiques) - Réduction des risques naturels (submersion marine)	Faible	moyen-long terme	irréversible
D01-OM-OE06-AN1	Renforcer la prise en compte de la sensibilité des espèces (oiseaux marins, mammifères marins et tortues) aux dérangements dans les autorisations en mer et dans la réglementation locale.	HB, MT, OM, PC, EC, RT, Int, Br, Pay, Co	P	- Amélioration des connaissances et de leur diffusion, partage et valorisation - Protection des habitats fonctionnels d'espèces d'oiseaux - Protection des espèces associées aux habitats (oiseaux, mais également poissons, et ensemble du réseau trophiques) : limitation du dérangement notamment	Faible	court terme	irréversible
D01-OM-OE06-AN2	Structurer la pratique des sports et loisirs de nature côtiers et littoraux (informations, sensibilisation et réglementation) sur les questions de sensibilité des espèces et des milieux	HB, MT, OM, Cont, De, Br	P	- Sensibilisation du grand public et des professionnels - Protection des habitats fonctionnels d'espèces d'oiseaux - Protection des espèces associées aux habitats (oiseaux, mais également poissons, et ensemble du réseau trophiques) : limitation du dérangement notamment	Faible	court terme	réversible
D01-PC-OE01-AN2	Sensibiliser et former les usagers à la reconnaissance et à la prise en charge des élasmobranches susceptibles d'être capturés accidentellement, et améliorer la déclaration de ces captures accidentelles	PC, EC, RT	P	- Sensibilisation du grand public et des professionnels - Réduction de la mortalité des élasmobranches	Fort	court terme	irréversible
D01-PC-OE01-AN2	Sensibiliser et former les usagers à la reconnaissance et à la prise en charge des élasmobranches susceptibles d'être capturés accidentellement, et améliorer la déclaration de ces captures accidentelles	Co	P	- Amélioration des connaissances et de leur diffusion, partage et valorisation	Faible	court terme	irréversible
D01-PC-OE01-AN1	Réviser la réglementation relative aux captures d'élasmobranches et, sur cette base, identifier les actions à mettre en œuvre au niveau national et au niveau local	PC, EC, RT	P	- Réduction des pressions sur les élasmobranches	Faible	moyen-long terme	sans objet
D01-PC-OE01-AN1	Réviser la réglementation relative aux captures d'élasmobranches et, sur cette base, identifier les actions à mettre en œuvre au niveau national et au niveau local	Co	P	- Amélioration des connaissances et de leur diffusion, partage et valorisation	Faible	court terme	irréversible
D01-PC-OE02-AN1	Elaborer et mettre en œuvre un plan national d'action (PNA) multi-espèces relatif aux élasmobranches	PC, EC, RT, Co	P	- Réduction des pressions sur les élasmobranches	Faible	moyen-long terme	sans objet
D01-PC-OE3-AN1	Elaborer et mettre en œuvre un plan national migrants amphihalins pour une gestion optimisée des poissons migrants sur l'ensemble du continuum Terre-Mer	HB, PC, EC, RT, Int, Hyd	P	- Réduction des pressions sur les poissons amphihalins, de fait sur toutes les espèces associées aux habitats des poissons migrants	Faible	moyen-long terme	sans objet
D01-PC-OE3-AN2	Eviter ou réduire les risques d'atteintes à la dynamique de population des espèces amphihalines liées aux captures dans les secteurs à enjeux pour les amphihalins en complément des plans de gestion existants	PC, EC, RT, Hyd, Co	P	- Réduction des pressions sur les poissons amphihalins, de fait sur toutes les espèces associées aux habitats des poissons migrants - Amélioration des connaissances - Sensibilisation des professionnels et du grand public	Faible	moyen-long terme	sans objet
D01-PC-OE5-AN1	Renforcer la protections des Zones fonctionnelles halieutiques d'importance (ZFHi), notamment par la mise en place de zones de conservation halieutique (ZCH) pilotes sur chaque façade	Co	P	- Amélioration des connaissances et de leur diffusion, partage et valorisation	Faible	court terme	irréversible
D01-PC-OE5-AN1	Renforcer la protections des Zones fonctionnelles halieutiques d'importance (ZFHi), notamment par la mise en place de zones de conservation halieutique (ZCH) pilotes sur chaque façade	HB, PC, EC, RT, Eut, Cont, Int	P	- Protection des zones fonctionnelles pour les poissons : réduction des pressions sur les poissons et sur l'ensemble du réseau trophique	Faible	moyen-long terme	irréversible
D02-AN1	Améliorer la gestion des espèces non indigènes marines	ENI, Co	P	- Amélioration des connaissances et de leur diffusion, partage et valorisation - Diminution du risque d'introduction d'ENI, induisant une diminution du risque d'érosion de la biodiversité (ensemble du réseau trophique susceptible d'être concerné) et une diminution du risque de dégradation des habitats benthique	Faible	court terme	réversible
D02-AN1	Améliorer la gestion des espèces non indigènes marines	HB, PC, EC, RT, Pay	P	- selon les stratégies de gestion mises en oeuvre, restauration de certains milieux induisant une amélioration de la biodiversité et des paysage sous-marin	Fort	moyen-long terme	réversible
D03-OE02-AN1	Identifier les stocks d'importance locale prioritaires qui ne sont pas sous gestion communautaire pour lesquels la gestion pourrait être mise en place ou améliorée, selon leur état de conservation et leur importance socio-économique et rédiger les plans de gestion correspondants	Co	P	- Amélioration des connaissances et de leur diffusion, partage et valorisation	Faible	court terme	irréversible

D03-OE02-AN1	Identifier les stocks d'importance locale prioritaires qui ne sont pas sous gestion communautaire pour lesquels la gestion pourrait être mise en place ou améliorée, selon leur état de conservation et leur importance socio-économique et rédiger les plans de gestion correspondants	HB, MT, OM, PC, EC, RT	P	- Réduction des pressions sur les espèces commerciales - Amélioration des équilibres trophiques induites par l'amélioration des stocks halieutiques	Faible	moyen-long terme	réversible
D03-OE02-AN2	Mener une réflexion relative à l'extension des compétences de contrôle des agents opérant dans le réseau d'aires marines protégées au titre des codes des transports et du CRPM	Co	P	- Amélioration de la connaissance sur les capacités de contrôles	Faible	court terme	irréversible
D03-OE02-AN2	Mener une réflexion relative à l'extension des compétences de contrôle des agents opérant dans le réseau d'aires marines protégées au titre des codes des transports et du CRPM	HB, MT, OM, PC	P	- Amélioration des incidences de D01 de manière très indirect	Fort	moyen-long terme	réversible
D03-OE3-AN1	Harmoniser et renforcer la réglementation relative à la pêche de loisir et sensibiliser les pêcheurs à sa mise en œuvre	Co	P	- Amélioration des connaissances	Faible	court terme	irréversible
D03-OE3-AN1	Harmoniser et renforcer la réglementation relative à la pêche de loisir et sensibiliser les pêcheurs à sa mise en œuvre	HB, MT, OM, PC, EC, RT, De	P	- Réduction des pressions liées à la pêche de loisirs entraînant une incidence positive sur l'ensemble du réseau trophique (amélioration des équilibres trophiques) - Réduction des déchets	Fort	moyen-long terme	réversible
D04-AN1	Contribuer à une meilleure gestion des prélèvements des espèces fourrages au niveau européen.	HB, MT, OM, PC, EC, RT, Co	P	- Préservation des équilibres trophiques	Fort	moyen-long terme	irréversible
D06-OE01-AN1	Développer une vision stratégique de façade vers « zéro artificialisation nette »	Co	P	- Amélioration des connaissances et de leur diffusion, partage et valorisation	Faible	court terme	irréversible
D06-OE01-AN1	Développer une vision stratégique de façade vers « zéro artificialisation nette »	HB, MT, OM, PC, EC, RT, Int, Hyd, Pay, Ris,	P	- Diminution des pression liée à l'artificialisation : amélioration de la biodiversité, des ressources alimentaires, des capacité de résilience face au changement climatique et du paysage.	Fort	court terme	irréversible
D06-OE01-AN2	Accompagner la mise en œuvre de la séquence ERC en mer dans le cadre des autorisations de projets conduisant à artificialiser le milieu marin	HB, MT, OM, PC, EC, RT, Int, Ris, Co	P	- Amélioration des connaissances et de leur diffusion, partage et valorisation - Sensibilisation des acteurs - Protection voir restauration de certains sites	Faible	court terme	irréversible
D06-OE02-AN1	Améliorer la gestion des banquettes de posidonie sur les plages en conciliant l'acceptabilité sociale avec les enjeux de gestion de l'érosion et de l'espèce protégée.	HB, OM, PC, RT, Int, De, Pay, Ris	P	- Réduction de l'érosion par une meilleure gestion des banquettes à posidonies - Sensibilisation des acteurs	Fort	moyen-long terme	irréversible
D06-OE02-AN2	Poursuivre la déclinaison territoriale de la stratégie de restauration écologique des habitats naturels en Méditerranée	HB, PC, RT, Int, Hyd, Pay, Co	P	- Amélioration des connaissances et de leur diffusion, partage et valorisation	Faible	court terme	sans objet
D07-OE03-AN1	Favoriser la connectivité terre-mer au niveau des estuaires et des lagunes en articulation avec ce qui est fait sur la continuité écologique au titre du SDAGE et des PLAGEPOMI, par l'intervention sur les obstacles impactant la courantologie et la sédimentologie	HB, OM, PC, EC, RT, Int, Hyd, Pay, Ris, Co	P	- Amélioration des connaissances et de leur diffusion, partage et valorisation - restauration de continuité écologique (restauration des habitats benthiques) - Les actions de restauration auront des incidences positives sur la biodiversité marines (réseau trophiques)	Faible	moyen-long terme	irréversible
D07-OE04-AN1	Définir les modalités d'une meilleure prise en compte des besoins d'apports en eau douce des milieux marins dans la réglementation	Co	P	- Amélioration des connaissances et de leur diffusion, partage et valorisation	Faible	moyen-long terme	sans objet
D07-OE04-AN1	Définir les modalités d'une meilleure prise en compte des besoins d'apports en eau douce des milieux marins dans la réglementation	HB, OM, PC, EC, RT, Hyd, Pay	P	- Maintien des équilibres écologiques	Fort	moyen-long terme	réversible
D08-OE03-AN1	Rendre obligatoire la déclaration sous format numérique des rejets en mer de produits chimiques par les navires chimiques	Co	P	- Amélioration des connaissances et de leur diffusion, partage et valorisation	Faible	court terme	irréversible
D08-OE03-AN1	Rendre obligatoire la déclaration sous format numérique des rejets en mer de produits chimiques par les navires chimiques	Cont	P	- Limitation des polluants chimiques	Fort	moyen-long terme	réversible
D08-OE04-AN1	Recenser et équiper en système de traitement des effluents les aires de carénages des ports de plaisance, des zones de mouillage et des chantiers nautiques. Sensibiliser les gestionnaires et les usagers aux bonnes pratiques de carénage.	HB, MT, OM, PC, EC, RT, Cont	P	- Amélioration des connaissances et de leur diffusion, partage et valorisation - Réduction des pollutions	Faible	court terme	irréversible
D08-OE05-AN1	Limiter/interdire les rejets des scrubbers (laveurs des gaz d'échappement des navires) à boucle ouverte dans des zones spécifiques	HB, MT, OM, PC, EC, RT, Cont	P	- Réduction des pollutions : amélioration de la qualité de l'eau et des écosystème	Fort	moyen-long terme	irréversible
D08-OE06-AN1	Encourager et accompagner la réalisation de dragages mutualisés et favoriser la création pérenne de filières de valorisation des sédiments adaptées aux territoires	HB, MT, OM, PC, EC, RT, Cont, Int	P	- Sensibilisation des professionnels - Réduction des pollution - Réduction des destruction des fonds marins - amélioration de la qualité de l'eau et des écosystèmes	Fort	moyen-long terme	irréversible

D08-OE08-AN2	Réduire les apports atmosphériques de contaminants liés au transport maritime notamment par le soutien aux stratégies locales de décarbonation (GNL, GNV, hydrogène, voile)	Cont, Air	P	- Diminution des pollutions (transition énergétique et écologiques)	Fort	court terme	irréversible
D10-OE01-AN1	Prévenir les rejets de déchets en amont des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales	HB, MT, OM, PC, EC, RT, Cont, De, Pay	P	- Diminution des déchets 'LA réduction des déchets a une incidence sur la qualité de l'eau et des écosystèmes marins, ainsi que sur le paysage	Fort	moyen-long terme	irréversible
D10-OE01-AN2	Lutter contre les déchets dans les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales	HB, MT, OM, PC, EC, RT, Cont, De, Pay, Co	P	- Diminution des déchets - Améliorer la connaissance - Sensibiliser les professionnels 'LA réduction des déchets a une incidence sur la qualité de l'eau et des écosystèmes marins, ainsi que sur le paysage	Fort	court terme	irréversible
D10-OE01-AN3	Identifier les décharges prioritaires et les zones d'accumulation des déchets et les différentes possibilités de financement en vue de leur résorption	HB, MT, OM, PC, EC, RT, Cont, De, Pay, Co	P	- Améliorer la connaissance - Diminution des déchets dans le milieu marin 'LA réduction des déchets a une incidence sur la qualité de l'eau et des écosystèmes marins, ainsi que sur le paysage	Fort	court terme	irréversible
D10-OE01-AN4	Sensibiliser, informer, éduquer sur la pollution des océans par les déchets	HB, MT, OM, PC, EC, RT, Cont, De, Pay	P	- Sensibiliser le grands public - Diminution des déchets 'LA réduction des déchets a une incidence sur la qualité de l'eau et des écosystèmes marins, ainsi que sur le paysage	Faible	moyen-long terme	réversible
D10-OE01-AN5	Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets issus des activités maritimes et accompagner les activités vers des équipements durables	HB, MT, OM, PC, EC, RT, Cont, De, Co	P	- Sensibiliser les acteurs économiques afin de diminuer les déchets en mer et littoral	Faible	moyen-long terme	irréversible
D10-OE01-AN6	Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets d'origine terrestre impactant le littoral et la mer	HB, MT, OM, PC, EC, RT, Cont, De	P	- Améliorer la connaissance - Sensibiliser les acteurs économiques afin de diminuer les déchets en mer et littoral	Faible	moyen-long terme	réversible
D10-OE02-AN1	Améliorer la gestion des déchets dans les ports et faciliter la collecte des déchets lorsqu'ils sont pêchés accidentellement.	HB, MT, OM, PC, EC, RT, Cont, De, Co	P	- Diminution des déchets - Amélioration des connaissances 'LA réduction des déchets a une incidence sur la qualité de l'eau et des écosystèmes marins, ainsi que sur le paysage	Faible	court terme	irréversible
D10-OE02-AN2	Poursuivre le déploiement de la certification européenne Ports Propres et Ports Propres actifs en biodiversité	HB, MT, OM, PC, EC, RT, Eut, Cont, ENI, De	P	- Amélioration des pratiques : diminution des pressions (Cont, De, ENI, Eut), - L'écoconception des ouvrages aura une incidence positive sur les poissons (juvéniles) - La réduction des pressions sur les milieux aura induira une incidence positive sur les habitats et espèces (HB, MT, OM, PC, EC, RT)	Faible	court terme	irréversible
D11-OE1-AN1	Collecter les données relatives au bruit impulsif émis dans le cadre d'opérations industrielles et les diffuser	MT, OM, PC, EC, RT, Br, Co	P	- Amélioration des connaissances sur les impacts induits par le bruit	Faible	court terme	sans objet
AT01	Développer le réseau des zones protections fortes et en renforcer le contrôle	HB, MT, OM, PC, EC, RT, Int, Hyd, Pay	P	- Protection du milieu et des espèces	Faible	court terme	irréversible
AT-02	Développer le réseau des aires marines éducatives	HB, MT, OM, PC, EC, RT, Eut, Cont, ENI, Int, Hyd, De, Br, Pay	P	- Sensibilisation du public - Protection et de gestion de la biodiversité : incidence possiblement positif sur tous les compartiments, en fonction des actions entreprises	Faible	court terme	irréversible
AT-03	Développer une application intégratrice de la réglementation et des informations liés aux espaces à destination de la navigation de plaisance	HB, MT, OM, PC, EC, RT, De, Br	P	- Sensibilisation du public - Meilleure prise en compte des enjeux écologiques dans le cadre des activités de plaisance	Fort	court terme	réversible
AT-04	Améliorer le dispositif de contrôle de l'environnement marin	HB, MT, OM, PC, EC, RT, Eut, Cont, ENI, Int, Hyd, De, Br	P	- Surveillance accrue du respect de la réglementation en lien avec la biodiversité - Sensibilisation des professionnels - Sensibilisation du public (via Les contrôles)	Fort	court terme	réversible
AT-05	Mettre en place des projets d'éducation à l'environnement marins dans les écoles, collèges et lycées. [A valider avec le ministère de l'éducation nationale]	HB, MT, OM, PC, EC, RT, Eut, Cont, ENI, Int, Hyd, De, Br, Pay, Ris, Co	P	- Formation du public à l'environnement marin (éducation à l'environnement)	Fort	court terme	réversible
AT-06	Déposer et mettre en œuvre un projet Life « Espèces marines mobiles »	MT, OM, PC	P	- protection des espèces mobiles (OM, MT en particulier)	Fort	moyen-long terme	irréversible
AT-08	Mettre en place des campagnes de sensibilisation coordonnées à l'échelle de la façade adaptées aux différents catégories d'enjeux et d'usagers de la mer et du littoral	HB, MT, OM, PC, EC, RT, Eut, Cont, ENI, Int, Hyd, De, Br, Pay, Air, Ris	P	- Sensibilisation auprès du grand public et des professionnels du tourisme sur des enjeux du littoral et de la mer	Fort	court terme	réversible
AT-09	Améliorer la compréhension et la prise en compte des effets cumulés des activités anthropiques et de la capacité de charge écologique	Co	P	- Amélioration des connaissances et de leur diffusion, partage et valorisation sur les effets cumulés des activités anthropiques	Faible	court terme	sans objet
AT-09	Améliorer la compréhension et la prise en compte des effets cumulés des activités anthropiques et de la capacité de charge écologique	HB, MT, OM, PC, EC, RT, Eut, Cont, ENI, Int, Hyd, De, Br, Pay, Air, Ris	P	- Amélioration des connaissances et de leur diffusion, partage et valorisation sur les effets cumulés des activités anthropiques	Fort	moyen-long terme	irréversible
AT-10	Structurer la formation des services de l'État et des collectivités territoriales à la prise en compte des objectifs environnementaux dans leurs missions	HB, MT, OM, PC, EC, RT, Eut, Cont, ENI, Int, Hyd, De, Br, Pay, Air, Ris, Co	P	- Amélioration des connaissances et de leur diffusion, partage et valorisation sur les effets cumulés des activités anthropiques	Fort	moyen-long terme	irréversible

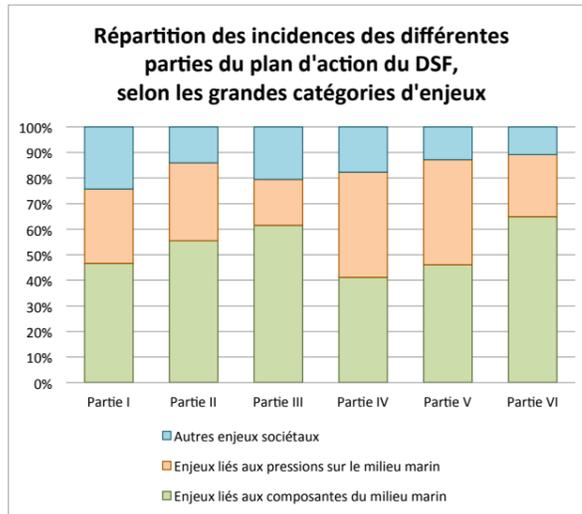
Répartition des incidences des différentes parties du plan d'action du DSF

	P	I	N
Partie I	209	33	9
Partie II	99	21	8
Partie III	36	3	0
Partie IV	59	9	0
Partie V	78	0	0
Partie VI	74	0	0



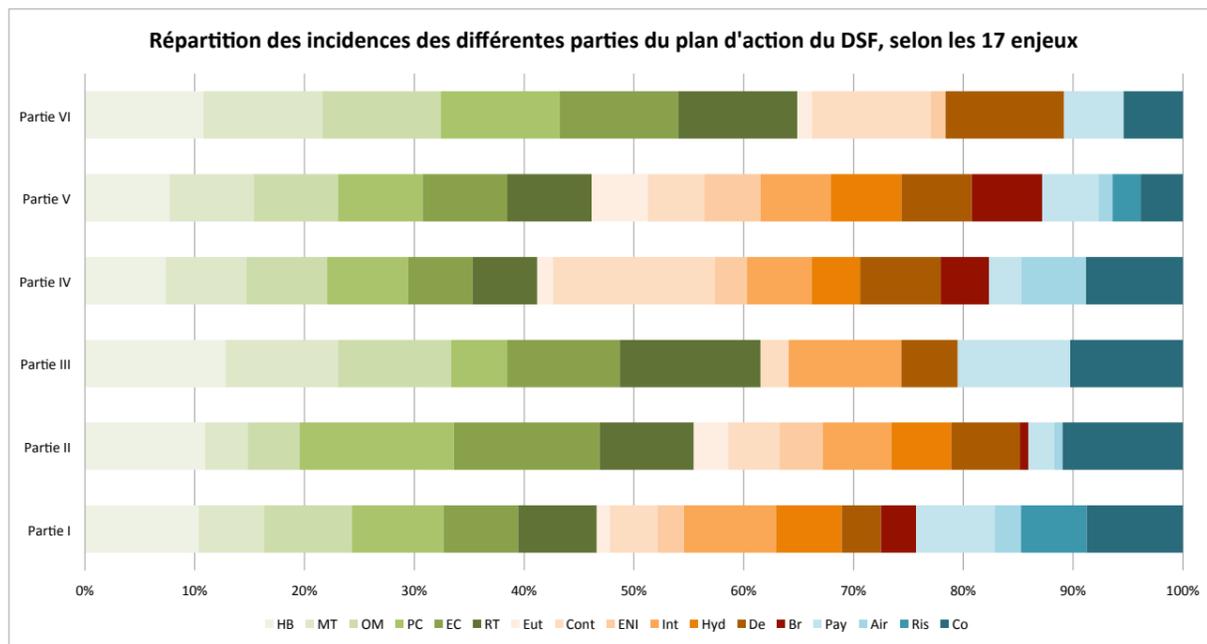
Répartition des incidences des différentes parties du plan d'action du DSF, selon les grandes catégories d'enjeux

	Enjeux liés au milieu marin	Enjeux liés aux pressions sur le milieu marin	Autres enjeux sociétaux			
Partie I	117	73	61	47%	29%	24%
Partie II	71	39	18	55%	30%	14%
Partie III	24	7	8	62%	18%	21%
Partie IV	28	28	12	41%	41%	18%
Partie V	36	32	10	46%	41%	13%
Partie VI	48	18	8	65%	24%	11%

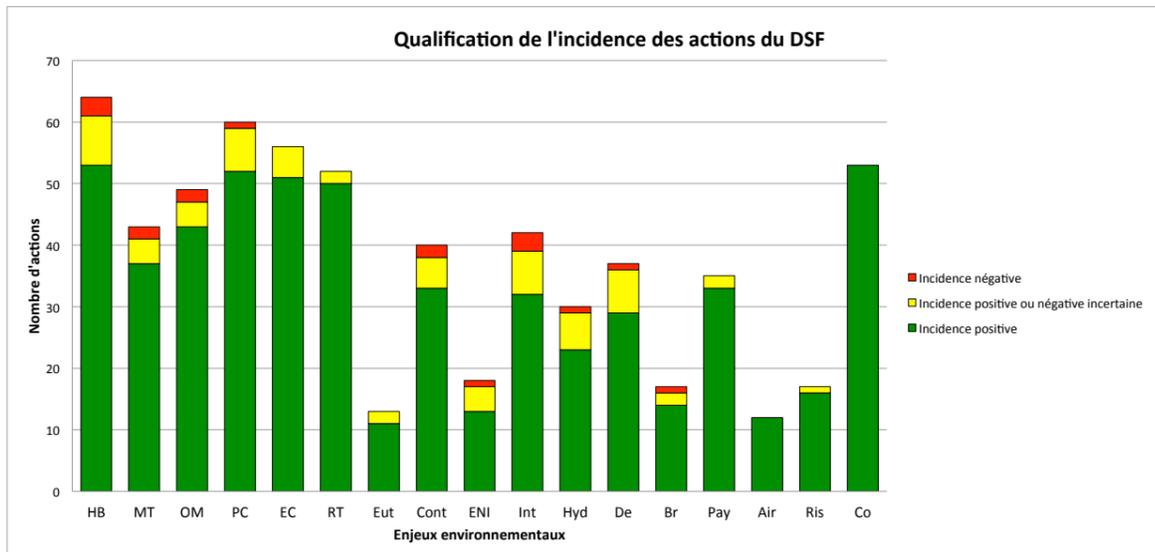


Répartition des incidences des différentes parties du plan d'action du DSF, selon les 17 enjeux

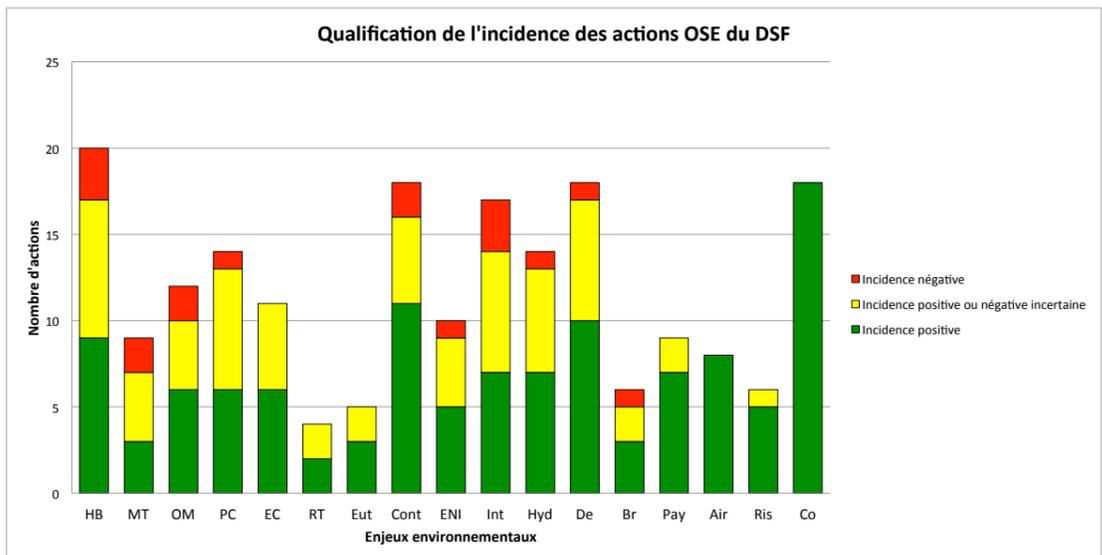
	HB	MT	OM	PC	EC	RT	Eut	Cont	ENI	Int	Hyd	De	Br	Pay	Air	Ris	Co
Partie I	26	15	20	21	17	18	3	11	6	21	15	9	8	18	6	15	22
Partie II	14	5	6	18	17	11	4	6	5	8	7	8	1	3	1	0	14
Partie III	5	4	4	2	4	5	0	1	0	4	0	2	0	4	0	0	4
Partie IV	5	5	5	5	4	4	1	10	2	4	3	5	3	2	4	0	6
Partie V	6	6	6	6	6	6	4	4	4	5	5	5	5	4	1	2	3
Partie VI	8	8	8	8	8	8	1	8	1	0	0	8	0	4	0	0	4



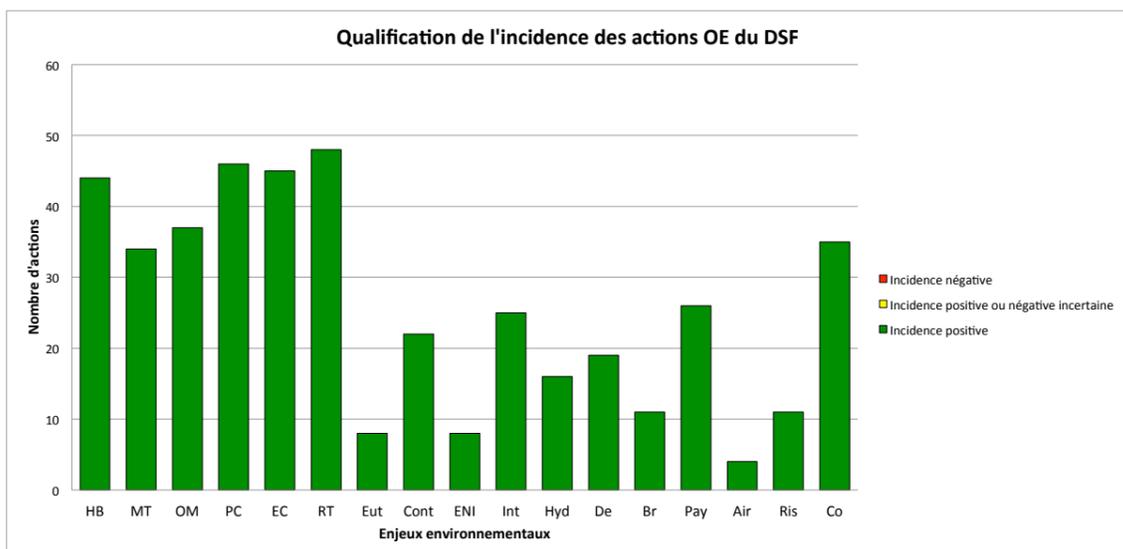
Analyse des incidences des actions du DSF		ENJEUX																
		HB	MT	OM	PC	EC	RT	Eut	Cont	ENI	Int	Hyd	De	Br	Pay	Air	Ris	Co
	Incidence positive	53	37	43	52	51	50	11	33	13	32	23	29	14	33	12	16	53
	Incidence positive ou négative incertaine	8	4	4	7	5	2	2	5	4	7	6	7	2	2	0	1	0
	Incidence négative	3	2	2	1	0	0	0	2	1	3	1	1	1	0	0	0	0



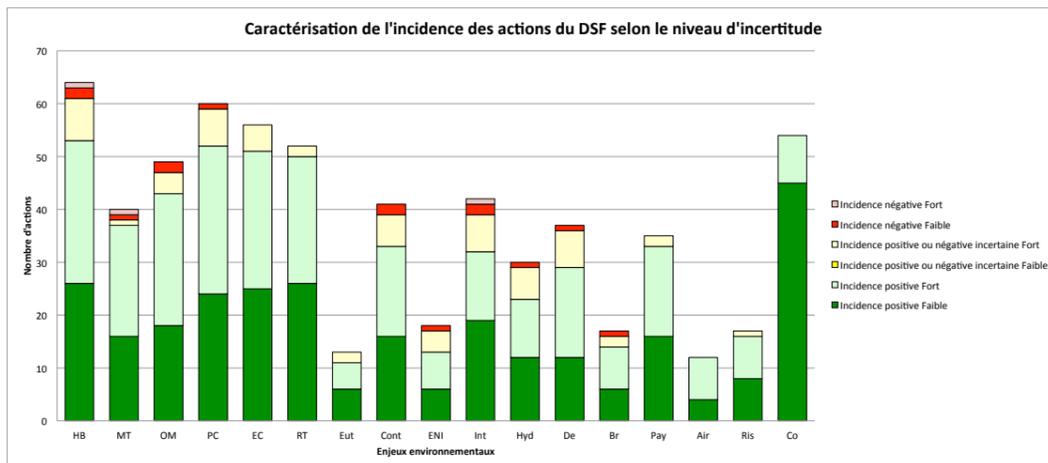
Analyse des incidences des actions émergeant à des objectifs socio-économiques		ENJEUX																
		HB	MT	OM	PC	EC	RT	Eut	Cont	ENI	Int	Hyd	De	Br	Pay	Air	Ris	Co
	Incidence positive	9	3	6	6	6	2	3	11	5	7	7	10	3	7	8	5	18
	Incidence positive ou négative incertaine	8	4	4	7	5	2	2	5	4	7	6	7	2	2	0	1	0
	Incidence négative	3	2	2	1	0	0	0	2	1	3	1	1	1	0	0	0	0



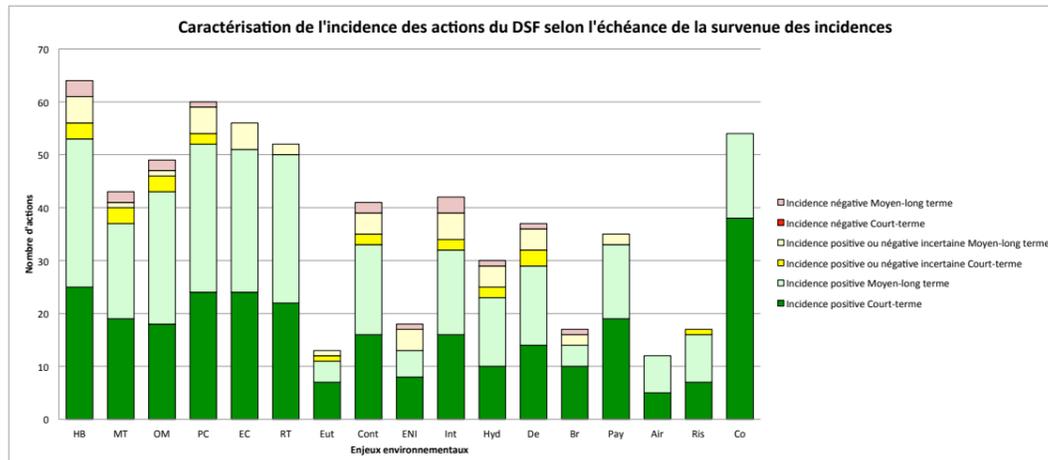
Analyse des incidences des actions émergeant à des objectifs environnementaux		ENJEUX																
		HB	MT	OM	PC	EC	RT	Eut	Cont	ENI	Int	Hyd	De	Br	Pay	Air	Ris	Co
	Incidence positive	44	34	37	46	45	48	8	22	8	25	16	19	11	26	4	11	35
	Incidence positive ou négative incertaine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Incidence négative	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



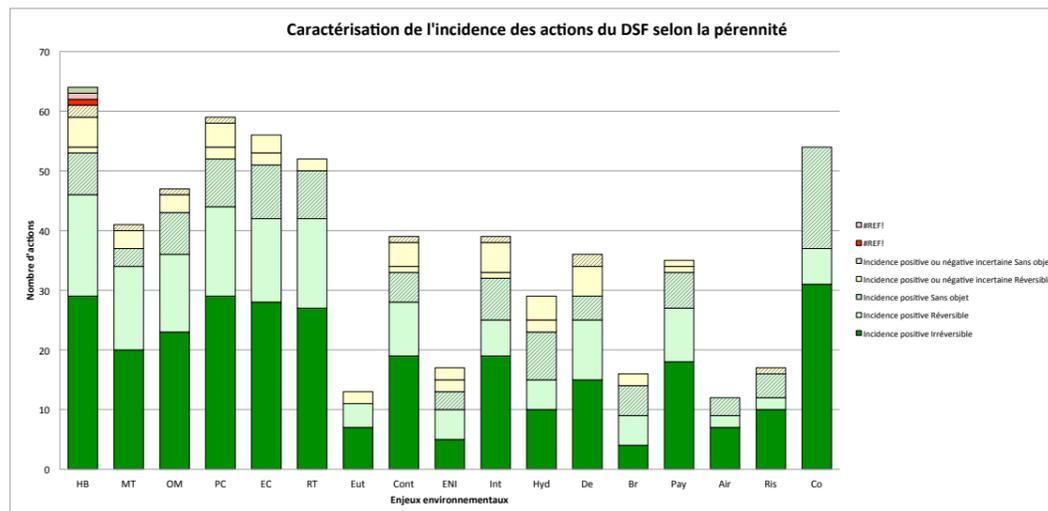
	Niveau d'incertitude					
	Incidence positive		Incidence positive ou négative incertaine		Incidence négative	
	Faible	Fort	Faible	Fort	Faible	Fort
HB	26	27	0	8	2	1
MT	16	21	0	1	1	1
OM	18	25	0	4	2	0
PC	24	28	0	7	1	0
EC	25	26	0	5	0	0
RT	26	24	0	2	0	0
Eut	6	5	0	2	0	0
Cont	16	17	0	6	2	0
ENI	6	7	0	4	1	0
Int	19	13	0	7	2	1
Hyd	12	11	0	6	1	0
De	12	17	0	7	1	0
Br	6	8	0	2	1	0
Pay	16	17	0	2	0	0
Air	4	8	0	0	0	0
Ris	8	8	0	1	0	0
Co	45	9	0	0	0	0



	Échéance de la survenue des incidences					
	Incidence positive		Incidence positive ou négative incertaine		Incidence négative	
	Court-terme	Moyen-long terme	Court-terme	Moyen-long terme	Court-terme	Moyen-long terme
HB	25	28	3	5	0	3
MT	19	18	3	1	0	2
OM	18	25	3	1	0	2
PC	24	28	2	5	0	1
EC	24	27	0	5	0	0
RT	22	28	0	2	0	0
Eut	7	4	1	1	0	0
Cont	16	17	2	4	0	2
ENI	8	5	0	4	0	1
Int	16	16	2	5	0	3
Hyd	10	13	2	4	0	1
De	14	15	3	4	0	1
Br	10	4	0	2	0	1
Pay	19	14	0	2	0	0
Air	5	7	0	0	0	0
Ris	7	9	1	0	0	0
Co	38	16	0	0	0	0



	Pérennité					
	Incidence positive			Incidence positive ou négative incertaine		
	Irréversible	Réversible	Sans objet	Irréversible	Réversible	Sans objet
HB	29	17	7	1	5	2
MT	20	14	3	0	3	1
OM	23	13	7	0	3	1
PC	29	15	8	2	4	1
EC	28	14	9	2	3	0
RT	27	15	8	2	0	0
Eut	7	4	0	0	2	0
Cont	19	9	5	1	4	1
ENI	5	5	3	2	2	0
Int	19	6	7	1	5	1
Hyd	10	5	8	2	4	0
De	15	10	4	0	5	2
Br	4	5	5	2	0	0
Pay	18	9	6	1	1	0
Air	7	2	3	0	0	0
Ris	10	2	4	0	0	1
Co	31	6	17	0	0	0



HB		Incidence positive			Incidence positive ou négative incertaine			Incidence négative		
Niveau d'incertitude	26	27		0	8		2	1		
Échéance de la survenue des incidences	25	28		3	5		0	3		
Pérennité	29	17	7	1	5	2	2	1	0	

MT		Incidence positive			Incidence positive ou négative incertaine			Incidence négative		
Niveau d'incertitude	16	21		0	1		1	1		
Échéance de la survenue des incidences	19	18		3	1		0	2		
Pérennité	20	14	3	0	3	1	2	0	0	

OM		Incidence positive			Incidence positive ou négative incertaine			Incidence négative		
Niveau d'incertitude	18	25		0	4		2	0		
Échéance de la survenue des incidences	18	25		3	1		0	2		
Pérennité	23	13	7	0	3	1	1	1	0	

PC		Incidence positive			Incidence positive ou négative incertaine			Incidence négative		
Niveau d'incertitude	24	28		0	7		1	0		
Échéance de la survenue des incidences	24	28		2	5		0	1		
Pérennité	29	15	8	2	4	1	0	1	0	

EC		Incidence positive			Incidence positive ou négative incertaine			Incidence négative		
Niveau d'incertitude	25	26		0	5		0	0		
Échéance de la survenue des incidences	24	27		0	5		0	0		
Pérennité	28	14	9	2	3	0	0	0	0	

RT		Incidence positive			Incidence positive ou négative incertaine			Incidence négative		
Niveau d'incertitude	26	24		0	2		0	0		
Échéance de la survenue des incidences	22	28		0	2		0	0		
Pérennité	27	15	8	2	0	0	0	0	0	

Eut		Incidence positive			Incidence positive ou négative incertaine			Incidence négative		
Niveau d'incertitude	6	5		0	2		0	0		
Échéance de la survenue des incidences	7	4		1	1		0	0		
Pérennité	7	4	0	0	2	0	0	0	0	

Cont		Incidence positive			Incidence positive ou négative incertaine			Incidence négative		
Niveau d'incertitude	16	17		0	6		2	0		
Échéance de la survenue des incidences	16	17		2	4		0	2		
Pérennité	19	9	5	1	4	1	1	1	0	

ENI		Incidence positive			Incidence positive ou négative incertaine			Incidence négative		
Niveau d'incertitude	6	7		0	4		1	0		
Échéance de la survenue des incidences	8	5		0	4		0	1		
Pérennité	5	5	3	2	2	0	0	1	0	

Int		Incidence positive			Incidence positive ou négative incertaine			Incidence négative		
Niveau d'incertitude	19	13		0	7		2	1		
Échéance de la survenue des incidences	16	16		2	5		0	3		
Pérennité	19	6	7	1	5	1	2	1	0	

Hyd		Incidence positive			Incidence positive ou négative incertaine			Incidence négative		
Niveau d'incertitude	12	11		0	6		1	0		
Échéance de la survenue des incidences	10	13		2	4		0	1		
Pérennité	10	5	8	2	4	0	0	1	0	

De		Incidence positive			Incidence positive ou négative incertaine			Incidence négative		
Niveau d'incertitude	12	17		0	7		1	0		
Échéance de la survenue des incidences	14	15		3	4		0	1		
Pérennité	15	10	4	0	5	2	0	1	0	

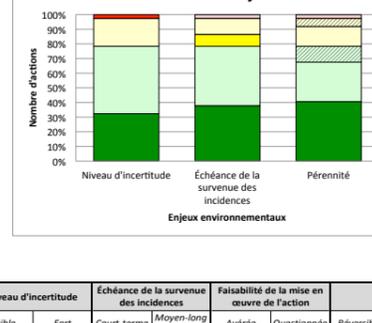
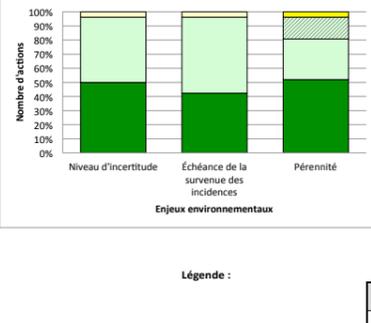
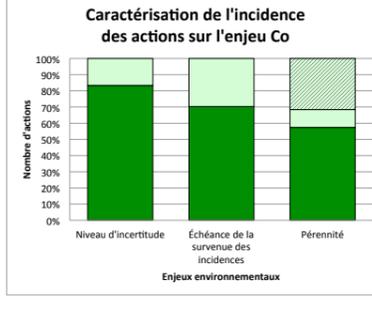
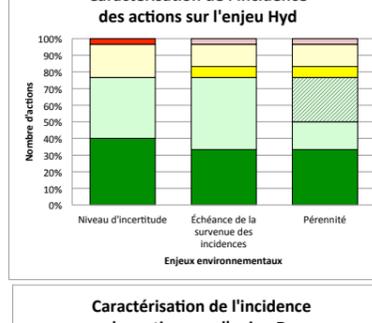
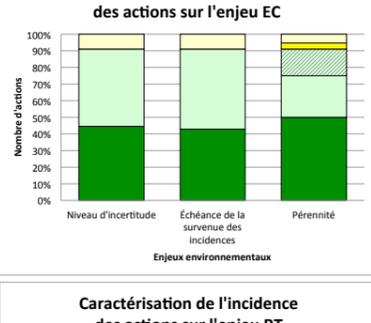
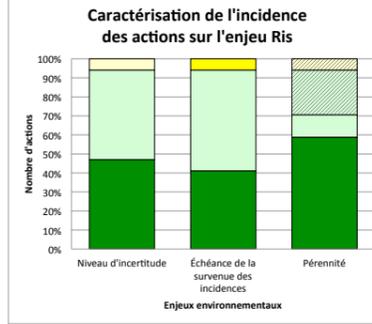
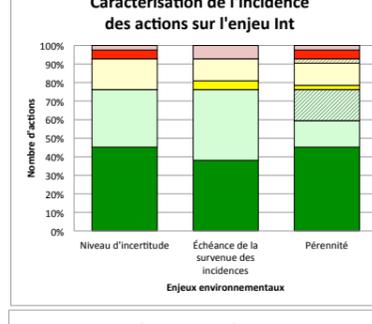
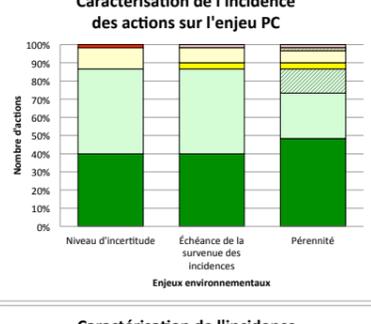
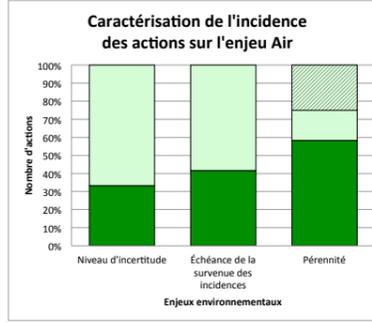
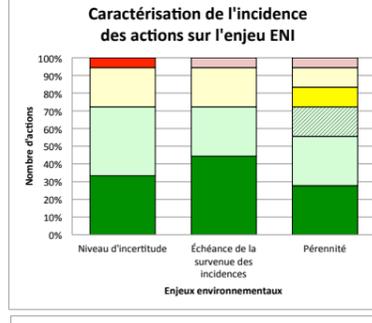
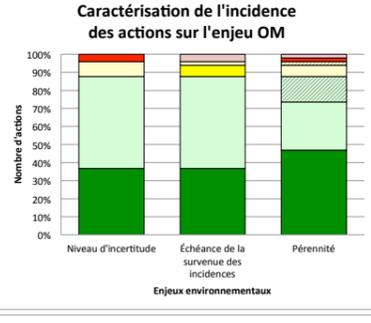
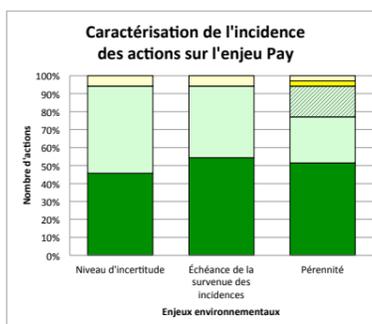
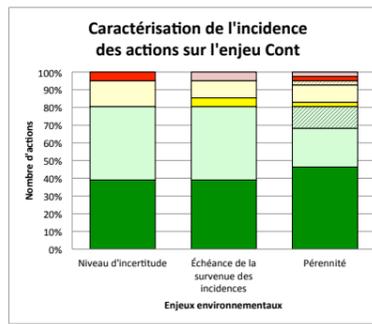
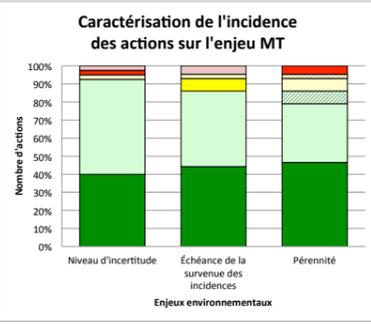
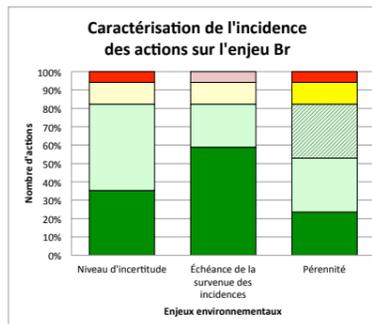
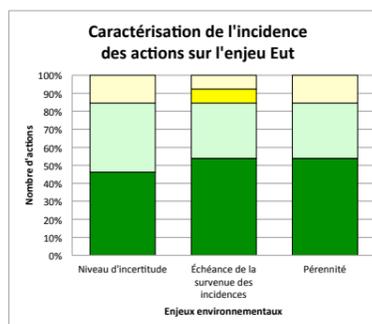
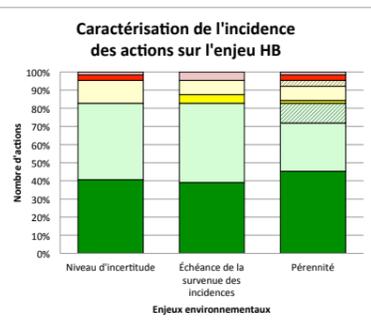
Br		Incidence positive			Incidence positive ou négative incertaine			Incidence négative		
Niveau d'incertitude	6	8		0	2		1	0		
Échéance de la survenue des incidences	10	4		0	2		0	1		
Pérennité	4	5	5	2	0	0	1	0	0	

Pay		Incidence positive			Incidence positive ou négative incertaine			Incidence négative		
Niveau d'incertitude	16	17		0	2		0	0		
Échéance de la survenue des incidences	19	14		0	2		0	0		
Pérennité	18	9	6	1	1	0	0	0	0	

Air		Incidence positive			Incidence positive ou négative incertaine			Incidence négative		
Niveau d'incertitude	4	8		0	0		0	0		
Échéance de la survenue des incidences	5	7		0	0		0	0		
Pérennité	7	2	3	0	0	0	0	0	0	

Ris		Incidence positive			Incidence positive ou négative incertaine			Incidence négative		
Niveau d'incertitude	8	8		0	1		0	0		
Échéance de la survenue des incidences	7	9		1	0		0	0		
Pérennité	10	2	4	0	0	1	0	0	0	

Co		Incidence positive			Incidence positive ou négative incertaine			Incidence négative		
Niveau d'incertitude	45	9		0	0		0	0		
Échéance de la survenue des incidences	38	16		0	0		0	0		
Pérennité	31	6	17	0	0	0	0	0	0	



Légende :

	Niveau d'incertitude		Échéance de la survenue des incidences		Faisabilité de la mise en œuvre de l'action		Pérennité		
	Faible	Fort	Court-terme	Moyen-long terme	Avérée	Questionnée	Réversible	Irréversible	Sans objet
Incidence positive	Green	Light Green	Green	Light Green	Green	Light Green	Green	Light Green	Light Green
Incidence positive ou négative incertaine	Yellow	Light Yellow	Yellow	Light Yellow	Yellow	Light Yellow	Yellow	Light Yellow	Light Yellow
Incidence négative	Red	Light Red	Red	Light Red	Red	Light Red	Red	Light Red	Light Red

Analyse des incidences des actions du DSF selon les zones de vocation - Occitanie

Zone 1 - PNM Golfe du Lion

Analyse des incidences des actions du DSF	ENEUX																
	HB	MT	OM	PC	EC	RT	Eut	Cont	ENI	Int	Hyd	De	Br	Pay	Air	Ris	Co
Incidence positive	47	32	37	44	46	44	10	29	11	30	22	27	12	29	10	14	48
Incidence positive ou négative incertaine	8	4	4	7	5	2	2	5	4	7	6	7	2	2	0	1	0
Incidence négative	3	2	2	1	0	0	0	2	1	3	1	1	1	0	0	0	0
Total d'incidences	58	38	43	52	51	46	12	36	16	40	29	35	15	31	10	15	48

Zone 2 - Port-la-Nouvelle

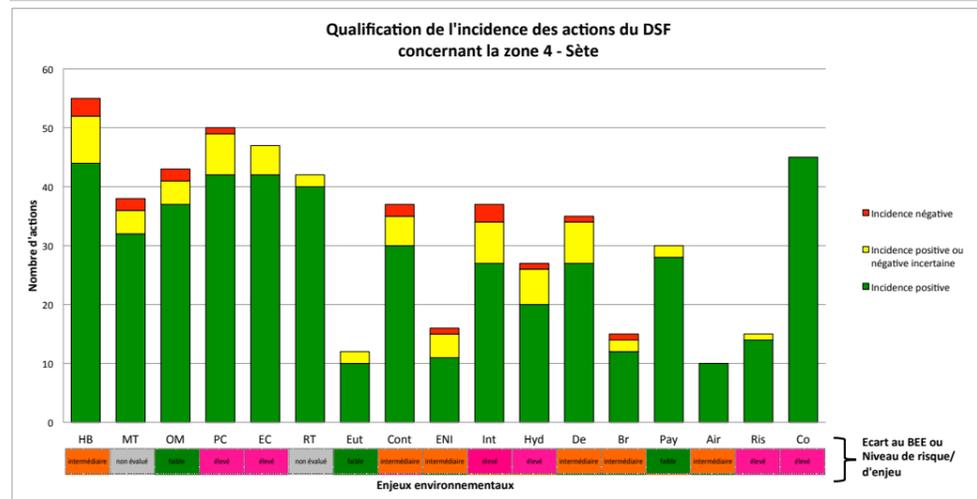
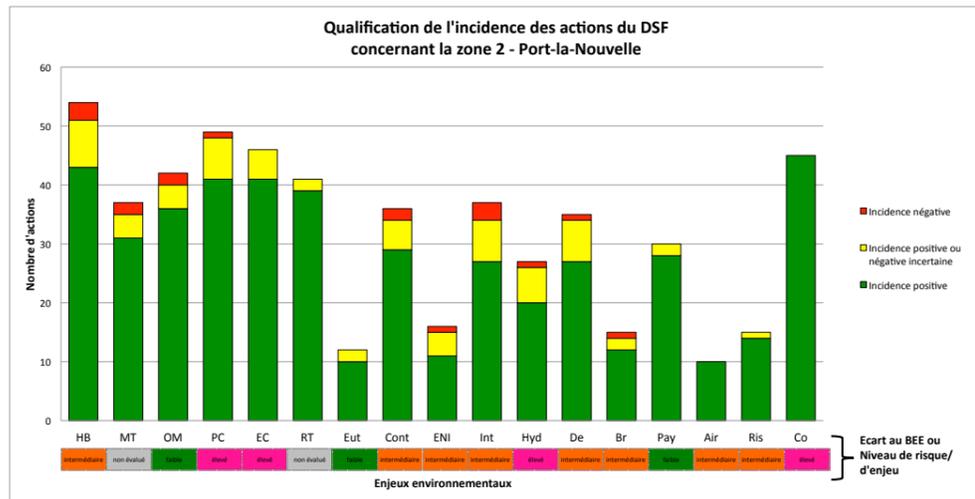
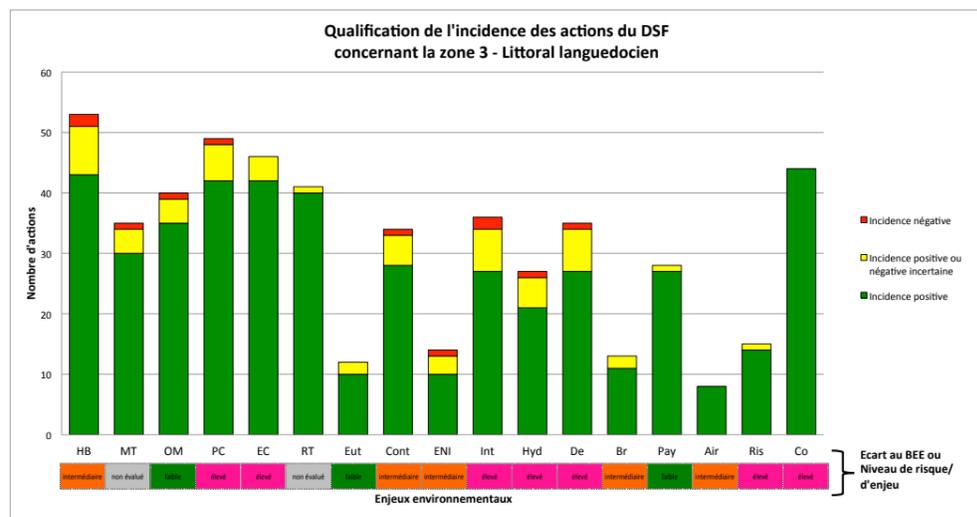
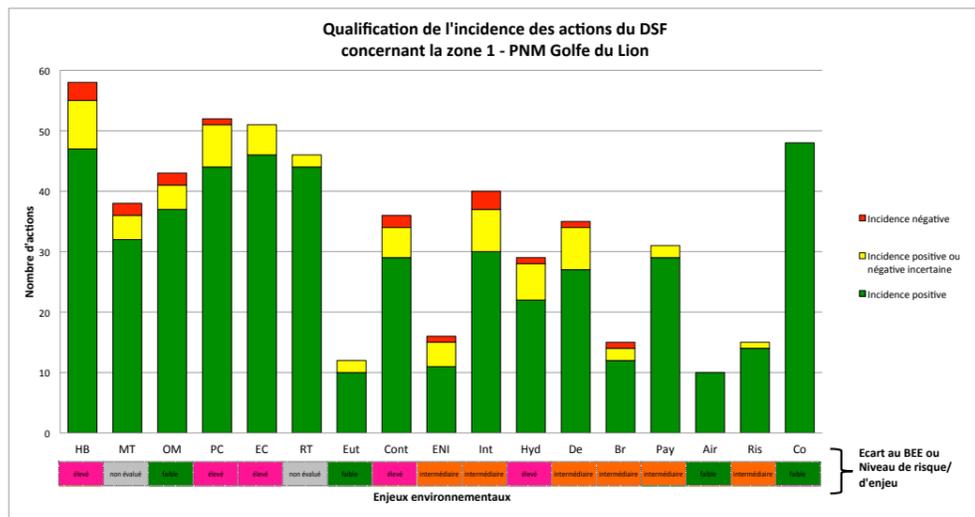
Analyse des incidences des actions du DSF	ENEUX																
	HB	MT	OM	PC	EC	RT	Eut	Cont	ENI	Int	Hyd	De	Br	Pay	Air	Ris	Co
Incidence positive	43	31	36	41	41	39	10	29	11	27	20	27	12	28	10	14	45
Incidence positive ou négative incertaine	8	4	4	7	5	2	2	5	4	7	6	7	2	2	0	1	0
Incidence négative	3	2	2	1	0	0	0	2	1	3	1	1	1	0	0	0	0
Total d'incidences	54	37	42	49	46	41	12	36	16	37	27	35	15	30	10	15	45

Zone 3 - Littoral languedocien

Analyse des incidences des actions du DSF	ENEUX																
	HB	MT	OM	PC	EC	RT	Eut	Cont	ENI	Int	Hyd	De	Br	Pay	Air	Ris	Co
Incidence positive	43	30	35	42	42	40	10	28	10	27	21	27	11	27	8	14	44
Incidence positive ou négative incertaine	8	4	4	6	4	1	2	5	3	7	5	7	2	1	0	1	0
Incidence négative	2	1	1	1	0	0	0	1	1	2	1	1	0	0	0	0	0
Total d'incidences	53	35	40	49	46	41	12	34	14	36	27	35	13	28	8	15	44

Zone 4 - Sète

Analyse des incidences des actions du DSF	ENEUX																
	HB	MT	OM	PC	EC	RT	Eut	Cont	ENI	Int	Hyd	De	Br	Pay	Air	Ris	Co
Incidence positive	44	32	37	42	42	40	10	30	11	27	20	27	12	28	10	14	45
Incidence positive ou négative incertaine	8	4	4	7	5	2	2	5	4	7	6	7	2	2	0	1	0
Incidence négative	3	2	2	1	0	0	0	2	1	3	1	1	1	0	0	0	0
Total d'incidences	55	38	43	50	47	42	12	37	16	37	27	35	15	30	10	15	45



Analyse des incidences des actions du DSF selon les zones de vocation - PACA

Analyse des incidences des actions du DSF		ENIEUX																
		HB	MT	OM	PC	EC	RT	Eut	Cont	ENI	Int	Hyd	De	Br	Pay	Air	Ris	Co
Incidence positive		28	21	25	28	28	28	7	15	7	20	18	17	11	17	6	13	31
Incidence positive ou négative incertaine		5	3	3	2	0	0	1	2	0	4	2	4	1	0	0	1	0
Incidence négative		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total d'incidences		33	24	28	30	28	28	8	17	7	24	20	21	12	17	6	14	31

Analyse des incidences des actions du DSF		ENIEUX																
		HB	MT	OM	PC	EC	RT	Eut	Cont	ENI	Int	Hyd	De	Br	Pay	Air	Ris	Co
Incidence positive		44	32	36	43	43	41	10	30	11	27	21	27	12	27	10	13	45
Incidence positive ou négative incertaine		8	4	4	7	5	2	2	5	4	7	6	7	2	2	0	1	0
Incidence négative		3	2	2	1	0	0	0	2	1	3	1	1	1	0	0	0	0
Total d'incidences		55	38	42	51	48	43	12	37	16	37	28	35	15	29	10	14	45

Analyse des incidences des actions du DSF		ENIEUX																
		HB	MT	OM	PC	EC	RT	Eut	Cont	ENI	Int	Hyd	De	Br	Pay	Air	Ris	Co
Incidence positive		43	30	35	40	40	39	10	28	10	27	18	28	11	28	8	14	43
Incidence positive ou négative incertaine		8	4	4	6	4	1	2	5	3	7	5	7	2	1	0	1	0
Incidence négative		2	1	1	1	0	0	0	1	1	2	1	1	0	0	0	0	0
Total d'incidences		53	35	40	47	44	40	12	34	14	36	24	36	13	29	8	15	43

Analyse des incidences des actions du DSF		ENIEUX																
		HB	MT	OM	PC	EC	RT	Eut	Cont	ENI	Int	Hyd	De	Br	Pay	Air	Ris	Co
Incidence positive		43	31	36	41	40	39	10	29	10	26	18	28	11	27	8	14	42
Incidence positive ou négative incertaine		8	4	4	6	4	1	2	5	3	7	5	7	2	1	0	1	0
Incidence négative		2	1	1	1	0	0	0	1	1	2	1	1	0	0	0	0	0
Total d'incidences		53	36	41	48	44	40	12	35	14	35	24	36	13	28	8	15	42

Analyse des incidences des actions du DSF		ENIEUX																
		HB	MT	OM	PC	EC	RT	Eut	Cont	ENI	Int	Hyd	De	Br	Pay	Air	Ris	Co
Incidence positive		43	30	34	39	40	39	10	28	10	28	17	28	11	27	8	14	42
Incidence positive ou négative incertaine		8	4	4	6	4	1	2	5	3	7	5	7	2	1	0	1	0
Incidence négative		2	1	1	1	0	0	0	1	1	2	1	1	0	0	0	0	0
Total d'incidences		53	35	39	46	44	40	12	34	14	37	23	36	13	28	8	15	42

Analyse des incidences des actions du DSF		ENIEUX																
		HB	MT	OM	PC	EC	RT	Eut	Cont	ENI	Int	Hyd	De	Br	Pay	Air	Ris	Co
Incidence positive		43	30	34	39	40	39	10	28	10	28	17	28	11	27	8	14	42
Incidence positive ou négative incertaine		8	4	4	6	4	1	2	5	3	7	5	7	2	1	0	1	0
Incidence négative		2	1	1	1	0	0	0	1	1	2	1	1	0	0	0	0	0
Total d'incidences		53	35	39	46	44	40	12	34	14	37	23	36	13	28	8	15	42

Analyse des incidences des actions du DSF		ENIEUX																
		HB	MT	OM	PC	EC	RT	Eut	Cont	ENI	Int	Hyd	De	Br	Pay	Air	Ris	Co
Incidence positive		42	31	34	39	38	38	10	29	10	26	17	28	11	26	8	14	40
Incidence positive ou négative incertaine		8	4	4	6	4	1	2	5	3	7	5	7	2	1	0	1	0
Incidence négative		2	1	1	1	0	0	0	1	1	2	1	1	0	0	0	0	0
Total d'incidences		52	36	39	46	42	39	12	35	14	35	23	36	12	27	8	15	40

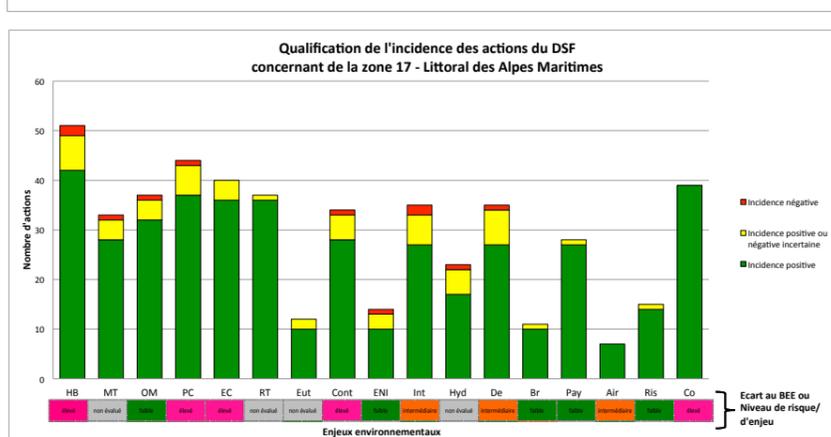
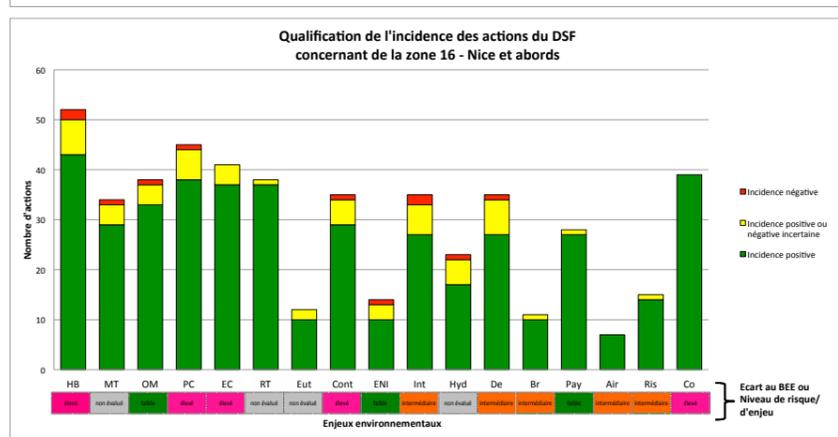
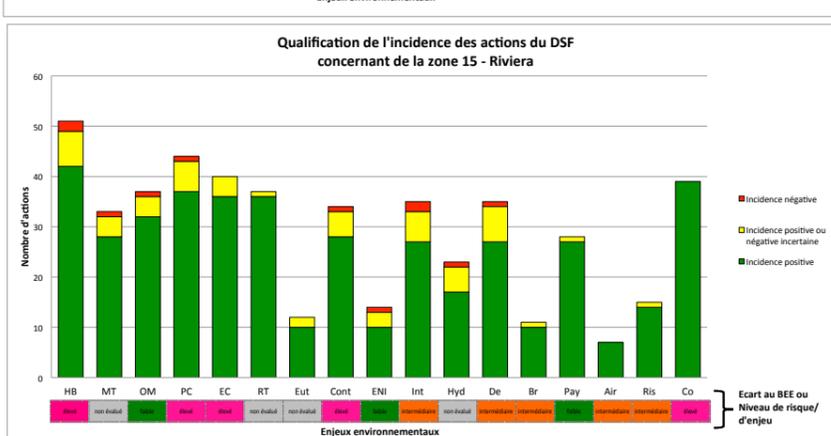
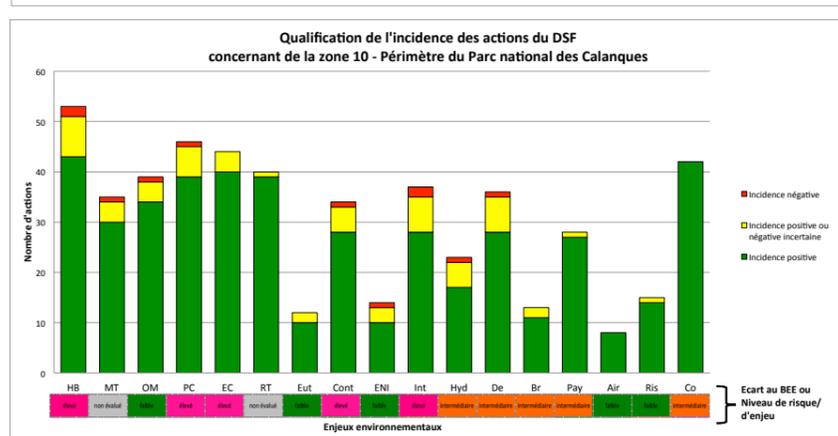
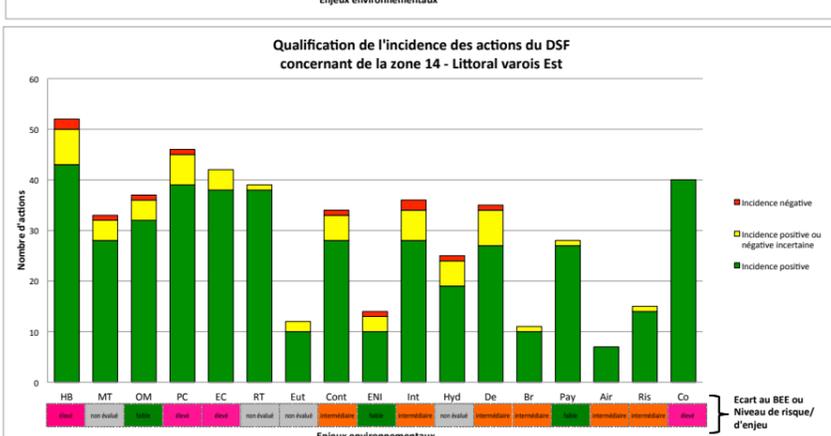
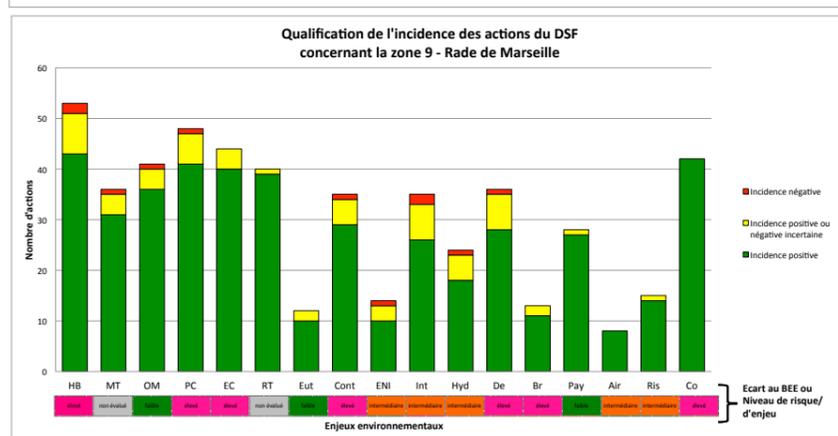
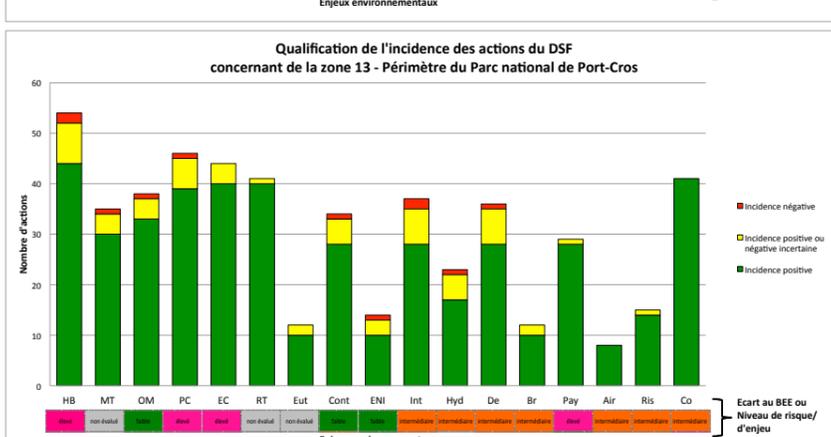
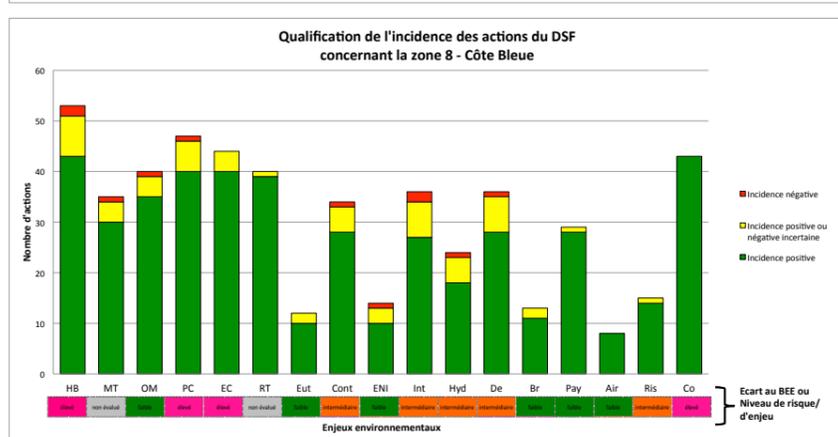
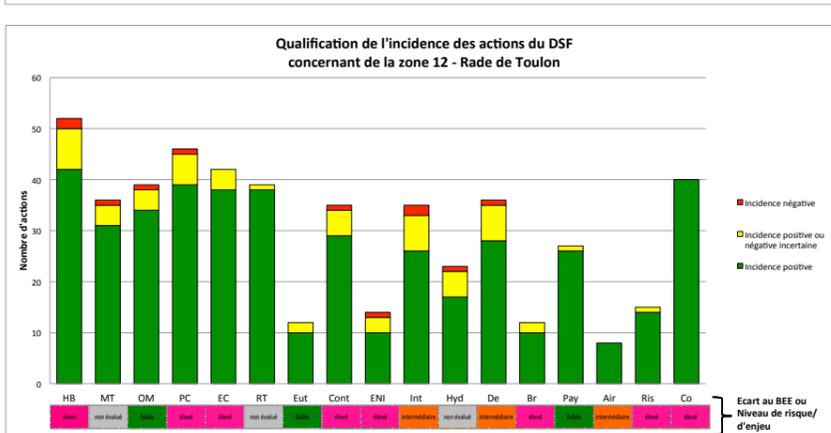
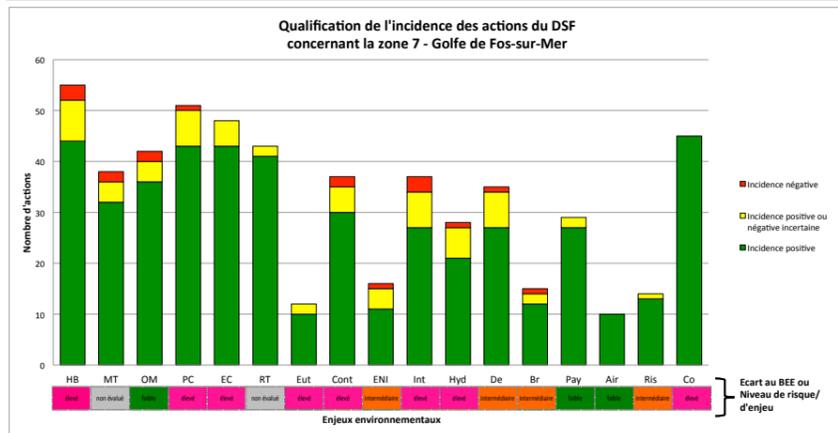
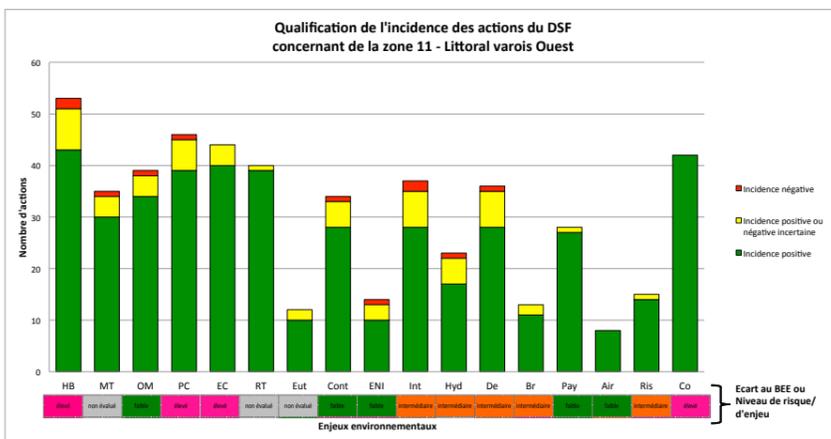
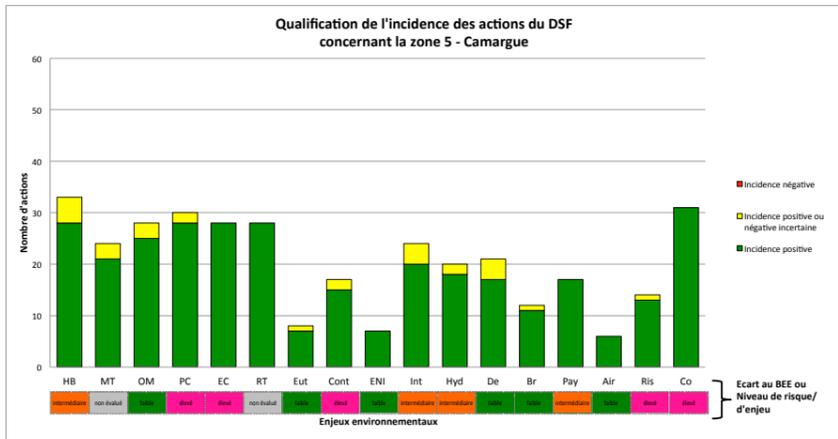
Analyse des incidences des actions du DSF		ENIEUX																
		HB	MT	OM	PC	EC	RT	Eut	Cont	ENI	Int	Hyd	De	Br	Pay	Air	Ris	Co
Incidence positive		44	30	33	39	40	40	10	28	10	28	17	28	10	28	8	14	41
Incidence positive ou négative incertaine		8	4	4	6	4	1	2	5	3	7	5	7	2	1	0	1	0
Incidence négative		2	1	1	1	0	0	0	1	1	2	1	1	0	0	0	0	0
Total d'incidences		54	35	38	46	44	41	12	34	14	37	23	36	12	29	8	15	41

Analyse des incidences des actions du DSF		ENIEUX																
		HB	MT	OM	PC	EC	RT	Eut	Cont	ENI	Int	Hyd	De	Br	Pay	Air	Ris	Co
Incidence positive		43	28	32	39	38	38	10	28	10	28	19	27	10	27	7	14	40
Incidence positive ou négative incertaine		7	4	4	6	4	1	2	5	3	6	5	7	1	1	0	1	0
Incidence négative		2	1	1	1	0	0	0	1	1	2	1	1	0	0	0	0	0
Total d'incidences		52	33	37	46	42	39	12	34	14	36	25	35	11	28	7	15	40

Analyse des incidences des actions du DSF		ENIEUX																
		HB	MT	OM	PC	EC	RT	Eut	Cont	ENI	Int	Hyd	De	Br	Pay	Air	Ris	Co
Incidence positive		42	28	32	37	36	36	10	28	10	27	17	27	10	27	7	14	39
Incidence positive ou négative incertaine		7	4	4	6	4	1	2	5	3	6	5	7	1	1	0	1	0
Incidence négative		2	1	1	1	0	0	0	1	1	2	1	1	0	0	0	0	0
Total d'incidences		51	33	37	44	40	37	12	34	14	35	23	35	11	28	7	15	39

Analyse des incidences des actions du DSF		ENIEUX																
		HB	MT	OM	PC	EC	RT	Eut	Cont	ENI	Int	Hyd	De	Br	Pay	Air	Ris	Co
Incidence positive		43	29	33	38	37	37	10	29	10	27	17	27	10	27	7	14	39
Incidence positive ou négative incertaine		7	4	4	6	4	1	2	5	3	6	5	7	1	1	0	1	0
Incidence négative		2	1	1	1	0	0	0	1	1	2	1	1	0	0	0	0	0
Total d'incidences		52	34	38	45	41	38	12	35	14	35	23	35	11	28	7	15	39

Analyse des incidences des actions du DSF		ENIEUX																
		HB	MT	OM	PC	EC	RT	Eut	Cont	ENI	Int	Hyd	De	Br	Pay	Air	Ris	Co
Incidence positive		42	28	32	37	36	36	10	28	10	27	17	27	10	27	7	14	39
Incidence positive ou négative incertaine		7	4	4	6	4	1	2	5	3	6	5	7	1	1	0	1	0
Incidence négative		2	1	1	1	0	0	0	1	1	2	1	1	0	0	0	0	0
Total d'incidences		51	33	37	44	40	37	12	34	14	35	23	35	11	28	7	15	39



Analyse des incidences des actions du DSF selon les zones de vocation - Corse

Zone 21 - Périmètre du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate

Analyse des incidences des actions du DSF		ENJEUX																
		HB	MT	OM	PC	EC	RT	Eut	Cont	ENI	Int	Hyd	De	Br	Pay	Air	Ris	Co
	Incidences positives	43	30	33	38	39	39	10	28	10	28	17	28	10	27	8	14	41
	Incidences positives ou négatives incertaines	8	4	4	6	4	1	2	5	3	7	5	7	2	1	0	1	0
	Incidences négatives	2	1	1	1	0	0	0	1	1	2	1	1	0	0	0	0	0
	Total d'incidences	53	35	38	45	43	40	12	34	14	37	23	36	12	28	8	15	41

Zone 22 - Bastia

Analyse des incidences des actions du DSF		ENJEUX																
		HB	MT	OM	PC	EC	RT	Eut	Cont	ENI	Int	Hyd	De	Br	Pay	Air	Ris	Co
	Incidences positives	42	30	34	38	37	37	10	29	10	26	17	27	10	26	7	14	39
	Incidences positives ou négatives incertaines	7	4	4	6	4	1	2	5	3	6	5	7	1	1	0	1	0
	Incidences négatives	2	1	1	1	0	0	0	1	1	2	1	1	0	0	0	0	0
	Total d'incidences	51	35	39	45	41	38	12	35	14	34	23	35	11	27	7	15	39

Zone 23 - Balagne

Analyse des incidences des actions du DSF		ENJEUX																
		HB	MT	OM	PC	EC	RT	Eut	Cont	ENI	Int	Hyd	De	Br	Pay	Air	Ris	Co
	Incidences positives	42	30	34	38	37	37	10	29	10	26	17	27	10	26	7	14	39
	Incidences positives ou négatives incertaines	7	4	4	6	4	1	2	5	3	6	5	7	1	1	0	1	0
	Incidences négatives	2	1	1	1	0	0	0	1	1	2	1	1	0	0	0	0	0
	Total d'incidences	51	35	39	45	41	38	12	35	14	34	23	35	11	27	7	15	39

Zone 24 - Scandola

Analyse des incidences des actions du DSF		ENJEUX																
		HB	MT	OM	PC	EC	RT	Eut	Cont	ENI	Int	Hyd	De	Br	Pay	Air	Ris	Co
	Incidences positives	41	29	33	37	36	36	10	28	10	26	17	27	10	26	7	14	39
	Incidences positives ou négatives incertaines	7	4	4	6	4	1	2	5	3	6	5	7	1	1	0	1	0
	Incidences négatives	2	1	1	1	0	0	0	1	1	2	1	1	0	0	0	0	0
	Total d'incidences	50	34	38	44	40	37	12	34	14	34	23	35	11	27	7	15	39

Zone 25 - Littoral occidental de la Corse

Analyse des incidences des actions du DSF		ENJEUX																
		HB	MT	OM	PC	EC	RT	Eut	Cont	ENI	Int	Hyd	De	Br	Pay	Air	Ris	Co
	Incidences positives	42	30	34	38	37	37	10	29	10	26	17	27	10	26	7	14	39
	Incidences positives ou négatives incertaines	7	4	4	6	4	1	2	5	3	6	5	7	1	1	0	1	0
	Incidences négatives	2	1	1	1	0	0	0	1	1	2	1	1	0	0	0	0	0
	Total d'incidences	51	35	39	45	41	38	12	35	14	34	23	35	11	27	7	15	39

Zone 26 - Golfe d'Ajaccio

Analyse des incidences des actions du DSF		ENJEUX																
		HB	MT	OM	PC	EC	RT	Eut	Cont	ENI	Int	Hyd	De	Br	Pay	Air	Ris	Co
	Incidences positives	42	30	34	38	37	37	10	29	10	26	17	27	10	26	7	14	39
	Incidences positives ou négatives incertaines	7	4	4	6	4	1	2	5	3	6	5	7	1	1	0	1	0
	Incidences négatives	2	1	1	1	0	0	0	1	1	2	1	1	0	0	0	0	0
	Total d'incidences	51	35	39	45	41	38	12	35	14	34	23	35	11	27	7	15	39

Zone 28 - Bouches de Bonifacio Ouest

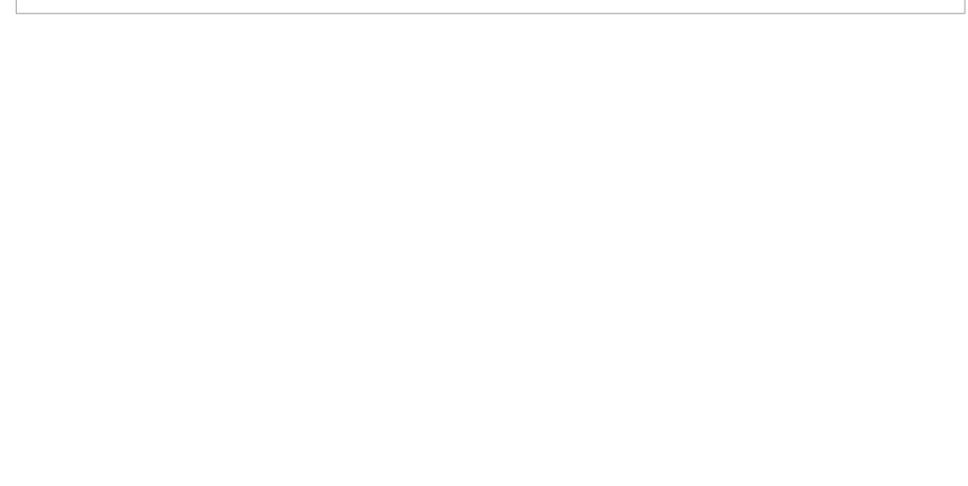
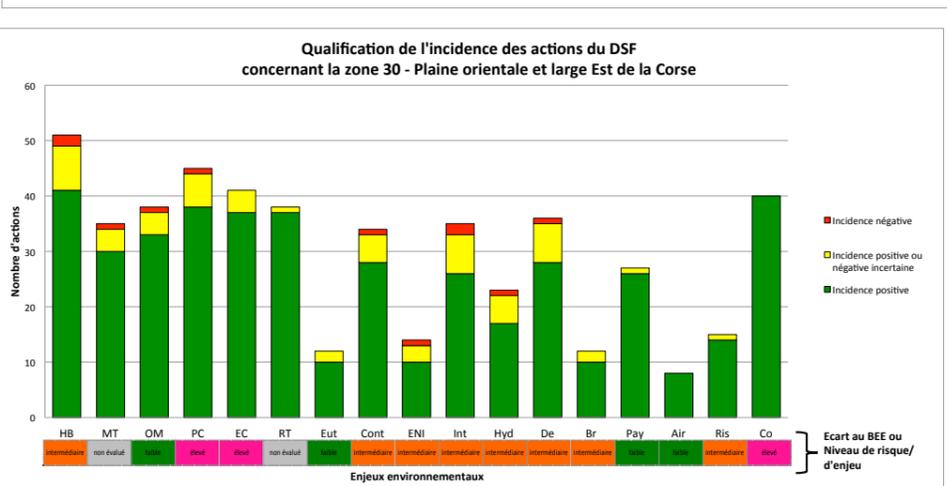
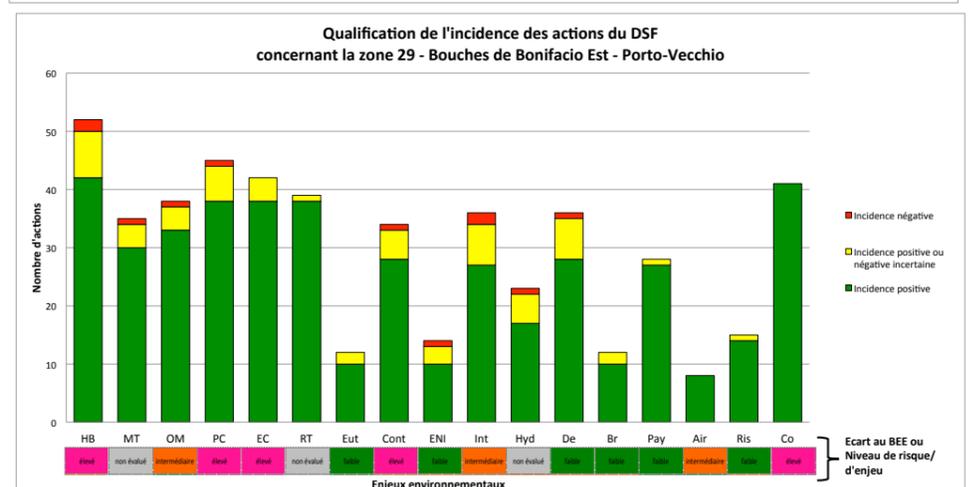
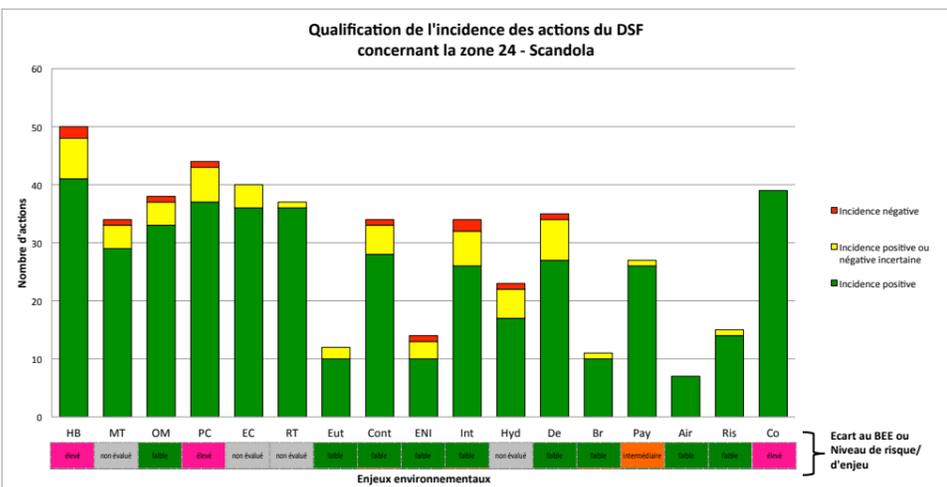
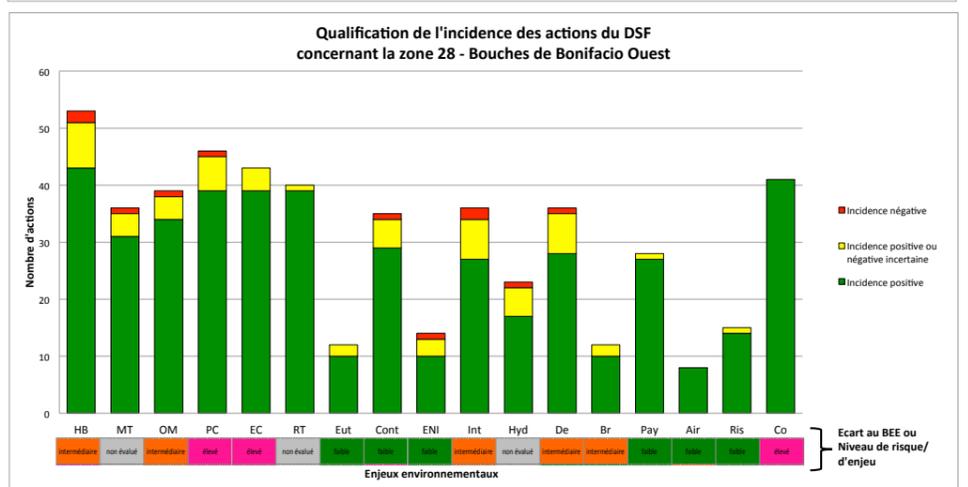
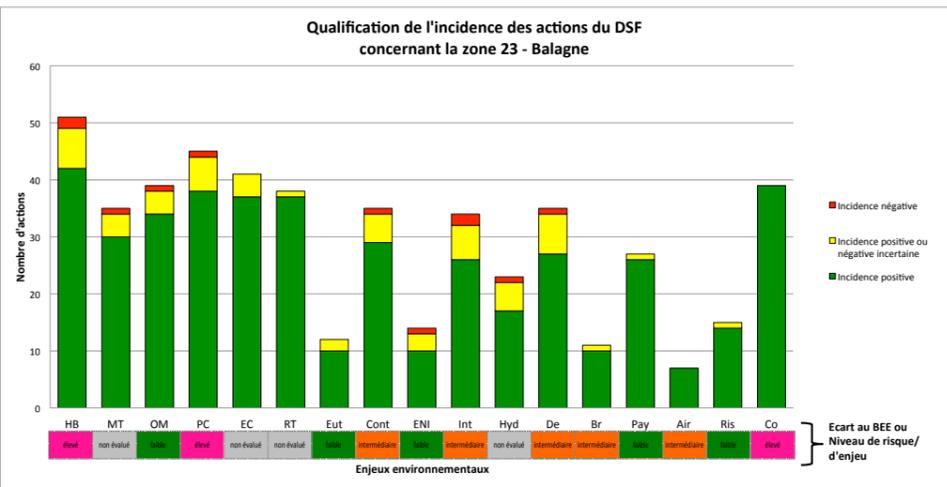
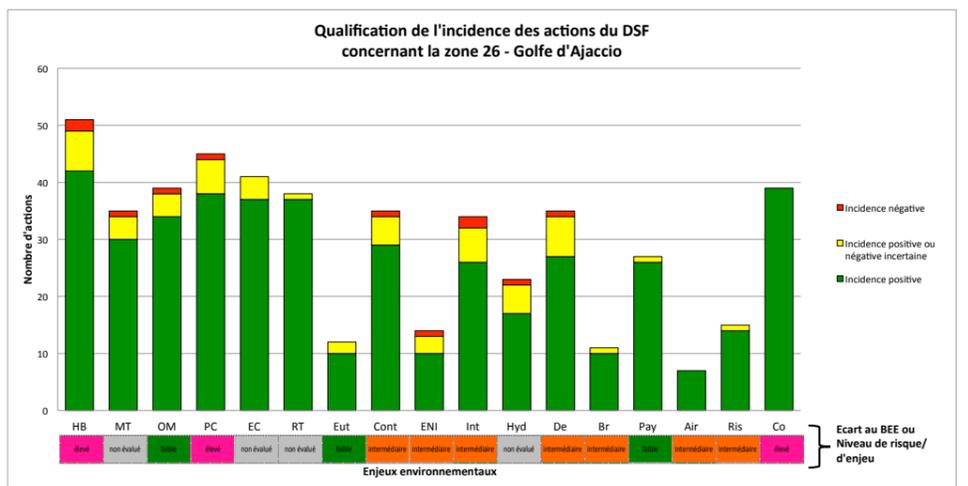
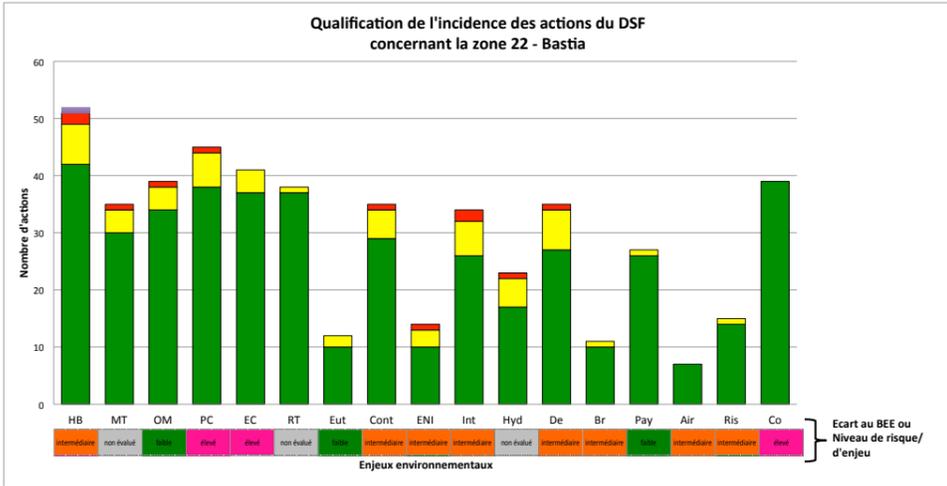
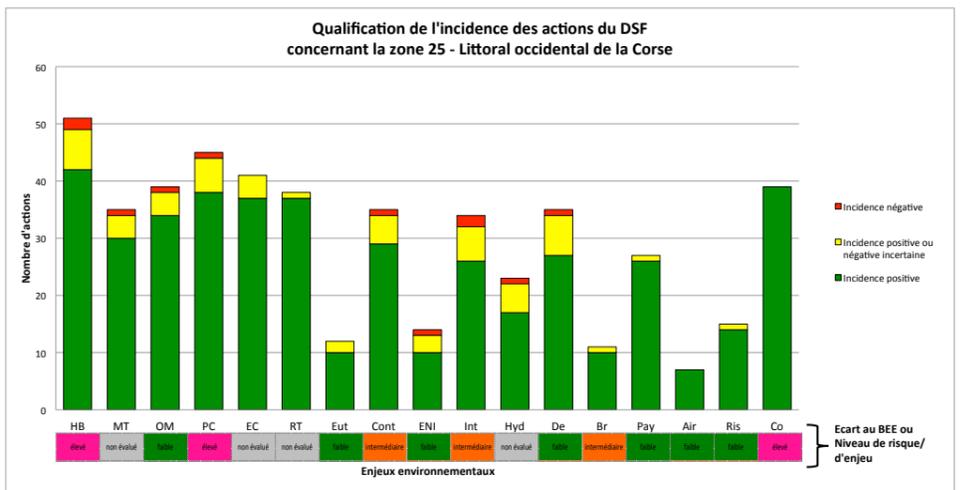
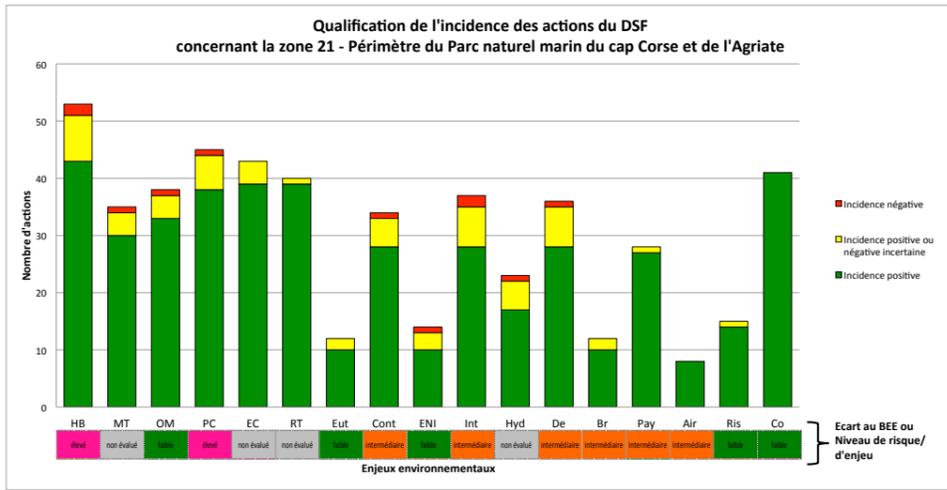
Analyse des incidences des actions du DSF		ENJEUX																
		HB	MT	OM	PC	EC	RT	Eut	Cont	ENI	Int	Hyd	De	Br	Pay	Air	Ris	Co
	Incidences positives	43	31	34	39	39	39	10	29	10	27	17	28	10	27	8	14	41
	Incidences positives ou négatives incertaines	8	4	4	6	4	1	2	5	3	7	5	7	2	1	0	1	0
	Incidences négatives	2	1	1	1	0	0	0	1	1	2	1	1	0	0	0	0	0
	Total d'incidences	53	36	39	46	43	40	12	35	14	36	23	36	12	28	8	15	41

Zone 29 - Bouches de Bonifacio Est - Porto-Vecchio

Analyse des incidences des actions du DSF		ENJEUX																
		HB	MT	OM	PC	EC	RT	Eut	Cont	ENI	Int	Hyd	De	Br	Pay	Air	Ris	Co
	Incidences positives	42	30	33	38	38	38	10	28	10	27	17	28	10	27	8	14	41
	Incidences positives ou négatives incertaines	8	4	4	6	4	1	2	5	3	7	5	7	2	1	0	1	0
	Incidences négatives	2	1	1	1	0	0	0	1	1	2	1	1	0	0	0	0	0
	Total d'incidences	52	35	38	45	42	39	12	34	14	36	23	36	12	28	8	15	41

Zone 30 - Plaine orientale et large Est de la Corse

Analyse des incidences des actions du DSF		ENJEUX																
		HB	MT	OM	PC	EC	RT	Eut	Cont	ENI	Int	Hyd	De	Br	Pay	Air	Ris	Co
	Incidences positives	41	30	33	38	37	37	10	28	10	26	17	28	10	26	8	14	40
	Incidences positives ou négatives incertaines	8	4	4	6	4	1	2	5	3	7	5	7	2	1	0	1	0
	Incidences négatives	2	1	1	1	0	0	0	1	1	2	1	1	0	0	0	0	0
	Total d'incidences	51	35	38	45	41	38	12	34	14	35	23	36	12	27	8	15	40



Analyse des incidences des actions du DSF selon les zones de vocation - Zones au large

Zone 6 - Plateau du Golfe du Lion

Analyse des	ENIEUX																
	HB	MT	OM	PC	EC	RT	Eut	Cont	ENI	Int	Hyd	De	Br	Pay	Air	Ris	Co
Incidence positive	20	19	18	23	25	24	6	11	7	13	10	13	10	11	6	4	23
Incidence positive ou négative incertaine	2	0	0	1	1	1	0	0	1	2	1	1	1	1	0	0	0
Incidence négative	1	1	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0
Total d'incidences	23	20	19	24	26	25	6	12	8	16	11	14	12	12	6	4	23

Zone 18 - Large Provence Alpes Côte d'Azur

Analyse des incidences des actions du DSF	ENIEUX																
	HB	MT	OM	PC	EC	RT	Eut	Cont	ENI	Int	Hyd	De	Br	Pay	Air	Ris	Co
Incidence positive	7	8	6	9	10	11	1	5	2	5	2	6	4	3	1	0	9
Incidence positive ou négative incertaine	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0
Incidence négative	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total d'incidences	8	8	6	9	10	11	1	5	2	6	2	7	4	3	1	0	9

Zone 19 - Plaine bathyale

Analyse des incidences des actions du DSF	ENIEUX																
	HB	MT	OM	PC	EC	RT	Eut	Cont	ENI	Int	Hyd	De	Br	Pay	Air	Ris	Co
Incidence positive	4	6	5	7	8	9	1	3	2	4	2	4	4	3	1	0	8
Incidence positive ou négative incertaine	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0
Incidence négative	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total d'incidences	5	6	5	7	8	9	1	3	2	5	2	5	4	3	1	0	8

Zone 20 - Canyons du Golfe du Lion

Analyse des incidences des actions du DSF	ENIEUX																
	HB	MT	OM	PC	EC	RT	Eut	Cont	ENI	Int	Hyd	De	Br	Pay	Air	Ris	Co
Incidence positive	10	10	10	13	15	15	2	6	2	6	2	6	5	3	1	0	14
Incidence positive ou négative incertaine	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0
Incidence négative	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total d'incidences	11	10	10	13	15	15	2	6	2	7	2	7	5	3	1	0	14

Zone 27 - Large côte occidentale de la Corse

Analyse des incidences des actions du DSF	ENIEUX																
	HB	MT	OM	PC	EC	RT	Eut	Cont	ENI	Int	Hyd	De	Br	Pay	Air	Ris	Co
Incidence positive	35	28	28	33	34	38	7	19	7	23	12	19	9	22	3	9	27
Incidence positive ou négative incertaine	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0
Incidence négative	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total d'incidences	36	28	28	33	34	38	7	19	7	24	12	20	9	22	3	9	27

